

Décision IG.26/14

Programme de Travail et Budget pour 2024-2025

Les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles, lors de leur 23^e réunion,

Rappelant les articles 18 et 24(2) de la Convention de Barcelone et la décision IG.21/15 de la CdP 18 (Istanbul, Turquie, 3-6 décembre 2013) sur les règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone ;

Rappelant la décision IG.25/1 de la CdP 22 (Stratégie à moyen terme 2022-2027 de l'UNEP/MAP) adoptant la Stratégie à moyen terme 2022-2027 (MTS) comme cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail de l'UNEP/MAP ;

Saluant le rapport d'étape sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2022-2023 et le rapport sur les dépenses connexes ;

Soulignant la nécessité de ressources financières stables, adéquates et prévisibles pour le MAP et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) ;

Accueillant le taux de recouvrement des contributions statutaires, y compris une partie des arriérés, et notant la nécessité de leur recouvrement en temps opportun ;

Saluant les orientations fournies au Secrétariat par le Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone au cours de l'exercice biennal 2022-2023 ;

Exprimant sa profonde gratitude aux Parties contractantes et aux partenaires qui ont fourni des ressources financières et autres supplémentaires pour la mise en œuvre des activités de l'exercice biennal 2022-2023, notamment par le biais des accords bilatéraux avec le ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique et le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, les projets IMAP MPA, EcAp Med III et Marine Litter MED II financés par l'UE, le programme MED financé par le GEF et le projet Fish EBM, etc., et *se félicitant* des ressources financières mobilisées par le Secrétariat, y compris les centres d'activité régionaux (RAC) dans le même but ;

Saluant la structure simplifiée du Programme de Travail et Budget appliqué à la présentation du Programme de Travail et Budget 2024-2025 pour s'assurer que les Parties contractantes ont une compréhension claire des priorités et de la relation avec le MTS, en gardant à l'esprit la Décision IG. 17/5 "Document sur la gouvernance" adopté par la CdP 15 (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008) ;

Notant avec satisfaction les progrès accomplis dans la rénovation des locaux de l'unité de coordination avec le soutien résolu du gouvernement de la République hellénique et se félicitant des actions à entreprendre pour mener à bien ce processus en 2024 ;

1. *Demandent* au Directeur exécutif de l'UNEP et au Coordonnateur du MAP d'exécuter le Budget en tenant compte de la Décision IG.21/15 sur le Règlement financier et les règles et procédures pour les Parties contractantes, en particulier les dispositions de l'Annexe II, Procédure 2, paragraphe 4, qui confie la responsabilité de certifier et d'autoriser les dépenses de l'UNEP conformément au Programme de travail et aux décisions budgétaires adoptées par la Conférence des Parties ;

2. *Approuvent* le Programme de Travail et Budget 2024-2025 figurant en annexe de la présente Décision, y compris les Livrables du Programme de Travail et Budget 2024 - 2025 figurant à l'appendice 1 de la présente Décision ;

3. *Approuvent* les dotations budgétaires, telles qu'elles figurent dans le tableau 1. « Aperçu des recettes et des engagements » de l'annexe de la présente décision ; les recettes

d'un montant de 13 296 144 EUR, composées du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée d'un montant de 11 413 576 EUR, de la contribution discrétionnaire de l'Union européenne d'un montant de 1 192 968 EUR et de la contribution du pays hôte de 689 600 EUR (800 000 USD) ; l'utilisation du solde positif du fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée non utilisé jusqu'à concurrence de 3 289 504 EUR ;

4. *Approuvent* l'utilisation des affectations budgétaires telles qu'elles figurent dans le Tableau 3 - Récapitulatif des activités et des coûts administratifs par composante du MAP ;

5. *Approuvent les* contributions ordinaires des Parties pour 2024-2025 indiquées dans le Tableau 2 "Recettes ordinaires attendues" de l'Annexe à la présente Décision, qui est basé sur le barème des quotes-parts 2022-2024 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA) lors de sa 76^e session le 24 décembre 2021 dans la résolution A/RES/76/238 ;

6. *Demandent* au directeur exécutif de l'UNEP sous réserve de l'approbation de l'Assemblée des Nations Unies pour de Environnement, de prolonger le fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée jusqu'au 31 décembre 2025 ;

7. *Approuvent* la dotation en personnel de l'unité de coordination, y compris le MED POL, pour 2024-2025, comme indiqué dans le Tableau 4a. " Détails des salaires et des coûts opérationnels et des autres activités du Secrétariat " dans l'Annexe de cette Décision à condition que l'augmentation des dépenses de personnel soit financée par le solde positif du fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée non utilisé, sur une base exceptionnelle pour cet exercice biennal ;

8. *Prennent note* du personnel de REMPEC pour 2024–2025 comme indiqué dans le tableau 4b, « Détails des salaires et des coûts administratifs de REMPEC » dans l'Annexe de la présente Décision;

9. *Prennent note* du financement externe obtenu par le Secrétariat et les Composantes du MAP d'un montant de 16 386 037 EUR et du financement externe non garanti d'un montant de 10 295 644 EUR pour la mise en œuvre du Programme de travail 2024-2025 ;

10. *Autorisent* le Coordinateur, conformément à la Décision IG.21 /15 sur les règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone, Procédure 2, paragraphe 6, à approuver des transferts au sein du même Programme et Composante jusqu'à 20 pour cent selon les critères suivants : a. les fonds à transférer sont des économies réalisées lors de la mobilisation des fonds pour la réalisation complète des activités prévues dans le Programme de travail approuvé, b. les fonds transférés sont strictement utilisés pour atteindre les résultats du Programme de travail des exercices biennaux concernés conformément aux résultats de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 ; et c. ces transferts sont strictement utilisés pour atteindre les résultats du Programme de travail des exercices biennaux concernés conformément aux résultats de la Stratégie à moyen terme 2022-2027. Les fonds transférés sont strictement destinés à la réalisation des résultats du programme de travail des exercices biennaux concernés, conformément aux résultats de la stratégie à moyen terme 2022-2027 ; et c. Ces transferts font l'objet d'un rapport pour information lors de la première réunion du Bureau des parties contractantes qui suit l'occurrence de ces transferts ;

11. *Demandent instamment* aux Parties contractantes de respecter strictement la Procédure 4.2 des règles et procédures financières et de verser leurs contributions au fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au cours du premier trimestre de chaque année pour permettre la mise en œuvre complète et efficace du programme de travail ;

12. *Demandent* au Secrétariat de tenir à jour les informations sur l'état des contributions des Parties contractantes au fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

et de continuer à les afficher dans un endroit accessible au public sur le site Web de l'UNEP/MAP et de faire rapport, pour information, au Bureau des Parties contractantes lors de leurs réunions périodiques sur l'état des ressources inutilisées ;

13. *Exhortent les Parties contractantes à respecter les délais de nomination de leurs représentants aux réunions du système du PAM et à éviter de modifier et d'annuler leurs voyages afin de minimiser les pertes résultant de l'augmentation des tarifs aériens et des frais d'annulation, ainsi que le manque d'efficacité ;*

14. *Exhortent les Parties contractantes à envisager d'augmenter leurs contributions volontaires en espèces et/ou en nature pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail 2024-2025 et pour appuyer les activités de mobilisation des ressources du Secrétariat ;*

15. *Invitent les autres partenaires, y compris le secteur industriel, à fournir des ressources humaines et financières suffisantes pour répondre aux besoins de financement externe des priorités non encore financées dans le cadre du Programme de travail et Budget 2024-2025 ;*

16. *Demandent au Secrétariat d'entreprendre, sans implications budgétaires, une évaluation interne afin d'évaluer la cohérence du système du PAM avec les dispositions des « Principes opérationnels communs pour les composantes du PAM », tels qu'adoptés par la décision IG.25/3 de la CdP 22, annexe VI ; l'évaluation devrait examiner l'adéquation de toutes les composantes du PAM en ce qui concerne l'autonomie fonctionnelle et financière nécessaire pour remplir pleinement et en temps opportun leur mandat régional, tel que défini par la décision IG.19/5 de la CdP 16 « Mandats des composantes du PAM », comprenant notamment d'éventuelles propositions concernant la structure des composantes du PAM et leurs effets sur le budget, y compris l'utilisation du fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour soutenir les coûts opérationnels de toutes les composantes du PAM, pour examen à la CdP 24 ;*

17. *Demandent également au Secrétariat, en consultation avec le Bureau, de préparer pour examen attentif par les Points focaux du PAM et, après révision, d'approuver par la CdP 24 un Programme de travail et un Budget axés sur les résultats pour 2026-2027, en expliquant les grands principes et hypothèses sur lesquels ils se fondent et en tenant compte des progrès réalisés pendant la mise en œuvre des Programmes de travail 2022-2023 et 2024-2025, en fournissant des informations sur le processus de consultation suivi pour leur préparation et en veillant à respecter pleinement la Stratégie à moyen terme tenant compte des résultats de l'évaluation ci-dessus telle que prévue dans le paragraphe 16 ;*

18. *Demandent au Secrétariat d'élaborer une proposition visant à absorber la totalité du solde positif inutilisé restant du fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, à l'exclusion de la réserve de fonds de roulement, au cours des deux exercices biennaux suivants (2026-2027 et 2028-2029) et de maintenir, comme principe permanent d'efficacité, l'objectif d'éviter le solde positif du fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée non utilisé et de présenter cette proposition pour examen à la CdP 24.*

Narratif pour le Programme de Travail 2024-2025

1. La décision IG.25/19 « Programme de Travail et budget 2022-2023 », adoptée par la 22^{ème} Conférence des Parties (CdP 22) en décembre 2021, à Antalya, en Türkiye, mandate le Secrétariat pour préparer en consultation avec le Bureau, pour la considération attentive des Points Focaux du PAM et après plus d'affinage approbation par la CdP 23, un Programme de Travail et Budget pour 2024-2025 basé sur les résultats, expliquant les principes et hypothèses sur lesquels il se fonde et prenant en compte l'avancement atteint durant la mise en œuvre du Programme de Travail 2022-2023, fournissant des informations sur le processus de consultation suivi pour sa préparation, en veillant à ce qu'il soit pleinement aligné avec la Stratégie à Moyen Terme (SMT) du PAM 2022-2027.
2. Il a été demandé en outre au Secrétariat, en consultation avec le siège du PNUE, d'explorer les manières possibles de simplifier la structure du Programme de Travail et le Budget pour s'assurer que les Etats Parties aient une compréhension claire des priorités et de l'articulation avec la SMT lorsqu'ils adopteront le budget.
3. Aligné avec cette décision, le Programme de Travail 2024-2025 (PdT), se trouvant au milieu du nouveau cycle de la SMT, a été façonné pour assurer sa mise en œuvre continue et effective et sa réalisation.
4. Sa préparation tient compte des éléments suivants :
 - a. Un plein alignement avec la SMT 2022-2027 ;
 - b. Le statut de mise en œuvre de la SMT 2022-2027 et de l'actuel PdT 2022-2023 ;
 - c. Une mobilisation des ressources fiable (incluant également le financement externe pas encore sécurisé) ;
 - d. Les engagements régionaux et mondiaux pertinents ;
 - e. L'avancement et les résultats régionaux de l'agenda environnemental et du développement durable en Méditerranée ;
 - f. Les avantages comparatifs ;
 - g. Une distribution équilibrée, dans la mesure du possible, des activités organisées autour des Programmes et Résultats de la SMT.
5. Le PdT 2024-2025 est construit autour de 27 Résultats à délivrer à travers la mise en œuvre de 104 activités principales, distribuées dans les Programmes de la SMT comme suit ci-dessous :

Programmes de la SMT	Nombre de Résultats (SMT)	Nombre d'Activités
Programme 1. Vers une mer et un littoral méditerranéens sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire	4	22
Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité	4	8
Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique	4	5
Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, impliquant l'économie circulaire et bleue	4	15
Programme 5. Gouvernance	5	22
Programme 6. Vers une surveillance, une évaluation, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée	3	20

Programme 7. Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes	3	12
TOTAL	27	104

6. En réponse à la requête de la CdP 22, sur la potentielle simplification de la structure du PdT, le Secrétariat vise à conserver la liste des livrables des Tableaux du PdT jusqu'à leur révision et approbation par les composantes du PAM/les réunions des Points Focaux Thématiques, alors que le document de travail à soumettre aux Points Focaux du PAM et à la CdP 23 pour révision et approbation concernera les activités principales, et présentera la liste des livrables seulement à titre de document d'information. Pour répondre à la requête de la CdP 22 de renforcer la RBM, les activités auront été agrégées et leurs chiffres réduits de 116 à 104 entre les PdT de 2022-2023 et de 2024-2025.

Programme Thématique 1 : Vers une mer et un littoral méditerranéens sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire

7. Pour ce Programme, l'objectif principal du PdT 2024-2025 est de soutenir des réponses intégrées de prévention et réduction de la pollution plastique et des déchets marins, incluant les nouvelles sources de pollution, dans le cadre des Plans Régionaux et des Plans d'Action Nationaux (PAN) du protocole LBS, la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) ; le Plan d'action offshore pour la Méditerranée ; et le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables (CPD) en Méditerranée, en assurant des liens et synergies avec ceux régis par l'OMI, les BRSC, les résolutions de l'UNEA, ainsi que le Traité mondial prévu pour lutter contre la pollution plastique. Les activités visent en outre à promouvoir un changement transformationnel adoptant une économie circulaire et contribuant à la mise en œuvre de l'approche One Health (« une Seule Santé »), liant la santé humaine et celle des écosystèmes à la prévention et la réduction de la pollution, en prenant en compte les leçons tirées de la pandémie du COVID-19.
8. Plus précisément, le PdT 2024-2025 prévoit de :
- Soutenir la mise en œuvre des Plans Régionaux de 2021 dans le cadre du Protocole LBS à travers des actions locales, nationales, sous-régionales et régionales ;
 - Analyser l'état des lieux des énergies marines renouvelables, y compris les parcs d'éoliens offshore, en tenant compte des aspects socio-économiques, et soutenir le développement durable du secteur ;
 - Entreprendre des actions pilotes pour prévenir, éliminer et disposer les produits chimiques obsolètes de façon écologiquement saine dans le cadre du MedProgramme ;
 - Renforcer la capacité individuelle des états côtiers à répondre efficacement aux incidents causant une pollution marine ; améliorer le suivi des incidents générant une pollution et renforcer le niveau de mise en œuvre et la poursuite des contrevenants responsables de la décharge ;
 - Soutenir plus avant la ratification et la mise en œuvre effective de l'Annexe VI de la Convention MARPOL facilitant l'entrée en vigueur de la zone de contrôle des émissions d'Oxydes de Soufre et de Particules en Méditerranée (Med SOx ECA) ;
 - Fournir des études pour une possible désignation de la Mer Méditerranéenne comme une zone de contrôle des émissions d'Oxydes de Nitrogène (Med NOx ECA) suivant l'Annexe VI de la Convention MARPOL ;
 - Soutenir les acteurs privés et publics dans la prévention des déchets marins, la pollution plastique et par des produits chimiques toxiques, adoptant une approche d'économie circulaire ;
 - Mettre en œuvre l'approche One Health (« une Seule Santé ») en Méditerranée en relation avec les liens entre la pollution et la santé humaine, avec un focus initial sur les impacts pour la santé

de la consommation de fruits de mer pollués, et l'analyse de potentiels indicateurs liés à la santé, conformément aux Plans d'Actions Régionaux et aux PAN ;

- i) Encourager la création et le développement d'entreprises soutenant une économie circulaire dans les secteurs d'activités clés qui sont les principales sources de pollution.

Programme Thématique 2 : Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité

9. Pour ce Programme, le principal objectif du PdT 2024-2025 est de contribuer à la mise en œuvre effective du PAS BIO Post 2020 et de soutenir les Parties contractantes dans leurs efforts pour établir, étendre et gérer efficacement un réseau complet, cohérent et effectif d'Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP) et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE). Ce Programme accorde aussi une attention particulière à l'amélioration de la résilience des écosystèmes par la restauration dans le cadre de la Décennie des Nations-Unies pour la Restauration des Écosystèmes, ainsi qu'à l'amélioration du statut de conservation des espèces méditerranéennes en danger et menacées et des habitats clés.
10. Plus précisément, le PdT 2024-2025 prévoit de :
 - a) Entreprendre un état des lieux des pratiques et mesures existantes pour la restauration de biodiversité/des écosystèmes, y compris pour leur évaluation scientifique ; identifier les actions innovantes et soutenir leur réplique et le partage des bonnes pratiques, incluant les actions pilotes et de démonstration, en prenant en compte les synergies avec la Décennie des Nations-Unies pour la Restauration des Écosystèmes ;
 - b) Mettre à jour et en œuvre les Plans d'Action/Stratégies Régionaux sur les Espèces et Habitats et soutenir l'élaboration de Plans d'Action/Stratégies sous-régionales et nationales ;
 - c) Mettre en œuvre des mesures ciblées prioritaires pour minimiser les introductions d'espèces non-indigènes et contrôler leurs voies d'introduction conformément au Plan d'action régional relatif à l'introduction d'espèces et aux espèces envahissantes, ainsi que la Stratégie de Gestion des Eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027) ;
 - d) Soutenir l'élaboration et/ou la mise à jour de stratégies nationales et de plans d'action pour les AMP et les réseaux d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE), sur la base des orientations et priorités du PAS BIO post 2020, de la Stratégie régionale post 2020 pour les AMP et les AMCE, du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et d'autres cadres et objectifs mondiaux pertinents ;
 - e) Étendre les réseaux d'AMP/ASPIM et d'AMCE, désigner des zones protégées avec des niveaux de protection renforcés, et mettre en application des mesures de gestion efficaces pour leur conservation à long terme ;
 - f) Renforcer la gestion effective des ASPIM grâce à la poursuite et à la promotion des Programmes de Jumelages des ASPIM ;
 - g) Orienter des activités de mise en application avec des outils techniques, des normes, des critères, des lignes directrices, adaptés au niveau régional ou sous-régional, selon les besoins et la pertinence ;
 - h) Assurer une amélioration continue des connaissances et des évaluations de l'état de conservation des espèces marines et côtières et de leurs habitats couverts par les Plans d'Action Régionaux ou par les Annexes II et III du Protocole ASP/DB ;
 - i) Utiliser les fonctionnalités de l'Observatoire Méditerranéen pour l'analyse transversale entre les pressions d'origine humaine et le statut de préservation, et contribuer à la définition de critères pour l'identification des sites présentant la plus grande pertinence écologique et/ou un potentiel de régénération ;
 - j) Organiser des programmes de renforcement des capacités (symposiums scientifiques, ateliers et sessions de formation thématiques régionales, sous-régionales et nationales) et améliorer l'interface entre la science et la politique ;

- k) Améliorer et adapter les mesures visant à atténuer l'impact et l'interaction avec les activités humaines côtières et marines et/ou le changement climatique, et renforcer leur adoption par les Parties contractantes.

Programme Thématique 3 : Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique

11. Pour ce Programme, le principal objectif du PdT 2024-2025 est de soutenir les Parties contractantes dans leurs efforts pour prévenir ou réduire l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience aux changements et à la variabilité climatiques. Il vise également à garantir que les Parties contractantes disposent de connaissances scientifiques actualisées sur les changements climatiques connexes. L'une des principales réalisations prévue dans le cadre de ce Programme est la délivrance d'un Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique actualisé.
12. Plus précisément, le PdT 2024-2025 prévoit de :
- a) Développer une compréhension commune à l'échelle de la région et promouvoir des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique en Méditerranée ; évaluer et diffuser les solutions techniques fondées sur la nature ainsi que les bonnes pratiques applicables au contexte méditerranéen spécifiquement ;
 - b) Élaborer et promouvoir des orientations sur les solutions fondées sur la nature applicables aux différentes typologies côtières, à prendre en compte dans la préparation des plans côtiers ;
 - c) Observer et analyser les problèmes émergents (principalement en lien avec les activités offshore et le changement climatique) et identifier les mesures appropriées pour atténuer leurs impacts sur la biodiversité marine et les écosystèmes ;
 - d) Soutenir l'élaboration de plans et de stratégies nationaux de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) visant à accroître la résilience au changement et à la variabilité climatiques ;
 - e) Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans locaux GIZC ;
 - f) Mobiliser et mettre en œuvre des solutions innovantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des navires dans des ports sélectionnés, notamment par l'efficacité énergétique et la décarbonation ;
 - g) Soutenir le fonctionnement et les activités du réseau scientifique MedECC et élaborer des évaluations et des recommandations politiques basées sur la science portant sur les impacts thématiques du changement climatique et environnemental pour appuyer une prise de décision éclairée ;
 - h) Contribuer aux efforts d'atténuation du changement climatique par des approches d'économie circulaire, une meilleure efficacité des ressources et des stratégies commerciales de neutralité carbone.

Programme Thématique 4 : Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, impliquant l'économie circulaire et bleue

13. Pour ce Programme, le principal objectif du PdT 2024-2025 est d'aider les Parties contractantes à atteindre la durabilité des ressources côtières et marines grâce à la mise en œuvre synergique d'approches de planification et de gestion, en intégrant des mesures et des solutions d'économie circulaire dans les secteurs clés de l'économie bleue. Il vise aussi à soutenir les efforts des Parties Contractantes pour mettre en œuvre le Protocole Offshore et le Plan d'action Offshore pour la Méditerranée.
14. Plus précisément, le PdT 2024-2025 prévoit de :
- a) Promouvoir l'intégration de l'économie circulaire dans les secteurs clés de l'économie bleue, notamment par le biais de recommandations, d'actions pilotes et d'un soutien à l'entrepreneuriat durable ;

- b) Mettre en œuvre le Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et son Cadre Régional Commun, en se concentrant sur la préparation ou la mise à jour des Stratégies nationales GIZC, des plans côtiers et des analyses de vulnérabilité de zones sélectionnées, soutenues par des activités participatives de prospective ;
- c) Soutenir des activités sur le terrain dans des zones côtières sélectionnées par le biais de Projets de Gestion de Zones Côtières (CAMP), y compris des CAMP transfrontaliers ;
- d) Entreprendre des travaux méthodologiques pour la GIZC axés sur la mise à jour des matrices du Cadre Régional Commun pour la GIZC ;
- e) Renforcer la mise en œuvre de la planification de l'espace marin (PEM) au travers de formations, du renforcement de capacités et du développement d'une communauté de pratique pour la PEM en Méditerranée ;
- f) Mettre en œuvre des mesures ciblées clés du Plan d'action Offshore pour la Méditerranée et maintenir son cadre de gouvernance, de coopération et de partenariat durable et opérationnel ;
- g) Promouvoir le tourisme durable et les énergies renouvelables marines durables en Méditerranée, conformément au cadre de la Convention de Barcelone PNUE/PAM et l'élaboration de directives pertinentes ;
- h) Soutenir le développement de politiques nationales et d'actions pilotes sur la consommation et la production durables (CPD) et les entreprises circulaires, ainsi que la mise en œuvre de la CPD, de l'économie circulaire et des économies durables innovantes aux niveaux régional et national ;
- i) Soutenir l'utilisation efficace et systémique d'instruments économiques tels que les politiques de subventions, les servitudes conservatoires et d'autres outils pour la préservation de la nature et le développement durable.

Programme Fondamental 5 : Gouvernance

15. Pour ce Programme, le principal objectif du PdT 2024-2025 est d'assurer la mise en œuvre effective et l'application par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles, des Stratégies, des politiques et des mesures régionales du PAM et des décisions pertinentes des CdP, tout en soutenant la cohérence et la complémentarité des politiques entre les travaux appropriés engagés aux niveaux mondial, régional et national, et une efficacité accrue à travers l'utilisation de nouvelles approches digitales. Il vise également à renforcer les institutions publiques et à renforcer les partenariats et l'engagement pluri-acteurs, y compris des organisations de la société civile, du secteur privé et de l'interface science-politique. Les principales réalisations attendues dans le cadre de ce Programme sont le développement d'une Feuille de route révisée pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée et une Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable révisée.
16. Plus précisément, le PdT 2024-2025 prévoit de :
 - a) Assurer une prise de décision effective et l'examen de la mise en œuvre des instruments juridiques et politiques par les organes pertinents du PAM ; Réaliser une CdP 24 réussie, en Egypte, en 2025 ;
 - b) Soutenir les efforts nationaux pour progresser davantage dans la ratification des Protocoles à la Convention de Barcelone pour permettre leur entrée en vigueur dans autant de pays partenaires que possible ;
 - c) Renforcer les capacités des Parties contractantes en matière de mise en application, de mise en conformité avec et de rapportage sur les dispositions juridiquement contraignantes du cadre de la Convention de Barcelone du PAM ; développer des indicateurs juridiques ;
 - d) Mettre en œuvre la politique de données du PAM aux niveaux régional et, le cas échéant, national, et renforcer les capacités nationales pour la mettre en œuvre, avec un soutien plus étroit et des ateliers dédiés ;
 - e) Renforcer les réseaux de SPI dans le cadre du travail du PAM ;

- f) Renforcer les capacités de mobilisation de ressources externes pour mettre en œuvre le PdT et la SMT et exécuter efficacement les projets financés par des bailleurs externes dans leur contexte, y compris la finalisation des propositions de financement dans le cadre de la Stratégie de Mobilisation des Ressources du PAS BIO Post 2020 ;
- g) Renforcer les partenariats avec les principaux acteurs régionaux et mondiaux et avec les réseaux académiques/institutions ; améliorer la participation et l'engagement de la société civile et du secteur privé ;
- h) Promouvoir l'intégration du genre dans les opérations et activités du PNUE/PAM.

Programme Catalyseur 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée

17. Pour ce Programme, le principal objectif du PdT 2024-2025 est de recapitaliser sur le travail mené pour la mise en œuvre de l'IMAP, dans le but d'entrer dans une nouvelle phase et de produire un IMAP actualisé pour l'évaluation du bon état écologique (BEE), basé sur les réalisations du Rapport de 2023 sur le Statut de la Qualité de la Méditerranée (2023 Med QSR). Ce Programme vise aussi à renforcer l'Observatoire de l'Environnement et du Développement pour appuyer la prise de décision par les Parties contractantes. Un autre objectif clé du PdT 2024-2025 pour ce Programme est de renforcer le système d'information pour l'IMAP y compris à travers l'intégration d'outils d'évaluation, ainsi que la délivrance d'une Plateforme de Gestion des Connaissances pour le système du PAM.
18. Plus précisément, le PdT 2024-2025 prévoit de :
- a) Mettre en œuvre l'IMAP au niveau national et régional de manière appropriée en prenant en compte les recommandations du MED QSR 2023 et en préparant des analyses thématiques et des évaluations, comme demandé par les Parties contractantes ;
 - b) Maintenir et mettre à jour tous les composants d'InfoMAP tels que : le Système de Rapportage de la Convention de Barcelone (BCRS), le système de rapportage du Budget de référence national (NBB), le système d'InfoMAP complet pour tous les indicateurs communs de l'IMAP et l'Infrastructure de Données Spatiales d'InfoMAP pour les données géographiques et les cartes (InfoMAPNode) ; ainsi que renforcer et mettre à jour les outils d'InfoMAP tels que les outils du cloud CAR/INFO ;
 - c) Renforcer les capacités nationales à organiser, télécharger, valider et publier les données de l'IMAP et établir une interface science-politique solide pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique ;
 - d) Maintenir les bases de données et les produits des composantes du PAM et assurer la pleine opérationnalisation de la nouvelle plate-forme de connaissances du PAM permettant la migration, l'intégration, l'harmonisation, la gestion et la mise à jour du système InfoMAP et des bases de données des composantes du PAM dans un hub unique ;
 - e) Diffuser largement les principaux éléments de l'étude prospective Med2050, en les utilisant pleinement pour de nouvelles approches stratégiques à travers des activités dérivées (thématiques ou géographiques) et en les reliant aux futures activités préparatoires de la SMDD ;
 - f) Renforcer le travail des observatoires mondiaux, régionaux, nationaux et infranationaux sur l'environnement et le développement grâce au partage des données et au renforcement des capacités, en mettant à jour le tableau de bord de la SMDD et la base de données des indicateurs CPD, et en les intégrant dans la Salle de Situation Environnementale Mondiale (WESR).

Programme Catalyseur 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes

19. Pour ce Programme, l'objectif principal du PdT 2024-2025 est d'informer correctement les parties prenantes et les décideurs politiques sur l'état de la Mer Méditerranée et de son littoral, de les sensibiliser aux enjeux prioritaires en matière d'environnement, de diffuser des connaissances et de sensibiliser le grand public, en particulier les jeunes, notamment par le biais de la science

participative et des campagnes numériques. Il vise également à contribuer à une transformation numérique en utilisant les nouvelles technologies pour améliorer le réseautage et la visibilité du PAM. Un jalon clé de notre campagne de plaidoyer est la célébration avec fierté et inclusivité du 50^e Anniversaire du PAM (1975) et du 20^e Anniversaire du PAM II et de la Convention de Barcelone actuelle (1995), tous deux adoptés à Barcelone, en Espagne.

20. Plus précisément, le PdT 2024-2025 prévoit de :

- a) Mettre en œuvre de la stratégie opérationnelle de communication du PAM 2024-2025 dans le cadre de la stratégie de communication 2024-2029, et sa mise à jour pour la période biennale 2026-2027 ;
- b) Publier et diffuser les résultats du 2023 MED QSR, de la prospective Med2050 et d'autres produits d'évaluation environnementale ;
- c) Délivrer la stratégie de gestion des connaissances du PAM et assurer le fonctionnement et de la maintenance de la Plateforme de Gestion des Connaissances du PAM, intégrant l'information et la connaissance de l'ensemble du système du PAM ;
- d) Célébrer les Journées dédiées reconnues d'importance pour la Méditerranée (par exemple le Jour du Littoral méditerranéen, le Jour des ASPIM, etc.) et les anniversaires du système PNUE/PAM, tels que le 50^e anniversaire du PNUE/PAM, le 40^e anniversaire du CAR/ASP et le 20^e anniversaire du CAR/INFO ;
- e) Délivrer des prix et certificats environnementaux et de durabilité (par exemple le Prix de durabilité WeMed, le Prix de la Ville respectueuse de l'environnement d'Istanbul, les Certificats ASPIM) pour renforcer la sensibilisation et la diffusion auprès du public ;
- f) Préparer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation environnementale sur des sujets clés, y compris à travers les outils d'e-learning, avec une attention particulière pour la jeunesse ;
- g) Développer et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité concret vers la CdP 24.

Annexe

Programme de Travail et Budget pour 2024-2025

Tableau 1 : Aperçu des revenus et des engagements

Tous les montants en €

	Budget approuvé 2022-2023			Proposition de budget 2024-2025 ⁽¹⁾		
		Taux de change	0.862		Taux de change	0.862
	€	€	€	€	€	€
Part A (Financement principal)						
A. Revenus	2022	2023	Total 2022-2023	2024	2025	Total 2024-2025
Revenus ordinaires prévus						
MTF Contributions ordinaires	5,706,788	5,706,788	11,413,576	5,706,788	5,706,788	11,413,576
Contribution discrétionnaire de l'UE	596,484	596,484	1,192,968	596,484	596,484	1,192,968
Contribution du gouvernement hôte de la Grèce ⁽²⁾	344,800	344,800	689,600	344,800	344,800	689,600
TOTAL des Revenus Ordinaires Prévus	6,648,072	6,648,072	13,296,144	6,648,072	6,648,072	13,296,144
B. Solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée non utilisé	1,106,475	1,512,794	2,619,269	1,432,807	1,856,697	3,289,504
Total des fonds disponibles	7,754,547	8,160,866	15,915,413	8,080,879	8,504,769	16,585,648
C. Engagements	2022	2023	Total 2022-2023	2024	2025	Total 2024-2025
Activités	2,098,000	2,171,000	4,269,000	2,027,214	2,437,499	4,464,713
Postes et autres coûts administratifs ⁽³⁾	4,847,034	5,133,609	9,980,643	5,206,610	5,267,429	10,474,039
Coûts de soutien au Programme	809,513	856,257	1,665,770	847,055	799,841	1,646,896
TOTAL des Engagements Réguliers	7,754,547	8,160,866	15,915,413	8,080,879	8,504,769	16,585,648
Provision des Réserves de Trésorerie (incl. CSP) ⁽⁴⁾			0			0
Total général	7,754,547	8,160,866	15,915,413	8,080,879	8,504,769	16,585,648

Part B (Financement Externe)

	Total 2022-2023	Total 2024-2025
Financement de Projets PNUE/PAM	7,605,204	10,033,896
Ressources mobilisées par les composantes	11,831,052	6,352,141
Ressources à mobiliser	7,617,000	10,295,644
TOTAL	27,053,256	26,681,681

Part C (Contributions des Pays hôtes des CAR)⁽⁶⁾

Pays (Centre)	2022	2023	Total 2022-2023	2024	2025	Total 2024-2025 ⁽⁶⁾
Croatie (CAR/PAP)	159,666	159,666	319,332	266,546	266,546	533,092
France (CAR/PB)	377,785	377,785	755,570			0
Italie (CAR/INFO)	155,000	155,000	310,000			0
Malte (REMPEC)	256,000	256,000	512,000	260,000	260,000	520,000
Espagne (CAR/CPD)	655,520	655,520	1,311,039	684,658	488,037	1,172,695
Tunisie (CAR/ASP)	90,000	90,000	180,000			0
TOTAL des Contributions des Pays hôtes (en espèces/en nature)	1,693,971	1,693,971	3,387,941	1,211,204	1,014,583	2,225,787

(1): Budget fondé sur les contributions et l'utilisation du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, avec une augmentation de 0 % des contributions ordinaires évaluées

(2): L'équivalent de 400 000 USD en EUR en utilisant le taux de change de 0,862 pour 2022-2023 et de 0,945 pour 2024-2025 sur la base du taux moyen calculé pour les périodes respectives. Aux fins de rapprochement, le taux de 0,862 est appliqué pour les deux exercices biennaux dans cette version. Le budget sera établi au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable en 2024-2025.

(3): Le montant proposé inclut la contribution de la République hellénique en tant que pays hôte, tandis que le tableau 3 n'en tient pas compte. Les coûts liés aux logiciels/systèmes informatiques, y compris les coûts d'Umoja, ont été imputés au fonds CAL.

(4): Aucune ressource supplémentaire n'est requise pour les Réserves de Trésorerie pour l'exercice biennal 2024-2025. Le 15 % de la différence entre l'allocation des contributions ordinaires évaluées (MEL) en 2022-2023 et 2024-2025 doit être restitué au solde du fonds fiduciaire MEL.

(5): Contributions nationales versées par les pays hôtes respectifs aux Centres d'activités régionales (CAR) du PAM.

(6): Les chiffres seront mis à jour en fonction des informations supplémentaires qui seront reçues par les pays hôtes des CAR respectifs.

Tableau 2. Revenus Ordinaires Prévus

Contributions ordinaires évaluées réparties entre les Parties à la Convention de Barcelone pour le biennium 2024–2025 (EUR) ¹						
Parties contractantes	0% d'augmentation des C.O.E.*			0% d'augmentation des C.O.E.*		
	Contributions ordinaires approuvées pour 2022 (en €)	Contributions ordinaires approuvées pour 2023 (en €)	Contributions ordinaires approuvées pour 2022-2023 (en €)	Contributions ordinaires proposées pour 2024 (en €)	Contributions ordinaires proposées pour 2025 (en €)	Contributions ordinaires proposées pour 2024-2025 (en €)
Albanie	3,704	3,704	7,408	3,704	3,704	7,408
Algérie	50,469	50,469	100,938	50,469	50,469	100,938
Bosnie-Herzégovine	5,556	5,556	11,112	5,556	5,556	11,112
Croatie	42,135	42,135	84,270	42,135	42,135	84,270
Chypre	16,669	16,669	33,338	16,669	16,669	33,338
UE	64,360	64,360	128,720	64,360	64,360	128,720
Égypte	142,670	142,670	285,340	142,670	142,670	285,340
France	1,999,323	1,999,323	3,998,646	1,999,323	1,999,323	3,998,646
Grèce	150,482	150,482	300,964	150,482	150,482	300,964
Israël	259,755	259,755	519,510	259,755	259,755	519,510
Italie	1,476,573	1,476,573	2,953,146	1,476,573	1,476,573	2,953,146
Liban	16,669	16,669	33,338	16,669	16,669	33,338
Libye (État de Libye)	8,334	8,334	16,668	8,334	8,334	16,668
Malte	8,797	8,797	17,594	8,797	8,797	17,594
Monaco	5,093	5,093	10,186	5,093	5,093	10,186
Monténégro	1,852	1,852	3,704	1,852	1,852	3,704
Maroc	25,466	25,466	50,932	25,466	25,466	50,932
Slovénie	36,579	36,579	73,158	36,579	36,579	73,158
Espagne	988,086	988,086	1,976,172	988,086	988,086	1,976,172
Syrie	4,167	4,167	8,334	4,167	4,167	8,334
Tunisie	8,797	8,797	17,594	8,797	8,797	17,594
Türkiye	391,252	391,252	782,504	391,252	391,252	782,504
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MTF)	5,706,788	5,706,788	11,413,576	5,706,788	5,706,788	11,413,576

CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES

	Contributions attendues pour 2022 (en €)	Contributions attendues pour 2023 (en €)	Contributions attendues pour 2022-2023 (en €)	Contributions attendues pour 2024 (en €)	Contributions attendues pour 2025 (en €)	Contributions attendues pour 2024-2025 (en €)
Contributions Discrétionnaires de l'UE	596,484	596,484	1,192,968	596,484	596,484	1,192,968
Pays hôte (Grèce) ⁽²⁾	344,800	344,800	689,600	344,800	344,800	689,600

(1): Les contributions proposées pour 2024-2025 sont alignées sur les taux actuels évalués par l'ONU (2022-2024).

(2): L'équivalent de 400 000 USD en EUR en utilisant les taux (0,862 pour 2022-2023 et 0,862 pour 2024-2025). Aux fins de rapprochement, le taux de 0,862 est appliqué pour les deux exercices biennaux dans cette version.

*C.O.E.= Contribution(s) ordinaire(s) évaluée(s)

Tableau 3. Résumé des Activités et des Coûts Administratifs par Composante (MTF/UE discr.)

(en €)	Budget proposé 2022-2023 (en €) :							
	Budget basé sur les contributions et l'utilisation du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée sans augmentation des contributions ordinaires évaluées							
	Budget approuvé 2022-2023 (en €)				Budget proposé 2024-2025 (en €)			
	2022	2023	Total	2022-2023	2024	2025	Total	2024-2025
UC								
TOTAL DES ACTIVITES	338,000	719,000	1,057,000		246,000	769,691	1,015,691	
POSTES ET COÛTS OPÉRATIONNELS	1,553,591	1,588,844	3,142,435		1,637,901	1,669,135	3,307,036	
TOTAL	1,891,591	2,307,844	4,199,435		1,883,901	2,438,826	4,322,727	
MEDPOL								
TOTAL DES ACTIVITES	380,000	275,000	655,000		320,000	290,000	610,000	
POSTES ET COÛTS OPÉRATIONNELS	661,027	901,444	1,562,471		892,001	906,215	1,798,216	
TOTAL	1,041,027	1,176,444	2,217,471		1,212,001	1,196,215	2,408,216	
REMPEC								
TOTAL DES ACTIVITES	335,000	212,000	547,000		260,809	243,143	503,952	
SOUTIEN ADMINISTRATIF	630,803	641,707	1,272,510		675,093	690,465	1,365,558	
TOTAL	965,803	853,707	1,819,510		935,902	933,608	1,869,510	
CAR/PB								
TOTAL DES ACTIVITES	238,000	187,000	425,000		225,908	265,000	490,908	
SOUTIEN ADMINISTRATIF	532,700	532,700	1,065,400		532,700	532,700	1,065,400	
TOTAL	770,700	719,700	1,490,400		758,608	797,700	1,556,308	
CAR/PAP								
TOTAL DES ACTIVITES	209,000	214,000	423,000		270,000	210,916	480,916	
SOUTIEN ADMINISTRATIF	488,317	488,317	976,634		488,317	488,317	976,634	
TOTAL	697,317	702,317	1,399,634		758,317	699,233	1,457,550	
CAR/ASP								
TOTAL DES ACTIVITES	304,000	246,000	550,000		351,197	372,000	723,197	
SOUTIEN ADMINISTRATIF	371,547	371,547	743,094		371,547	371,547	743,094	
TOTAL	675,547	617,547	1,293,094		722,744	743,547	1,466,291	
CAR/INFO								
TOTAL DES ACTIVITES	119,000	198,000	317,000		194,800	156,581	351,381	
SOUTIEN ADMINISTRATIF	124,250	124,250	248,500		124,250	124,250	248,500	
TOTAL	243,250	322,250	565,500		319,050	280,831	599,881	
CAR/CPD								
TOTAL DES ACTIVITES	175,000	120,000	295,000		158,500	130,168	288,668	
SOUTIEN ADMINISTRATIF	140,000	140,000	280,000		140,000	140,000	280,000	
TOTAL	315,000	260,000	575,000		298,500	270,168	568,668	
SOUS TOTAL	6,600,235	6,959,809	13,560,044		6,889,023	7,360,128	14,249,151	
CSP*	809,513	856,257	1,665,770		847,055	799,841	1,646,896	
GRAND TOTAL	7,409,748	7,816,066	15,225,814		7,736,078	8,159,969	15,896,047	
<hr/>								
TOTAL DES ACTIVITES	2,098,000	2,171,000	4,269,000		2,027,214	2,437,499	4,464,713	
TOTAL DES COÛTS ADMINISTRATIFS & OPERATIONELS	4,502,234	4,788,809	9,291,044		4,861,809	4,922,629	9,784,438	
COÛTS DIRECTS	6,600,234	6,959,809	13,560,044		6,889,023	7,360,128	14,249,151	
CSP	809,513	856,257	1,665,770		847,055	799,841	1,646,896	
GRAND TOTAL	7,409,747	7,816,067	15,225,814		7,736,078	8,159,969	15,896,047	

*Calculs CSP de 13% et 4,5% au prorata du revenu respectif.

Tableau 4a. Détails des salaires et des coûts opérationnels et d'autres activités du Secrétariat

Secrétariat	Budget approuvé (en €)			Budget proposé (en €)		
	2022	2023	Total 2022-2023	2024	2025	Total 2024-2025
	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF
Personnel professionnel¹						
Coordinateur – D.1	243,737	248,612	492,349	252,341	256,126	508,467
Coordinateur Adjoint – P.5	219,954	224,353	444,307	227,718	231,134	458,852
Administrateur de programme (Gouvernance) - P.4	189,123	192,906	382,029	195,799	198,736	394,535
Administrateur de programme (MED POL) – P.5		224,353	224,353	227,718	231,134	458,852
Administrateur de programme (MED POL) – P.4	189,123	192,906	382,029	195,799	198,736	394,535
Administrateur de programme (Administrateur de surveillance et d'évaluation MED POL) – P.3	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Administrateur de programme (Activités socioéconomiques/Développement durable) – P.3	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Administrateur de programme (Pollution MED POL) – P.3	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Conseiller juridique – P.3	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Administrateur de programme - Expert Rapport sur la Qualité - P3	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Administrateur chargé de l'Information et la Communication – P.3	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Administrateur Admin/Gestion de fonds - P.4	0	0	0	0	0	0
Administrateur - P.2 ²	0	0	0	0	0	0
Administrateur de programme (Spécialiste de la gestion des programmes pour les déchets marins) – P.2/P.3	0	0	0	0	0	0
Administrateur de programme (Spécialiste de la gestion des programmes Offshore) - P.2/P.3	0	0	0	0	0	0
Total du personnel professionnel	1,801,739	2,062,126	3,863,865	2,093,053	2,124,448	4,217,501
Personnel de service général³						
Assistant Réunion et Achats - G.6 ⁴	0	0	0	0	0	0
Assistant Paiements et Voyage - G.5 ⁵	0	0	0	0	0	0
Assistant Budget - G.6 ¹	0	0	0	0	0	0
Assistant administratif - G.6 ¹	0	0	0	0	0	0
Assistant Information - G.5	56,970	60,103	117,073	61,606	63,146	124,752
Assistant de Programme - G.5	56,970	60,103	117,073	61,606	63,146	124,752
Assistant de Programme - G.5	56,970	60,103	117,073	61,606	63,146	124,752
Assistant de Programme (MEDPOL) - G.5	56,970	60,103	117,073	61,606	63,146	124,752
Assistant de Programme (MEDPOL/UC) - G.4	50,000	52,750	102,750	54,069	55,421	109,490
Assistant administratif - (Assistant au Coordinateur/UC) - G.6 ⁶				0	0	0
Agent administratif - G.4 ⁴	0	0	0	0	0	0
Assistant informatique - G.5 ⁵	0	0	0	0	0	0
Postes de projets à durée limitée						
Assistant de Programme (MedProgramme) - (UC) - G.5 ⁸				61,606	63,146	124,752
Assistant Finances et Budget (MedProgramme) - (UC) - G.5 ²				0	0	0
Total du Personnel de service général	277,880	293,162	571,042	362,099	371,151	733,250
TOTAL DES POSTES	2,079,619	2,355,288	4,434,907	2,455,152	2,495,599	4,950,751
Coûts opérationnels et d'autres activités						
Voyages officiels du personnel	80,000	80,000	160,000	64,750	64,751	129,501
Autres coûts de bureau ²	55,000	55,000	110,000	10,000	15,000	25,000
Total des coûts opérationnels et d'autres activités	135,000	135,000	270,000	74,750	79,751	154,501
TOTAL des postes et des coûts opérationnels et d'autres activités	2,214,619	2,490,288	4,704,907	2,529,902	2,575,350	5,105,252

(1) Le poste est couvert par les coûts d'appui au programme.

(2) Allocation dédiée à la formation du personnel du PAM, aux services TIC, à l'élaboration du plan d'urgence du Bureau du PAM, et aux dépenses au siège du PNUE pour la maintenance du site Web du PAM. Tout solde budgétaire non dépensé sera utilisé pour les activités.

(3) Augmentation annuelle de 1.5 % pour les coûts salariaux du personnel P et de 2,5 % pour les coûts salariaux du personnel G en 2024 et en 2025.

(4) Poste devant être financé par des ressources externes ou comblé par un détachement.

(5) Poste devant être financé par des ressources externes sous réserve de leur mobilisation.

(6) Poste devant être financé par la Contribution du gouvernement hôte de la Grèce et dans les prochains exercices biennaux par la Contribution du gouvernement hôte de la Grèce et par les coûts d'appui au programme. Le poste ne fera pas l'objet de financement par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

(7) Poste devant être financé par les coûts de soutien au Programme et par le financement du projet (FEM) et sous réserve de la disponibilité des fonds des deux sources.

(8) Le budget de ce poste fait partie de l'engagement total en faveur du MedProgramme à hauteur de 200 000 USD par exercice biennal. Le budget correspondant lié aux activités a été réduit en conséquence. Le financement de ce poste par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée prendra fin le 31 décembre 2025.

Tableau 4b. Détails des salaires et coûts administratifs du REMPEC

REMPEC	Budget approuvé 2022-2023 (en €)			Budget proposé 2024-2025 (in €)		
	2022	2023	Total 2022-2023	2024	2025	Total 2024-2025
	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF
Personnel professionnel⁽³⁾						
Chef du bureau P.4	175,202	176,954	352,156	179,608		179,608
Chef du bureau P.5 ⁽⁴⁾					182,302	182,302
Administrateur de Programme (Prévention) P.3	133,903	135,242	269,145	137,270	139,329	276,599
Administrateur de Programme (OPRC) P.3	139,640	141,036	280,676	143,152	145,299	288,451
Agent professionnel associé (APO) ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
Total du Personnel professionnel	448,745	453,232	901,977	460,030	466,930	926,960
Personnel de service général ⁽³⁾						
Assistant Administratif/Financier - G7 ⁽²⁾	29,716	29,716	59,432	44,401	45,067	89,468
Assistant au Directeur - G.7	43,131	43,131	86,262	49,312	50,052	99,364
Secrétaire - G.5	31,136	31,136	62,272	43,275	43,924	87,199
Total du Personnel de service général	103,983	103,983	207,966	136,988	139,043	276,031
TOTAL DES POSTES	552,728	557,215	1,109,943	597,018	605,973	1,202,991
Autres coûts administratifs						
Voyages officiels du personnel	25,000	25,000	50,000	25,000	25,000	50,000
Coûts du Bureau	53,075	59,492	112,567	53,075	59,492	112,567
Total des autres coûts administratifs	78,075	84,492	162,567	78,075	84,492	162,567
TOTAL DES POSTES ET AUTRES COÛTS ADMINISTRATIFS	630,803	641,707	1,272,510	675,093	690,465	1,365,558

(1) Ce poste sera à la charge de l'État membre de l'Organisation Maritime Internationale relatif dans le cadre du programme de l'Agent professionnel associé de l'OMI.

(2) Ce poste est partiellement couvert par la contribution de l'OMI (13 000 EUR par an), financée à partir de la quote-part des coûts d'appui aux projets de l'OMI.

(3) Augmentation annuelle de 1.5 % pour les coûts salariaux du personnel P. Les coûts salariaux du personnel G en 2024 et 2025 reflètent l'enquête sur les salaires locaux de 2023 avec une augmentation de 1,5 % par an.

(4) La différence des coûts du chef de bureau entre les niveaux P4 et P5 en 2025, d'un montant de 55 713 devra être financée par d'autres sources de financement.

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 1.1. Des stratégies et un plan d'action de lutte contre les déchets marins et la pollution par les matières plastiques ont été élaborés et mis en œuvre au moyen d'approches globales, cohérentes et collaboratives						43,000 €	60,000 €	103,000 €	294,600 €	0 €	
1.1.1. Entreprendre des actions au niveau national, sous-régional et régional pour stimuler la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée (Expertise interne, conseil, SSFA, réunions régionales/sous-régionales, plateforme régionale, projets pilotes et renforcement des capacités nationales)	MED POL	CAR/CPD	a) Projet "Water and Environment Support (WES)" financé par l'UE, EPPA financé par l'UE, GIZ, b) PNUE GPA, OSPAR, Commission de la Mer Noire, GPLM, CGPM	CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	5.5, 5.c; 12.4; 12.5; 14.1	0 €	30,000 €	30,000 €	111,000 €	0 €	Financement externe obtenu fourni dans le cadre du projet Marine Litter MED Plus
	REMPEC, UC	MED POL	OMI, FAO, CGPM, BERD	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) Protocole "offshore" - Article 12 (Ordures); Article 13 (Installations de réception, instructions, et sanctions) CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 18 Décision IG.21/3 relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles CdP 18 Décision IG.21/7 - Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique"	12.4; 12.5; 14.1	3,000 €	0 €	3,000 €	61,800 €	0 €	Les livrables g, h, i devraient être soutenus par le projet Marine Litter MED Plus, avec des fonds indiqués dans la colonne de financements externes obtenus.
			OMI, Association MEDports	CdP 22 Décision IG.25/5 - Amendements aux annexes I, II et IV au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre CdP 21 Décision IG.24/10 - Principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire ou à prévenir la pollution marine d'origine tellurique, et mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique » et « immersions » de la Convention de Barcelone							
			OMI	CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)							
OMI											
1.1.2 Capitaliser les actions pilotes portant sur les déchets marins dans les aires marines protégées et les îles méditerranéennes (Expertise interne, conseil, actions pilotes, ateliers, publications)	CAR/CPD		BeMed, SMILO	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	14.1	0 €	0 €	0 €	60,000 €	0 €	Projet CapiMed Islands
1.1.3. Mettre en œuvre et développer un cadre politique solide pour réduire et prévenir l'utilisation du plastique (Expertise interne, conseil, actions pilotes, ateliers, publications, accords de partenariat)	CAR/CPD	MED POL	WWF	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	12.4; 12.5; 14.1	20,000 €	15,000 €	35,000 €	0 €	0 €	
1.1.4. Engager les entreprises à empêcher l'utilisation de plastique et à réduire les fuites de plastique (Expertise interne, conseil, actions pilotes, ateliers, publications, accords de partenariat)	CAR/CPD	MEDPOL	GIZ, BeMed, Savethemed, Plastic Europe	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	12.4; 12.5; 14.1	20,000 €	15,000 €	35,000 €	61,800 €	0 €	Financement externe obtenu devrait être fourni dans le cadre du projet Marine Litter MED Plus
Résultat 1.2. Une réponse holistique et efficace de lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime, dans le cadre de la politique globale de l'approche écosystémique pour la Méditerranée, (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) est mise en œuvre pour assurer la durabilité des écosystèmes côtiers et marins en Méditerranée						272,500 €	47,355 €	319,855 €	5,951,700 €	562,548 €	
1.2.1. Développer de nouvelles mesures réglementaires en accord avec l'article 15 du Protocole LBS pour les secteurs prioritaires (Consultations, réunion régionale, études doctorales)	UC, MED POL	CAR/CPD, REMPEC		CdP 22 Décision IG.25/5 - Amendements aux annexes I, II et IV au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre CdP22 Décision IG.25/8 - Plans régionaux dans le cadre de l'article 15 du Protocole sources terrestres sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et la gestion des boues d'épuration	5.5; 6.3; 12.4; 14.1	0 €	28,555 €	28,555 €	0 €	61,445 €	Travail complémentaire à mener par le MED POL et le Plan Bleu pour entreprendre une analyse complète des mesures réglementaires existantes, et une analyse des moteurs et des impacts des énergies marines renouvelables sur l'environnement marin et côtier. 40 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France.
	Plan Bleu	UC, MED POL				0 €	0 €	0 €	40,000 €	20,000 €	
1.2.2 Prendre des actions nationales et régionales, y compris la facilitation des investissements, pour mettre en œuvre les Plans Régionaux adoptés (Conseil, expertise interne, SSFAs, réunions)	MED POL	UC, CAR/ASP, CAR/PAP, Plan Bleu	WES, BERD, BEI Autorités nationales compétentes/parties prenantes partenaires régionaux compétents	Protocole tellurique Article 13 CdP19 Décision IG.22/8 - La mise en œuvre des Plans d'action nationaux actualisés (PAN) contenant des mesures et calendriers de mise en œuvre	5.5, 5.c; 6.5; 6.6; 6.a; 12.4; 13.1; 14.1; 13.2; 14.2; 14.5	110,000 €	0 €	110,000 €	214,700 €	61,700 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme C.P 1.2 Une partie des ressources externes non obtenues (70 000 EUR) fournies par le biais du projet ECAP MED Plus et (24 700 EUR) par le biais du projet ML MED Plus. 60 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France. Ressources restant à mobiliser pour le volet socio-économique des PAN.

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
1.2.3 Promouvoir un Secteur de dessalement durable en Méditerranée (Conseil, SSFAs)	MED POL	UC, Plan Bleu	FEM/MedProgramme	Protocole tellurique Article 13 CdP19 Décision IG.22/8 - La mise en œuvre des Plans d'action nationaux actualisés (PAN) contenant des mesures et calendriers de mise en œuvre	6.3; 6.a; 12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	40,000 €	0 €	Ressources externes obtenues (40,000 EUR) par le biais du MedProgramme pour 2 SSFA pour le livrable (a)
	Plan Bleu	UC, MED POL				0 €	0 €	0 €	50,000 €	0 €	50 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France.
1.2.4 Améliorer la mise en œuvre des outils de reporting de MED POL développés pour évaluer les charges polluantes provenant de sources et d'activités terrestres (Conseils, expertise interne, SSFAs, réunion régionale)	MED POL	CAR/INFO	UNECE, AEE	Protocole tellurique Articles 13 et 8.	9.4; 12.4; 14.1	50,000 €	0 €	50,000 €	20,000 €	130,000 €	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée couvrant les coûts des consultants nationaux de la BNB. La réunion BNB sera tenue conjointement avec la réunion sur les PAN sous l'activité 1.2.2. 20 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France.
1.2.5 Entreprendre une action nationale et régionale pour améliorer la mise en œuvre du Protocole Immersion (Expertise interne, réunion régionale)	MED POL	UC	CL/PL, OMI, IMPEL	CdP 22 Décision IG.25/6 - Amendements à l'annexe au Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer CdP 20 Décision IG.23/12 - Lignes directrices actualisées sur la gestion des matériaux de dragage	5.5; 12.4; 14.1	15,000 €	0 €	15,000 €	0 €	50,000 €	Dans le cas où des ressources externes sont obtenues, la réunion régionale se tiendra en personne.
1.2.6.Entreprendre des actions pilotes pour prévenir, éliminer et disposer des produits chimiques obsolète d'une manière respectueuse de l'environnement. (Conseils, SSFAs, réunions, Contrats de mise en œuvre)	MED POL (MedProgramme)	UC	FEM/MedProgramme	Protocole « déchets dangereux »	5.5; 12.4; 14.1; 12.6; 12.a	0 €	0 €	0 €	5,537,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme
1.2.7. Mettre en œuvre des stratégies de prévention des produits chimiques toxiques, y compris un soutien de politique (Expertise interne, conseil, réunions)	CAR/CPD	MED POL	Secrétariat des Conventions de BRS, MedProgramme	Protocole tellurique	12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	50,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme Phase 2 financé par le FEM (B&H et Monténégro - à confirmer)
1.2.8.Améliorer l'accès à l'information sur les produits chimiques toxiques, en particulier les nouveaux POP inscrits et leur impact sur la santé (Expertise interne, conseil, formations nationales, webinaires publics, sensibilisation)	CAR/CPD	MED POL	Autorités sanitaires Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm	Protocole tellurique CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	12.4	15,000 €	5,000 €	20,000 €	0 €	40,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées dans le cadre du projet beInplastics.
1.2.9. Améliorer le suivi des événements de pollution et accroître le niveau d'application de la loi et de poursuites des contrevenant en matière de rejet (Expertise interne, services de conférence, lieu de conférence, arrangements de voyage, réunion régionale, soutien technique au pays)	REMPEC	UC	OMI, UNODC, INTERPOL, CBS (ENPRO), OSPAR (NSN), Accord de Bonn, HELCOM, RAMOGE, Cedre, UPGM	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) CdP 18 Décision IG.21/9 - Décision relative à l'établissement d'un réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	5.5; 12.4; 14.1	62,500 €	0 €	62,500 €	0 €	21,500 €	Le fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée vise à soutenir le livrable (a), pour la 6e réunion du MENELAS au premier trimestre 2025 et une partie du livrable (b). Des ressources externes à mobiliser pour l'analyse juridique complète du « Fonds bleu » régional et le livrable c
1.2.10. Renforcer la capacité des États côtiers individuels à répondre efficacement aux incidents de pollution marine (Expertise interne, conseil, ateliers nationaux, ateliers sous-régionaux, formations, exercices et réunions, accords de coopération sous-régionaux)	REMPEC	UC	OMI, IPIECA, EMSA, MOIG	Protocole prévention et situations critiques - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) ; Article 6 (Coopération dans les opérations de récupération) ; Article 8 (Communication des informations et rapports concernant les événements de pollution) ; Article 11 (Mesures d'urgence à bord des navires ou des installations au large et dans les ports) ; Article 12 (Assistance) Protocole offshore - Article 16 (Plans d'intervention d'urgence) ; Article 17 (Notification); Article 18 (Assistance mutuelle en cas de situation critique) CdP 8 Décision IG 3/5 (Appendice II) - Unité d'Assistance Méditerranéenne pour la lutte contre la pollution marine accidentelle CdP 20 Décision IG.23/11 - Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	5.5; 12.4; 14.1	20,000 €	13,800 €	33,800 €	0 €	177,903 €	Le fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée soutient la mise en œuvre du livrable (d) (MAU) et du livrable (f) (Systèmes nationaux de préparation). Tous les autres livrables seront réalisés sous condition de mobilisation des fonds indiqués comme financement externe non obtenu.
			RAMOGE, FIPOL, ITOPF, Cedre, IPIECA, Sea Alarm, MONGOOS								
			FIPOL, ITOPF, Cedre, IPIECA, Sea Alarm, MONGOOS								
			OMI, EMSA, IPIECA, MOIG								
			OMI, FIPOL, IPIECA, ITOPF, Cedre, ISPRA,								
			OMI								
UC, CAR/INFO	OMI										

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 1.3. Des approches systémiques fondées sur les principes de l'économie circulaire, l'éco-innovation ainsi que de la consommation et la production durables ont été intégrées dans les secteurs d'activité clés qui constituent les principales sources de pollution						68,000 €	40,000 €	108,000 €	564,376 €	1,735,624 €	
1.3.1. Créer un réseau méditerranéen d'organisations de soutien aux entreprises pour le développement d'entreprises durables (Expertise interne, réunions/webinaires régionaux, déplacements et hébergement)	CAR/CPD		Organisations de soutien aux entreprises méditerranéennes	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; Cibles des ODD 8, et 12	15,000 €	5,000 €	20,000 €	0 €	150,000 €	Ressources externes à sécuriser pour le Réseau Méditerranéen des Organisations d'appui aux entreprises pour le développement d'entreprises durables
1.3.2. Mettre en œuvre le Programme de soutien aux Switchers (programme régional pour le développement des entreprises durables) (Expertise interne, services externes)	CAR/CPD		Organisations de soutien aux entreprises méditerranéennes Formateurs et experts Entrepreneurs et entreprises durables	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; 5.a; Cibles des ODD 8, et 12	25,000 €	15,000 €	40,000 €	122,188 €	1,077,812 €	Financement externe non obtenu attendu par le biais de la continuité du programme de soutien aux Switchers. EUR 122,188 fournis par le biais du projet Sofigreen (financement obtenu)
	CAR/CPD		Organisations de soutien aux entreprises méditerranéennes Formateurs et experts Entrepreneurs et entreprises durables Investisseurs/acteurs financiers	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; 5.a; Cibles des ODD SDG 8, et 12						
1.3.3. Renforcer les approches de l'innovation ouverte et de la participation-pari (Expertise interne, conseil, plate-forme, formation)	CAR/CPD		YOMKEN (Égypte) SDLI (Espagne)	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; Cibles des ODD SDG 8, et 12	0 €	0 €	0 €	80,000 €	160,000 €	Financement externe obtenu dans le cadre du SwitchMed et financement externe non obtenu attendu dans le cadre du projet NextMed
1.3.4. Renforcer la communauté des Switchers, construire une gouvernance centrée sur les membres et des mécanismes de coordination interne pour le développement de la communauté. (Expertise interne, Conseil)	CAR/CPD		REVOLVE (Espagne)	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; Cibles des ODD SDG 8, et 12	11,000 €	3,000 €	14,000 €	40,000 €	40,000 €	Financement externe obtenu dans le cadre du SwitchMed et financement externe non obtenu attendu dans le cadre du projet NextMed
1.3.5. Renforcer et développer l'observatoire MED sur la finance durable (Expertise interne, Conseil)	CAR/CPD		FEBEA EVPA	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; Cibles des ODD SDG 8, et 12	7,000 €	7,000 €	14,000 €	0 €	80,000 €	Financement externe non obtenu attendu dans le cadre du projet NextMed
1.3.6. Investir dans des modèles commerciaux durables/circulaires et innovants, en donnant aux start-up les moyens d'accéder à un investissement d'impact (Expertise interne, conseil, événement régional, accord de partenariat)	CAR/CPD		FcdM SEFEA IMPACT FEBEA	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; Cibles des ODD SDG 8, et 12	10,000 €	10,000 €	20,000 €	322,188 €	227,812 €	Financement externe obtenu dans le cadre du Sofigreen, et financement externe non obtenu attendu dans le cadre du développement du pipeline d'investissements
Résultat 1.4. L'approche « Une seule santé », qui associe la santé humaine et des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, élaborée et mise en œuvre en tenant compte des leçons tirées de la pandémie de COVID-19.						70,000 €	28,000 €	98,000 €	50,000 €	442,000 €	
1.4.1. Développer et mettre en œuvre une approche Une Santé pour la Méditerranée (Expertise interne, conseil, atelier, publication)	Plan Bleu		Université of Nice (tbc), IRD (tbc)	CdP22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	3.4; 3.9; 14.1	10,000 €	10,000 €	20,000 €	0 €	147,000 €	Financement d'un doctorat (Université de Nice) + 1 atelier Si les ressources externes sont sécurisées, l'atelier se tiendra en personne
1.4.2. Soutenir la ratification et la mise en œuvre effective de l'annexe VI de MARPOL, en facilitant l'entrée en vigueur de la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SOx Med), et explorer la désignation possible de la zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote de la mer Méditerranée (ECA NOx Med) conformément à l'annexe VI de MARPOL (Expertise interne, conseil, ateliers nationaux, services de conférence, lieu de la conférence, organisation des déplacements, réunion régionale)	REMPEC	UC, MED POL, Plan Bleu	OMI, AESM, Med MoU, Paris MoU	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 21 Décision IG.24/8 - Feuille de route pour une proposition de désignation éventuelle de la mer Méditerranée dans son ensemble en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre en vertu de l'Annexe VI de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone CdP 22 Décision IG.25/14 - Désignation de la mer Méditerranée dans son ensemble en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SOX Med) en vertu de l'Annexe VI de MARPOL CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	12.4; 14.1	35,000 €	0 €	35,000 €	0 €	255,000 €	Financement externe non obtenu à mobiliser pour la poursuite du soutien aux pays dans la mise en œuvre du Med SOx ECA et la préparation d'études pour une éventuelle désignation du Med NOx ECA conformément à l'Annexe VI du MARPOL.
	REMPEC		OMI, HELCOM, OSPAR, Accord de Bonn	25,000 €		18,000 €	43,000 €	0 €	0 €		
	Plan Bleu	UC, REMPEC	OMI, HELCOM, OSPAR, Accord de Bonn	0 €		0 €	0 €	50,000 €	40,000 €	50 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France.	
						453,500 €	175,355 €	628,855 €	6,860,676 €	2,740,172 €	

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
					Programme SMT 1	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	
					UC	0 €	28,555 €	28,555 €	0 €	61,445 €	
					MED POL	175,000 €	30,000 €	205,000 €	5,922,700 €	241,700 €	
					REMPEC	145,500 €	31,800 €	177,300 €	61,800 €	454,403 €	
					Plan Bleu	10,000 €	10,000 €	20,000 €	140,000 €	207,000 €	
					CAR/ASP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					CAR/PAP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					CAR/INFO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					CAR/CPD	123,000 €	75,000 €	198,000 €	736,176 €	1,775,624 €	
					TOTAL	453,500 €	175,355 €	628,855 €	6,860,676 €	2,740,172 €	
					Résultats	453,500 €	175,355 €	628,855 €	6,860,676 €	2,740,172 €	
					Produits	453,500 €	175,355 €	628,855 €	6,860,676 €	2,740,172 €	

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 2.1. La restauration des écosystèmes présentant le meilleur potentiel de régénération permet d'améliorer leur résilience						65,000 €	35,000 €	100,000 €	80,000 €	2,350,000 €	
2.1.1. Promouvoir la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en Méditerranée : Identifier les actions innovantes, capitaliser et promouvoir la réplication (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, ateliers en personne, services externes)	CAR/ASP	UC, Plan Bleu, PAP/RAC et autres Composantes, le cas échéant	Partenaires des plans d'action ; H2020 Waterlands, Feu Vert, EuroMed Dialogue 4 Nature	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) Article 4,11,12,20 du Protocole ASP/DB	14.2; 14.4; 14.5	55,000 €	25,000 €	80,000 €	0 €	350,000 €	
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Partenaires des plans d'action, projet concerné	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) Article 4,11,12,20 du Protocole ASP/DB	14.2; 14.4; 14.5						
	CAR/ASP	UC, CAR/PAP, Plan Bleu	PNUE, GRID-ARENDAL, MedWet, Tour du Valat, H2020 Waterlands, Feu Vert	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) Article 4,11,12,20 du Protocole ASP/DB	14.2; 14.4; 14.5						
	Plan Bleu	UC, CAR/ASP, CAR/PAP			14.2; 14.4; 14.5	10,000 €	10,000 €	20,000 €	80,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du Projet Waterlands financé par l'UE (80 000 EUR)
	UC, Plan Bleu			PNUE, FAO, REDD+	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	15.1, 15.2	0 €	0 €	0 €	0 €	2,000,000 €
Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet, cohérent, efficace et durable d'AMP et d'AMCZ bien gérées mis en place et élargi						20,000 €	80,000 €	100,000 €	474,035 €	670,000 €	
2.2.1. Soutenir les Parties contractantes dans la protection et la conservation de la mer Méditerranée par le biais de systèmes d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation	CAR/ASP	UC	ACCOBAMS, CGPM, UICN-Med, MedPAN, WWF	CdP 21 Décision IG.24/6 - Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5; 14.2; 14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	0 €	150,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais des notes conceptuelles du PAS BIO post-2020
	CAR/ASP	UC	ACCOBAMS, CGPM, UICN-Med, MedPAN, WWF	CdP 21 Décision IG.24/6 - Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5; 14.2; 14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	0 €	20,000 €	
	CAR/ASP, Parties contractantes concernées	UC	Autorités nationales pertinentes, partenaires régionaux pertinents	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5 14.2; 14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	184,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet SEMPA financé par l'UE (139 000 EUR) Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme CP 3.1 financé par le FEM lié au plan de gestion de l'île de Garah
	CAR/ASP, Parties contractantes concernées	UC	Autorités nationales pertinentes, partenaires régionaux pertinents	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5 14.2; 14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	130,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet SEMPA financé par l'UE (120 000 EUR) Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme CP 3.1 financé par le FEM et lié au plan de gestion de l'île de Garah
	CAR/ASP, Parties contractantes concernées	UC	Autorités nationales pertinentes, partenaires régionaux pertinents	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5 14.2; 14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	14,475 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet SEMPA financé par l'UE (14,475 EUR)

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la Cdp	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
efficaces par zone, bien reliés, écologiquement représentatifs et efficaces (expertise interne, conseil, services externes, réunions nationales et régionales, enquêtes sur le terrain, formations/ateliers nationaux et régionaux, visites d'échange, conférences, soutien financier aux pays)	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	MedPAN (co-organisateur avec le SPA/RAC), ACCOBAMS, CGPM, UICN-Med, WWF (partenaires techniques), autorités environnementales du pays hôte, partenaires locaux.	Cdp22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) Cdp 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5; 14.2;14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	74,160 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet SEMPA financé par l'UE (74,160 EUR)
	CAR/ASP, Parties contractantes concernées	UC, REMPEC, CAR/PAP	FAO, CGPM, OMI et autres organisations pertinentes	Cdp22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) Cdp 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5; 14.2;14.5; 15.0	0 €	0 €	0 €	10,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme CP 3.1 financé par le FEM, lié au renforcement des capacités d'identification, de reconnaissance et de notification des OECM en Libye
	CAR/ASP	UC, Plan Bleu	Autorités nationales concernées/parties prenantes, partenaires régionaux concernés	Cdp22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO); Cdp 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne, Cdp 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée Cdp 21 Décision IG.24/7 - Stratégies et plans d'action en vertu du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le PAS BIO, la Stratégie sur le phoque moine et les Plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; Classification des types d'habitats marins benthiques de la région méditerranéenne et Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée; Cdp 20 Décision IG.23/8 - Mise à jour du Plan d'Action pour la Conservation des espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers listées en annexe II au Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes; Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio - constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » Cdp 18 Décision IG.21/3 - Décision relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « bon état écologique » (BEE) et des cibles / Décision IG.21/4 - Décision relative aux Plans d'action dans le cadre des Aires Spécialement Protégées et du Protocole sur la Diversité Biologique, incluant le phoque moine, les tortues marines, les oiseaux, les poissons cartilagineux et les habitats obscurs Cdp 17 Décision IG.20/4 - Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique	5.5; 13.2; 14.2; 14.4	0 €	0 €	0 €	61,400 €	0 €	Des ressources externes mobilisées par le biais du Projet de l'EcAp MED Plus financé par l'UE (61 400 EUR) pour des programmes de mesures et des plans d'action nationaux (PAN) plus élaborés et actualisés
2.2.2. Assurer une gestion et une évaluation efficaces des ASPIM (Expertise interne, conseil, services externes, visites de terrain, visites d'échange)	CAR/ASP	UC	Points focaux ASP/DB, gestionnaires des ASPIM	Cdp 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5; Cibles des ODD 14 et 15						
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, Points focaux ASP/DB, parties prenantes des ASPIM, OSC et secteur privé.	Cdp 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5, Toutes les cibles de l'ODD 14						
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, Points focaux ASP/DB, parties prenantes des ASPIM, OSC et secteur privé.	Cdp 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5, Toutes les cibles de l'ODD 14	20,000 €	80,000 €	100,000 €	0 €	500,000 €	Une partie des ressources externes non obtenues devrait être mobilisée par le biais des notes conceptuelles du PAS BIO post-2020

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la Cdp	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
	CAR/ASP	UC, CAR/PAP, Plan Bleu, CAR/CPD, et autres Composantes, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, Points focaux ASP/DB, parties prenantes des ASPIM, OSC et secteur privé.	CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	Toutes les cibles de l'ODD 14						
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Points focaux ASP/DB, autorités nationales pertinentes, OMI, CGPM, FAO, ACCOBAMS	CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	Toutes les cibles de l'ODD 14						
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, Points focaux ASP/DB, Parties prenantes des ASPIM	CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	Toutes les cibles de l'ODD 14						
Résultat 2.3. Un état de conservation favorable des espèces menacées et en voie d'extinction et de leurs principaux habitats en Méditerranée a été atteint						151,197 €	112,000 €	263,197 €	430,000 €	302,000 €	
2.3.1. Mettre en œuvre des actions régionales et nationales pour stimuler la mise en œuvre des Plans d'action sur les habitats marins clés (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes, ateliers en ligne et en personne aux niveaux national et régional)	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Des experts et institutions nationaux, ONG, Points Focaux SPA/DB, Partenaires des plans d'action ; partenaires pertinents tels que la CGPM	CdP19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio - constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	14.1; 14.2; 14.4; 14.6	37,000 €	25,000 €	62,000 €	50,000 €	0 €	Ressources externes fournies dans le cadre de l'Accord avec la France.
	CAR/ASP			CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	14.1; 14.2; 14.4; 14.6						
	CAR/ASP			CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CdP19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio - constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	14.1; 14.2; 14.4; 14.6						
	CAR/ASP			CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	14.1; 14.2; 14.4; 14.6						

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la Cdp	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
2.3.2. Mettre en œuvre efficacement la Stratégie et les Plans d'action régionaux actualisés pour la conservation des espèces menacées et en danger et partager les meilleures pratiques en la matière (Expertise interne, conseil, formation, sensibilisation)	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Experts et organisations nationaux, ONGs, Points Focaux Nationaux ASP/DB Partenaires PA Espèces; BlueSeeds BirdLife Europe et Central Asia, CGPM, ACCOBAMS, UICN Med, MEDASSET, WWF, Medpan, DEKAMER, ARCHELON,	Décisions des Cdp sur les plans d'action des espèces (plan d'action pour le phoque moine ; plan d'action pour la conservation des tortues marines de la Méditerranée ; plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée ; plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe II du Protocole ASP; Plan d'action sur les poissons cartilagineux en Méditerranée ; Plan d'action sur l'introduction d'espèces et d'espèces envahissantes en Méditerranée ; Plan d'action sur les bioconcrétions coralligènes et autres calcaires en Méditerranée) Cdp 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes Cdp22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Cdp 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	14.2; 14.4; 14.5	30,000 €	15,000 €	45,000 €	50,000 €	222,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet Fish EBM and Monk Seal financés par le FEM. Une partie des ressources externes non obtenues devrait être mobilisée par le biais des notes conceptuelles du PAS BIO post-2020
	CAR/ASP	UC, Plan Bleu	Partenaires des plans d'action, UICN-Med,								
	CAR/ASP	Plan Bleu									
	UC, CAR/ASP		CGPM et partenaires et pays bénéficiaires du GEF FishEBM Med	Cdp 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes Cdp22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Cdp 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée	5.5; 14.1; 14.2; 14.4; 14.5	0 €	0 €	0 €	330,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet Fish EBM financé par le FEM (217 000 pour le livrable (h) et 113 000 pour le livrable (i))
2.3.3. Mettre en œuvre des mesures de conservation et partager les bonnes pratiques relatives aux espèces menacées et en danger énumérées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB (Expertise interne, conseil, formation, sensibilisation)	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Experts et organisations nationaux, ONGs, Points Focaux Nationaux ASP/DB Partenaires PA Espèces; BlueSeeds BirdLife Europe et Central Asia, CGPM, ACCOBAMS, UICN Med, MEDASSET, WWF, Medpan, DEKAMER, ARCHELON,	Décisions des Cdp sur les plans d'action des espèces (plan d'action pour le phoque moine ; plan d'action pour la conservation des tortues marines de la Méditerranée ; plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée ; plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe II du Protocole ASP; Plan d'action sur les poissons cartilagineux en Méditerranée ; Plan d'action sur l'introduction d'espèces et d'espèces envahissantes en Méditerranée ; Plan d'action sur les bioconcrétions coralligènes et autres calcaires en Méditerranée) Cdp 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes Cdp22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Cdp 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	14.2; 14.4; 14.5	22,197 €	22,000 €	44,197 €	0 €	80,000 €	
	CAR/ASP	Plan Bleu et autres Composantes, le cas échéant	CGPM	Cdp 23 Décision IG.26/4 - Amendements aux annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en méditerranée	14.2; 14.4; 14.5	30,000 €	30,000 €	60,000 €			
	Plan Bleu	CAR/ASP et autres Composantes, le cas échéant	CGPM	Cdp 23 Décision IG.26/4 - Amendements aux annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en méditerranée	14.2; 14.4; 14.5	20,000 €	20,000 €	40,000 €			
2.3.4 Évaluation de l'approche des plans d'action régionaux pour des espèces et des habitats sélectionnés adoptés dans le cadre du Protocole ASP/DB, à la lumière du Nouveau cadre mondial pour la biodiversité et du processus EcAp/IMAP de la Convention de Barcelone (Expertise interne, conseil, réunions en ligne)	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant		Cdp 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes Cdp22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Cdp 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée	14.2	12,000 €	0 €	12,000 €	0 €	0 €	

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la Cdp	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 2.4. Les introductions d'espèces non indigènes ont été réduites au minimum et les voies d'introduction sont sous contrôle						12,500 €	27,856 €	40,356 €	200,000 €	191,144 €	
2.4.1. Actualiser et mettre en œuvre le plan d'action régional sur les espèces non indigènes (ENI) et les introductions d'espèces, ainsi que les mesures ciblées de la Stratégie sur la gestion des eaux de ballast des navires et du Plan d'action pour la Méditerranée (2022-2027) (Expertise interne, conseil, services de conférence, lieu de conférence, organisation des déplacements, réunions et événements régionaux, renforcement des capacités nationales, collecte de données)	CAR/ASP	UC, REMPEC	PC concernées	Article 13 du Protocole ASP/DB CdP22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée CdP19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio - constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée	14.1; 14.2; 14.4; 14.6	0 €	0 €	0 €	200,000 €	145,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet Fish EBM financé par le FEM Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais des notes conceptuelles du PAS BIO post-2020
	CAR/ASP	UC, REMPEC	PC concernées	Article 13 du Protocole ASP/DB CdP22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée; Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio - constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée	14.1; 14.2; 14.4; 14.6						
	CAR/ASP	UC, CAR/INFO	PC et partenaires scientifiques nationaux et régionaux concernés	Article 13 du Protocole ASP/DB CdP 22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée CdP19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio - constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée	14.1; 14.2; 14.4; 14.6						
	CAR/ASP, REMPEC	UC	PC et partenaires scientifiques nationaux et régionaux concernés	Protocole ASP/DB - Article 13 CdP22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée; Décision IG.25/17 - Stratégie de gestion des eaux de ballast des navires pour la mer Méditerranée (2022-2027) CdP 19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio - constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée	14.1; 14.2; 14.4; 14.6						
	REMPEC, CAR/ASP	UC UC UC, CAR/INFO UC	OMI, FEM, PNUD, BERD	Protocole prévention et situations critiques - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) Protocole ASP/DB - Article 13 Introduction d'espèces non indigènes ou génétiquement modifiées) CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio - constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) Décision IG.25/17 - Stratégie de gestion des eaux de ballast des navires pour la mer Méditerranée (2022-2027)	14.2						
						248,697 €	254,856 €	503,553 €	1,184,035 €	3,513,144 €	

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Notes de bas de page:											
(1) Le Secrétariat a collaboré avec le PNUE pour la préparation d'un projet pour la Méditerranée											
					Programme SMT 2	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	
					UC	0 €	0 €	0 €	330,000 €	2,000,000 €	
					MED POL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					REMPEC	12,500 €	27,856 €	40,356 €	0 €	46,144 €	
					Plan Bleu	30,000 €	30,000 €	60,000 €	80,000 €	0 €	
					CAR/ASP	206,197 €	197,000 €	403,197 €	774,035 €	1,467,000 €	
					CAR/PAP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					CAR/INFO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					CAR/CPD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					TOTAL	248,697 €	254,856 €	503,553 €	1,184,035 €	3,513,144 €	
					Résultats	248,697 €	254,856 €	503,553 €	1,184,035 €	3,513,144 €	
					Produits	248,697 €	254,856 €	503,553 €	1,184,035 €	3,513,144 €	

Programme SMT 3 : Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 3.1. Le cadre juridique, politique et institutionnel a été renforcé aux niveaux régional et national pour relever efficacement les défis liés aux changements climatiques (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.)						0 €	0 €	0 €	160,000 €	210,000 €	
3.1.1. Intégrer l'adaptation au CC dans les plans de GIZC locaux (Expertise interne, conseil, ateliers de formation en ligne et en personne, réunions en ligne, services externes)	CAR/PAP	UC, Plan Bleu	PC participantes, autorités et institutions pertinentes, GWP Med	Art. 5, 22 et 23 du Protocole GIZC CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Cibles des ODD 5, 11 and 13	0 €	0 €	0 €	20,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet SCCF financé par le FEM
	UC, CAR/ASP		CGPM et partenaires et pays bénéficiaires du projet GEF FishEBM Med	CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée	5.5; 13.2; 13.b	0 €	0 €	0 €	0	210,000 €	Les fonds externes non obtenus devraient être mobilisés par le biais d'un projet du siège du PNUE.
	CAR/ASP					0 €	0 €	0 €	140,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet FishEBM financé par le FEM
Résultat 3.2. Des solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'incidence des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience à la variabilité et à l'évolution du climat						78,000 €	51,857 €	129,857 €	362,500 €	330,000 €	
3.2.1. Promouvoir les solutions fondées sur la nature dans la mise en œuvre des politiques régionales, notamment pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable/l'économie verte (Expertise interne, conseil, ateliers et réunions en ligne et en personne)	CAR/ASP	UC, Plan Bleu, CAR/PAP	UICN-Med et autres organisations concernées	CdP22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne	14.1; 14.2; 14.4; 14.6	10,000 €	0 €	10,000 €	40,000 €	15,000 €	40 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France.
	UC, Plan Bleu	CAR/ASP	PNUE, FAO, REDD+			0 €	0 €	0 €	45,000 €	165,000 €	Les fonds externes non obtenus devraient être mobilisés par le biais d'un projet du siège du PNUE. 45 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France.
	CAR/PAP	CAR/ASP, CAR/Plan bleu	MedECC	Art. 5, 22 et 23 du Protocole GIZC CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Cibles de l'ODD 13	30,000 €	0 €	30,000 €	5,500 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet CP2.1 du MedProgramme financé par le FEM pour la conférence finale.
	Plan Bleu	CAR/ASP	Dialogue4Nature	CdP22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	14.1; 14.2; 14.4; 14.6	24,000 €	24,000 €	48,000 €	192,000 €	0 €	
	UC	Toutes les Composantes du PAM	UpM, PRIMA, MedECC, CCNUCC	CdP 19 Décision IG. 22/6 - Cadre régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes	Cibles de l'ODD 13	0 €	0 €	0 €	0 €	50,000 €	
	UC	Toutes les Composantes du PAM		CdP 19 Décision IG. 22/6 - Cadre régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes	Cibles de l'ODD 13	0 €	0 €	0 €	0 €	100,000 €	
3.2.2. Mobiliser et mettre en œuvre des solutions innovantes pour réduire les émissions de GES des navires dans certains ports, notamment par l'efficacité énergétique et la décarbonation (Expertise interne, conseil, ateliers nationaux et régionaux / renforcement des capacités)	REMPEC	UC, CAR/CPD, Plan Bleu	OMI, PNUD, AESM, UpM, Initiative Ouest-Med, EUSAIR, MTCC Afrique	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) ; Article 14 (Installations de réception portuaires) CdP 19 Décision IG.22/6 - Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	13.1; 13.2	14,000 €	27,857 €	41,857 €	80,000 €	0 €	Le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée va soutenir le livrable (a) 80 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France.
Résultat 3.3. La compréhension et la connaissance des changements climatiques et de leurs effets sur l'environnement et le développement ont été améliorées						25,000 €	30,000 €	55,000 €	140,000 €	200,000 €	

Programme SMT 3 : Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique												
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires	
3.3.1. Développer et transmettre des recommandations politiques pour répondre aux impacts thématiques du changement climatique (Expertise interne, ateliers, publication, traduction)	Plan Bleu	CAR/INFO, Autres Composantes du PAM pertinentes	MedECC, CAR/PAP, UpM, MASE, ADEME, Govt de Monaco	CdP22 Décision IG.25/4 - Etudes d'évaluation	13.1; 13.2; 13.3	25,000 €	30,000 €	55,000 €	140,000 €	200,000 €	Ressources extérieures sécurisées par Monaco (40 000). 100 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France.	
Résultat 3.4. Les efforts d'atténuation des changements climatiques ont progressé grâce aux méthodes de l'économie circulaire, à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à l'adoption de stratégies commerciales visant à parvenir à la neutralité carbone						10,000 €	4,000 €	14,000 €	60,000 €	150,000 €		
3.4.1. Démontrer le potentiel d'atténuation et de régénération de la nature des modèles commerciaux de l'économie circulaire, en facilitant les solutions innovantes et en s'engageant auprès des parties prenantes privées et publiques (Expertise interne, conseil, rapports, outil d'aide à la décision)	CAR/CPD		Partenaires Just2CE	CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	12.13	10,000 €	4,000 €	14,000 €	60,000 €	150,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet Just2CE. Ressources supplémentaires à mobiliser.	
						113,000 €	85,857 €	198,857 €	722,500 €	890,000 €		
Notes de bas de page												
(1) L'unité de coordination associera à cette activité le CAR nouvellement créé sur le changement climatique. (2) Le Secrétariat a collaboré avec le PNUE pour la préparation d'un projet pour la Méditerranée. (3) L'unité de coordination associera à cette activité le CAR nouvellement créé sur le changement climatique. (4) L'unité de coordination associera à cette activité le CAR nouvellement créé sur le changement climatique.												
						Programme SMT 3	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	
						UC	0 €	0 €	0 €	45,000 €	525,000 €	
						MED POL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
						REMPEC	14,000 €	27,857 €	41,857 €	80,000 €	0 €	
						Plan Bleu	49,000 €	54,000 €	103,000 €	332,000 €	200,000 €	
						CAR/ASP	10,000 €	0 €	10,000 €	180,000 €	15,000 €	
						CAR/PAP	30,000 €	0 €	30,000 €	25,500 €	0 €	
						CAR/INFO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
						CAR/CPD	10,000 €	4,000 €	14,000 €	60,000 €	150,000 €	
						TOTAL	113,000 €	85,857 €	198,857 €	722,500 €	890,000 €	
						Résultats	113,000 €	85,857 €	198,857 €	722,500 €	890,000 €	
						Produits	113,000 €	85,857 €	198,857 €	722,500 €	890,000 €	

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 4.1. Le caractère durable des ressources côtières et marines est garanti grâce à l'application en synergie de diverses approches de planification et de gestion qui tiennent dûment compte, entre autres, des interactions terre-mer.						130,000 €	80,916 €	210,916 €	1,152,800 €	285,000 €	
4.1.1. Préparer les stratégies nationales de GIZC (Atelier, expertise interne, conseil)	CAR/PAP	Plan Bleu	PC participantes, GWP-Med, UNESCO-PHI	Art.18 du Protocole GIZC CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Tous les ODD comme il convient	25,000 €	25,000 €	50,000 €	447,600 €	100,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM: 245,000 (CAR/PAP) et 202,600 (Plan Bleu). 100 000 EUR à mobiliser pour le livrable (d)
4.1.2. Mise en œuvre des PAC (Expertise interne, conseil, formation en ligne et en personne, ateliers et réunions, services externes)	CAR/PAP	Toutes les composantes du PAM	PC participantes	Art.18 du Protocole GIZC CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Tous les ODD comme il convient	50,000 €	10,000 €	60,000 €	0 €	25,000 €	
4.1.3. Préparer des plans côtiers ou des plans de GIZC (Expertise interne, conseil, ateliers en ligne et en personne, services externes)	CAR/PAP	Plan Bleu	PC participantes, GWP-Med, UNESCO-PHI	Art.18 du Protocole GIZC CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Tous les ODD comme il convient	0 €	0 €	0 €	382,600 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM: 180,000 (CAR/PAP) et 202,600 (Plan Bleu)
4.1.4. Aider les PC à mettre en œuvre la PEM (Expertise interne, conseil, réunions en ligne et en personne, services externes)	CAR/PAP	Toutes les composantes du PAM	PC participantes, UNESCO-PHI	Art. 3, 6 et 9 du Protocole GIZC CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	ODD 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15	55,000 €	45,916 €	100,916 €	0 €	0 €	
4.1.5. Mettre à jour les orientations méthodologiques pour atteindre le BEE grâce à la GIZC (Expertise interne, réunions)	CAR/PAP	Toutes les composantes du PAM	PC	CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Tous les ODD comme il convient	0 €	0 €	0 €	0 €	160,000 €	
4.1.6. Mettre à jour les orientations méthodologiques pour la préparation des plans côtiers (Expertise interne, conseil, réunions en ligne et en personne, services externes)	CAR/PAP	UC, Plan Bleu	PCs	Art.18 du Protocole GIZC CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Tous les ODD comme il convient	0 €	0 €	0 €	242,600 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM:40,000 (CAR/PAP) et 202,600 (Plan Bleu)
4.1.7. Analyser les principaux obstacles et atouts pour améliorer la cohérence des politiques maritimes (Expertise interne, conseil, formation en ligne et en personne, atelier et réunions, services externes)	CAR/PAP	CAR?ASP	Partenaires du projet MSP4BIO (CEREMA, WWF, HELCOM, VLIZ, SYKE, UAC, NMRD, SEASCAPE)	Art. 3, 6, 9 et 10 du Protocole GIZC	ODD 5.5, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15	0 €	0 €	0 €	80,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du Projet MSP4BIO financé par l'UE Horizon
Outcome 4.2. Sustainable Blue and Green Economy tools and approaches in the context of Sustainable Development and MSSD implementation						71,908 €	51,000 €	122,908 €	614,000 €	355,000 €	
4.2.1. Promouvoir un tourisme durable et résilient dans la région Méditerranéenne (Atelier, expertise interne, conseil, publication, traduction)	Plan Bleu	UC, MED POL, CAR/CPD, CAR/PAP	EuroMed Community4Tourism	CdP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	8.9; 12.4; 14.2	18,908 €	18,000 €	36,908 €	180,000 €	0 €	

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
4.2.2. Démontrer l'impact de l'entrepreneuriat dans l'économie verte et circulaire sur la création de valeur sociale, économique et environnementale (Expertise interne)	CAR/CPD		Entreprises durables, experts en évaluation d'impact	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; 5.a; 8; 12	0 €	0 €	0 €	0 €	30,000 €	
4.2.3. Favoriser des actions ciblées pour une transition durable et inclusive de l'Economie Bleue aux niveaux régional et national (Expertise interne, conseil, ateliers, publication, traduction, bases de données, note de politique)	Plan Bleu	CAR/CPD		CdP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	5.5; 6.3; 12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	0 €	100,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées pour la certification et le verdissement des ports, par le biais d'un partenariat avec MedPorts et PLIFF
	CAR/CPD	Plan Bleu	Blue Mission Med Partners, CNR, HCMR, BUSINESSMED, ECORYS	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables CdP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025	6.3; 12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	234,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du Projet BlueMissionMed financé par l'UE
4.2.4. Soutenir la mise en œuvre de la CPD, de l'économie circulaire et des économies durables innovantes à l'échelle régionale et nationale (Expertise interne, conseil, portail internet portal, note de politique)	CAR/CPD	UC	Secrétariat conjoint InterregMed, Regione Emilia-Romagna, Centre Beta, partenaires C4I et D4I, MIO-ECSDE, UNECE	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables CdP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025	8.3; 8.4; 12.1; 12.5	13,000 €	13,000 €	26,000 €	200,000 €	120,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du Projet InterregMed financé par l'UE
4.2.5. Renforcer une communauté de praticiens de la PEM en Méditerranée (Expertise interne, conseil, réunions en ligne et en personne, services externes)	CAR/PAP	Toutes les composantes du PAM	UNESCO-CIO, UfM, autorités nationales responsables de la PEM	Art. 3, 6 et 9 du Protocole GIZC	ODD 5.5, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15	40,000 €	20,000 €	60,000 €	0 €	15,000 €	

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
4.2.6. Favoriser la gestion de la source à la mer dans la région Méditerranéenne (Expertise interne, atelier, publication, traduction)	Plan Bleu	MED POL, CAP/CPD, CAR/PAP		CdP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	6.6	0 €	0 €	0 €	0 €	90,000 €	Ressources externes non obtenues à mobiliser pour des stratégies à long terme de l'eau
Outcome 4.3. Innovative environmental management and economic instruments implemented for the protection and efficient use of coastal and marine resources						25,000 €	25,000 €	50,000 €	0 €	0 €	
4.3.1. Soutenir l'utilisation effective par les Parties Contractantes des instruments économiques et autres outils pour la conservation de la nature et le développement durable, de manière à diversifier la panoplie de mesures en Méditerranée (Expertise interne, atelier, publication, traduction)	Plan Bleu	CAR/ASP		CdP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	Cible de l'ODD 14.6 mais aussi transversale, notamment ODD 8, 11, 12, 14	25,000 €	25,000 €	50,000 €	0 €	0 €	
Outcome 4.4. Measures defined within the Mediterranean Offshore Action Plan applied at regional level and by each Contracting Party within their jurisdiction to ensure the safety of offshore activities and reduce their potential impact on the marine environment and its ecosystem						12,500 €	54,506 €	67,006 €	0 €	45,753 €	
4.4.1. Mettre en œuvre les principales mesures ciblées du Plan d'Action Offshore Méditerranéen (Expertise interne, conseil, formations en ligne, services de conférence, lieu de conférence, organisation des déplacements, réunion régionale)	REMPEC, UC	MED POL, CAR/ASP, CAR/INFO	IOPG, IPIECA, MOIG	<p>Protocole offshore - Article 16 (Plans d'intervention d'urgence) ; Article 17 (Notification); Article 18 (Assistance mutuelle en cas de situation critique)</p> <p>CdP 17 Décision IG.20/12 - Plan d'action pour l'application du Protocole de la Convention de Barcelone relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</p> <p>CdP 19 Décision IG.22/3 - Plan d'action offshore pour la Méditerranée dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</p> <p>CdP 21 Décision IG.24/9 - Normes et lignes directrices offshore méditerranéennes : (a) Normes et lignes directrices communes pour l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et pour l'utilisation et l'élimination des fluides et débris de forage, (b) Normes et lignes directrices communes pour les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées (ASP) dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/7 - Modification des annexes du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/15 - Lignes directrices pour la conduite de l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</p>	5.5, 9.4; 14.2	12,500 €	54,506 €	67,006 €	0 €	45,753 €	<p>Les fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée doivent être utilisés pour une partie du livrable (a), c'est-à-dire la réunion du sous-groupe OFOG en 2025 et le livrable (c).</p> <p>Ressources externes non obtenues à mobiliser pour partie du livrable (a) et le livrable (b)</p>
						<u>239,408 €</u>	<u>211,422 €</u>	<u>450,830 €</u>	<u>1,766,800 €</u>	<u>685,753 €</u>	

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
					Programme SMT 4	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	
					UC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					MED POL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					REMPEC	12,500 €	54,506 €	67,006 €	0 €	45,753 €	
					Plan Bleu	43,908 €	43,000 €	86,908 €	180,000 €	190,000 €	
					CAR/ASP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					CAR/PAP	170,000 €	100,916 €	270,916 €	1,152,800 €	300,000 €	
					CAR/INFO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					CAR/CPD	13,000 €	13,000 €	26,000 €	434,000 €	150,000 €	
					TOTAL	239,408 €	211,422 €	450,830 €	1,766,800 €	685,753 €	
					Résultats	239,408 €	211,422 €	450,830 €	1,766,800 €	685,753 €	
					Produits	239,408 €	211,422 €	450,830 €	1,766,800 €	685,753 €	

Programme SMT 5 : Gouvernance											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 5.1. Les Parties contractantes mettent en œuvre et font appliquer efficacement la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les orientations du PAM, y compris les décisions de la CdP relatives à l'approche écosystémique, la SMDD et les programmes de mesures aux niveaux régional et national						62,000 €	82,770 €	144,770 €	269,100 €	111,000 €	
5.1.1. Renforcer l'action des Parties contractantes en vue de se conformer aux obligations juridiquement contraignantes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (Expertise interne, consultations, réunions en ligne)	UC	Composantes du PAM	Parties contractantes participantes et leurs autorités et institutions compétentes	CdP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM CdP22 Décision IG.25/2 - Comité de respect des obligations	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Ressources externes non obtenues à mobiliser pour au moins 2 ateliers afin d'aider 2 Parties contractantes à préparer et à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre via le BCBS
	UC, Comité de respect des obligations	Composantes du PAM	MEAs, PNUE	CdP22 Décision IG.25/2 - Comité de respect des obligations	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	30,000 €	
	CAR/PAP	UC / Autres composantes du PAM	Autorités et institutions nationales	CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Cibles des ODD 2, 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14 and 15	0 €	0 €	0 €	12,000 €	0 €	
5.1.2 Faire progresser la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée et IMAP en cohérence avec les développements régionaux et mondiaux (Expertise interne, conseil, réunions régionales de gouvernance EcAp/IMAP)	UC	Toutes les Composantes du PAM	Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, DCSMM de l'UE, CGPM, ACCOBAMS, UICN, AIEA, AEE, CBRS, OMI, FEM, FM, RS du PNUE, travail des mers régionales dans le cadre du PNUE sur les indicateurs, évaluations mondiales, OSPAR, HELCOM, Commission de la mer Noire	CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 17 Décision IG.20/4 - Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique CdP 18 Décision IG.21/3 - Décision relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « bon état écologique » (BEE) et des cibles CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 22 Décision IG.25/3 (Annexe I) - Gouvernance	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14; dans une moindre mesure ODD 6, 12, 13	10,000 €	20,000 €	30,000 €	0 €	30,000 €	Ressources externes non obtenues à mobiliser pour la révision de la feuille de route de l'approche écosystémique et l'IMAP.
	MED POL			0 €		0 €	0 €	85,700 €	0 €	Des ressources externes mobilisées par le biais du projet EcAp MED PLUS financé par l'UE	
	CAR/PAP			0 €		0 €	0 €	48,900 €	0 €	Des ressources externes mobilisées par le biais du projet EcAp MED PLUS financé par l'UE	
	CAR/ASP			0 €		0 €	0 €	122,500 €	0 €	Des ressources externes mobilisées par le biais du projet EcAp MED PLUS financé par l'UE	
5.1.3. Veiller à ce que les Parties contractantes se conforment au suivi et à l'établissement de rapports adoptés dans le cadre des Protocoles de la Convention de Barcelone (Expertise interne, assistance nationale)	REMPEC	UC, CAR/INFO	OMI, DG ECHO, AESM	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 8 (Communication des informations et rapports concernant les événements de pollution) ; Article 11 (Mesures d'urgence à bord des navires ou des installations au large et dans les ports) ; Article 12 (Assistance) CdP 15 Décision IG.17/5 : Document sur la gouvernance CdP 18 Décision IG.21/1 - Décision relative au Comité de respect des obligations y compris le renouvellement de membres, la modification du Règlement intérieur et le Programme de travail du Comité de respect des obligations CdP 18 Décision IG.21/9 - Décision relative à l'établissement d'un réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	Toutes les cibles de l'ODD 14	22,000 €	16,770 €	38,770 €	0 €	11,000 €	
5.1.4. Mise en œuvre complète de la politique des données du PAM au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne)	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM		CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	Cibles de l'ODD 14	10,000 €	6,000 €	16,000 €	0 €	40,000 €	
5.1.5. Mise en œuvre et application efficaces du Post-2020 SAPBIO (Expertise interne, conseil, services externes, réunions en ligne, réunions en personne, lieu et services de conférence, organisation de voyages)	CAR/ASP	Toutes les Composantes du PAM	PCs (PFs ASP/DB, Correspondants PASPBIO), membres du Comité Consultatif	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Cibles de l'ODD 14						
	CAR/ASP	Toutes les Composantes du PAM	PCs (PFs ASP/DB, Correspondants PASBIO, Membres du Comité Consultatif)	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Cibles des ODD 14, 13 et 17	20,000 €	40,000 €	60,000 €	0 €	0 €	

Programme SMT 5 : Gouvernance											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 5.2. Le renforcement systémique et le bon fonctionnement des organes décisionnels et consultatifs du PAM sont assurés et leur efficacité renforcée au moyen de nouvelles approches numériques						275,000 €	1,025,668 €	1,300,668 €	2,995,071 €	279,000 €	
5.2.1. Mener à bien la CdP 24 du système PNUE/PAM Convention de Barcelone (Expertise interne, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu de conférence, événements parallèles, organisation des voyages)	UC	MED POL, CAR	L'Égypte, pays hôte, PCs, Partenaires du PAM	CdP 15 Décision IG.17/5 : Document sur la gouvernance	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	0 €	330,000 €	330,000 €	0 €	60,000 €	Financements externes non obtenus à mobiliser pour la CdP 24
5.2.2. Mener à bien la 21e réunion de la CMDD (Expertise interne, conseil, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu de conférence, organisation de voyages, réunions régionales)	UC	Plan Bleu, le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves), et autres Composantes du PAM	Pays hôte, Membres de la CMDD, Partenaires du PAM	CdP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversale, notamment ODD 2, 5.5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	70,000 €	60,000 €	130,000 €	80,000 €	20,000 €	80 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France pour l'organisation d'une réunion de consultation complémentaire sur la SMDD.
5.2.3. Mener à bien les principales réunions institutionnelles du PAM (Bureau, Points focaux du PAM, Groupe de coordination de l'EcAp et Points focaux thématiques/des composantes). (Expertise interne, conseil, services externes, réunions en ligne, réunions en personne, lieu de conférence, services de conférence, organisation de voyages)	UC	Toutes les Composantes du PAM	PNUE, MEA, OMI et tous les partenaires du REMPEC, autorités du pays hôte, partenaires du PAM, organisations partenaires du CAR/ASP (observateurs)	CdP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	67,000 €	33,000 €	100,000 €	0 €	10,000 €	
	UC	Toutes les Composantes du PAM	PNUE, AME, OMI et tous les partenaires du REMPEC, autorités du pays hôte, partenaires du PAM, organisations partenaires du CAR/ASP (observateurs)	CdP22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	Toutes les cibles de l'ODD 14, 17.14	0 €	135,000 €	135,000 €	0 €	30,000 €	
	MED POL					0 €	50,000 €	50,000 €	0 €	0 €	
	REMPEC					0 €	80,000 €	80,000 €	0 €	0 €	
	CAR/ASP					0 €	50,000 €	50,000 €	10,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet Tortues marines
	CAR/PAP					0 €	40,000 €	40,000 €	0 €	0 €	
	Plan Bleu					0 €	40,000 €	40,000 €	0 €	0 €	
	CAR/INFO					0 €	40,000 €	40,000 €	0 €	0 €	
	CAR/CPD					0 €	30,668 €	30,668 €	0 €	0 €	
UC			CdP 23 Décision IG.26/12 sur la création d'un centre d'activités régionales sur le changement climatique	Toutes les cibles de l'ODD 14, 17.14	20,000 €	20,000 €	40,000 €	0 €	0 €		
5.2.4. Organiser les réunions du Comité de respect des obligations (Expertise interne, services de conférence, organisation de voyages)	UC, Comité de respect des obligations	MED POL, CAR	Comités de respect des obligations au sein des autres MEA pertinents	CdP22 Décision IG.25/2 - Comité de respect des obligations	Toutes les cibles de l'ODD 14; 16.3; 17.14; dans une moindre mesure ODD 6, 12, 13	47,000 €	47,000 €	94,000 €	0 €	0 €	
5.2.5. Renforcer le cadre d'élaboration des programmes du PAM axé sur les résultats, y compris l'intégration de la dimension de genre et la durabilité des opérations (Expertise interne, conseil, réunions des groupes de travail du PAM, réunions régionales et internationales)	UC	MED POL, CAR	MEAs, Partenaires du PAM	CdP 15 Décision IG.17/5 : Document sur la gouvernance CdP 16 Décision IG.19/5 - Mandats des composantes du PAM CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM [CdP23 Décision potentielle - Gouvernance]	5.5; 5.a; 5.b; 5.c	28,000 €	27,000 €	55,000 €	2,620,071 €	0 €	Les Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée correspondent au cofinancement du MedProgramme ainsi qu'aux frais de personnel d'un assistant au niveau G-5, reflétés dans le tableau 4a Ressources externes obtenues pour la gestion du projet FishEBM financée par le FEM (80 000 EUR) et du MedProgramme (1 205 000 EUR) Ressources externes obtenues par le biais du projet SEMPA (763 071 EUR) Ressources externes obtenues : ML MED Plus 285 000 et EcAp MED PLUS 287 000

Programme SMT 5 : Gouvernance											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
	UC	Composantes du PAM pertinentes		CdP 20 Décision IG.23/5 - Stratégie de mobilisation des ressources actualisée CdP 19 Décision IG.22/6 - Décision sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes	Cibles de l'ODD 13	0 €	0 €	0 €	0 €	50,000 €	
5.2.6. Mettre en place et renforcer les cadres de coordination interministérielle au niveau national (Expertise interne, assistance nationale)	UC	Composantes du PAM	PC en particulier les bénéficiaires des projets pertinents	CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	CAR/PAP	UC /Autres composantes du PAM	PC, GWP Med, Unesco-PHI	CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Toutes les cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	40,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM
5.2.7. Revoir la SMDD à travers un processus inclusif et participatif (Expertise interne, conseil, atelier, publication, traduction, réunion régionale)	UC, Plan Bleu	Autres composantes du PAM	Membres de la CMDD, Partenaires du PAM	CdP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025	Transversale, notamment ODD 2,5,5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	0 €	0 €	0 €	0 €	89,000 €	50 000 euros à mobiliser pour la révision de la SMDD
	Plan Bleu, UC					43,000 €	43,000 €	86,000 €	245,000 €	20,000 €	Ressources externes obtenues (65 000 EUR) par la France. 180 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France
Résultat 5.3. La cohérence et la complémentarité des mesures est garantie dans le cadre des travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM-Convention de Barcelone						0 €	0 €	0 €	50,000 €	80,000 €	
5.3.1. Adapter le Mécanisme Simplifié de Revue par les Pairs (SIMPEER) à des stratégies thématiques (expertise interne, atelier en ligne, publication, traduction)	UC, Plan Bleu	UC, CAR/ASP	UNDESA - HPLF, OECD, UNECA, UNECE, UNESCWA, EPLO)	CdP 21 Décision IG.24/3 - Mise en œuvre, suivi et évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée	Transversale, notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	0 €	0 €	0 €	0 €	80,000 €	
5.3.2. Maximiser les synergies avec l'agenda mondial Post 2020 pour la mise en œuvre du SAP BIO (Expertise interne, réunions en ligne, événements internationaux pertinents et participation à des forums)	CAR/ASP	UC, CAR/PAP, REMPEC, Plan Bleu	PCs concernées, SCBD, FAO GFCM, UNFCCC, IUCN, IMO, UN-Oceans, UNESCO- IOC, IPBS	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Cibles des ODD 14 et 17	0 €	0 €	0 €	50,000 €	0 €	50 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France
Résultat 5.4. Les partenariats et la coopération multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface science -politique, ont été renforcés						19,955 €	15,000 €	34,955 €	205,700 €	518,000 €	
5.4.1. Promouvoir le dialogue et une participation accrue des organisations et partenaires aux niveaux mondial et régional y	UC	CAR, MED POL	Organisations internationales et régionales, secteur privé/donateurs, PNUE, MEA, PCs	CdP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	17.14, 17.16	0 €	0 €	0 €	50,000 €	10,000 €	Ressources externes obtenues fournies par le biais du projet ML MED Plus pour soutenir la coopération avec la Commission de la mer Noire (50 000 EUR). 10 000 EUR à mobiliser pour la contribution du Secrétariat à l'organisation de l'OOC-9 (del.e.)

Programme SMT 5 : Gouvernance											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
compris d'autres secrétariats et mécanismes similaires de conformité et partenaires (Expertise interne, réunions en ligne, événements internationaux et régionaux pertinents et participation à des forums)	UC		CGPM, CDB et organisations internationales et régionales de la mer et de la pêche.	Décisions des CdP sur les plans d'action des espèces (plan d'action pour le phoque moine ; plan d'action pour la conservation des tortues marines de la Méditerranée ; plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée ; plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe II du Protocole ASP; Plan d'action sur les poissons cartilagineux en Méditerranée ; Plan d'action sur l'introduction d'espèces et d'espèces envahissantes en Méditerranée ; Plan d'action sur les bioconcrétions coralligènes et autres calcaires en Méditerranée) CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée; Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	14.1; 14.2; 14.4; 14.5; 14.7	0 €	0 €	0 €	0	0 €	
	CAR/ASP					0 €	0 €	0 €	20,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet Fish EBM financé par le FEM
5.4.2. Renforcer la participation et la contribution de la société civile y compris les partenaires du PAM et du secteur privé aux travaux du système PAM/Convention de Barcelone (Expertise interne, assistance à la participation aux réunions du PAM, tables rondes)	UC	CAR, MED POL	Partenaires du PAM, ONG, PCs	CdP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	17.6; 17.9; 17.14; 17.16; 17.17	0 €	15,000 €	15,000 €	0 €	8,000 €	
5.4.3. Renforcer les réseaux d'interface science-politique et améliorer le partenariat avec les institutions scientifiques pour soutenir le système du PAM Convention de Barcelone (Expertise interne, atelier, publication, traduction)	Plan Bleu		Institutions scientifiques; UNESCO; IOC; CNR	CdP 22 Décision IG.25/4 - Etudes d'évaluation	Cibles de l'OD 14; ODD 17.14; 17.16; 17.17	0 €	0 €	0 €	70,700 €	0 €	Ressources externes obtenues fournies par le biais du projet EcAp MED PLUS financé par l'UE
	UC	Toutes les Composantes du PAM, Groupe de travail de l'IMAP							0 €	0 €	0 €
	UC	CAR/INFO, MED POL, Plan Bleu, CAR/PAP	AEE, EIONET, ETC, H2020, DG NEAR	CdP 22 Décision IG.25/4 - Etudes d'évaluation	Cibles de l'OD 14; ODD 17.14; 17.16; 17.17	0 €	0 €	0 €	0 €	500,000 €	Des ressources externes non obtenues à mobiliser pour la mise en œuvre du plan de travail conjoint PAM-AEE 2022-2030
5.4.4. Promouvoir le titre de Partenaire du Plan d'action régional pour la conservation des espèces menacées et des habitats marins clés "Partenaires des Plans d'action régionaux" (Expertise interne, réunions en ligne)	CAR/ASP	UC, CAR pertinents	Partenaires des PA régionaux, MedPAN, partenaires	CdP 16 Décision IG.19/6 - « Coopération et partenariat PAM/Société civile »	5.5; 14.1; 15.1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
5.4.5. Mettre en œuvre les actions ciblées de la Stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031) (Expertise interne, conseil, services de conférence, lieu de conférence, organisation des déplacements, réunion régionale, assistance nationale)	REMPEC	UC	OMI, AESM, UpM, Initiative OuestMed	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	ODD 3, 4, 5, 7, 9, 12, 13, 14, 17, notamment 12.4; 14.1	19,955 €	0 €	19,955 €	65,000 €	0 €	65 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France
Outcome 5.5. Coordinated approaches implemented to strengthen public institution capacities for the implementation of the Barcelona Convention and its Protocols						25,000 €	15,000 €	40,000 €	40,000 €	20,000 €	
5.5.1. Renforcer les cadres de gouvernance nationaux relatifs à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles grâce à l'éducation (Expertise interne, partenariats, cours en ligne)	UC	CAR, MEDPOL	MEAS, PNUE, Institutions académiques, InforMea	CdP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	4.7; 4.5; 14.a	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Programme SMT 5 : Gouvernance											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
5.5.2. Elaboration de propositions de financement pour appuyer les institutions des Parties à la mise en œuvre initiale du PASBIO post-2020 (Expertise interne, conseil, réunions en ligne)	CAR/ASP	UC /Autres RAC selon la thématique	PC, PF ASP/DB, Correspondants nationaux du SAPBIO, partenaires techniques, bailleurs de fonds publics et privés	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Cibles des ODD 14, 13 et 17	10,000 €	0 €	10,000 €	0 €	0 €	
5.5.3. Entreprendre le renforcement des capacités sur la GIZC, la PEM et le CC (Expertise interne, conseil, formation en ligne et en personne, ateliers et réunions, services externes)	CAR/PAP		PC et leurs établissements universitaires, UNESCO - CIO	CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Cibles de l'ODD 4	15,000 €	15,000 €	30,000 €	40,000 €	20,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM
						381,955 €	1,138,438 €	1,520,393 €	3,559,871 €	1,008,000 €	
					Programme SMT 5	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	
					UC	242,000 €	687,000 €	929,000 €	2,750,071 €	917,000 €	
					MED POL	0 €	50,000 €	50,000 €	85,700 €	0 €	
					REMPEC	41,955 €	96,770 €	138,725 €	65,000 €	11,000 €	
					Plan Bleu	43,000 €	83,000 €	126,000 €	315,700 €	20,000 €	
					CAR/ASP	30,000 €	90,000 €	120,000 €	202,500 €	0 €	
					CAR/PAP	15,000 €	55,000 €	70,000 €	140,900 €	20,000 €	
					CAR/INFO	10,000 €	46,000 €	56,000 €	0 €	40,000 €	
					CAR/CPD	0 €	30,668 €	30,668 €	0 €	0 €	
					TOTAL	381,955 €	1,138,438 €	1,520,393 €	3,559,871 €	1,008,000 €	
					Résultats	381,955 €	1,138,438 €	1,520,393 €	3,559,871 €	1,008,000 €	
					Produits	381,955 €	1,138,438 €	1,520,393 €	3,559,871 €	1,008,000 €	

Programme SMT 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 6.1. Des activités de prospective inclusives et participatives sont entreprises aux niveaux régional, national et local et accompagnées du renforcement des capacités connexes						30,000 €	15,000 €	45,000 €	165,000 €	75,000 €	
6.1.1. Soutenir la transition vers un Futur Durable et Inclusif en Méditerranée à 2050 – Mieux Reconstruire, en utilisant la prospective stratégique participative (Expertise interne, conseil, atelier, publication, traduction)	Plan Bleu	UC		CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation	Transversale, notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	30,000 €	15,000 €	45,000 €	165,000 €	75,000 €	100 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France Ressources externes non obtenues à mobiliser pour del. (b) et (c).
Résultat 6.2. L'IMAP, les travaux de prospective et d'autres exercices et outils d'évaluation sont approfondis en se fondant sur des données scientifiques afin de renforcer l'interface sciencepolitique et le processus de prise de décisions.						125,000 €	190,000 €	315,000 €	952,455 €	575,000 €	
6.2.1. Renforcer la mise en œuvre des programmes nationaux de suivi fondés sur l'IMAP pour tous les groupes et fournir des données de qualité assurée. (Expertise interne, SSFA, Réunions)	UC	CAR/ASP CAR/PAP	Laboratoires/autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales concernées.	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.5	0 €	0 €	0 €	406,000 €	0 €	Ressources externes obtenues dans le cadre du projet SEMPA financé par l'UE
	MED POL					0 €	0 €	0 €	42,900 €	0 €	Ressources externes obtenues dans le cadre du projet ECAP MED Plus financé par l'UE
	CAR/ASP					0 €	0 €	0 €	36,700 €		Ressources externes obtenues dans le cadre du projet ECAP MED Plus financé par l'UE
	CAR/PAP					0 €	0 €	0 €	36,700 €		Ressources externes obtenues dans le cadre du projet ECAP MED Plus financé par l'UE
	CAR/ASP	CAR concernés, UC	Laboratoires/autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales concernées.	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation		0 €	0 €	0 €	40,000 €	20,000 €	40 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France
	MED POL	Groupe de travail de l'IMAP, UC, CAR/ASP	Autorités/ laboratoires nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.5	20,000 €	20,000 €	40,000 €	90,000 €	280,000 €	Ressources externes obtenues (90 000 EUR) par le biais du projet ML MED Plus. 280 000 restants à mobiliser pour les pays adriatiques et les pays du sud de la Méditerranée et pour le renforcement des capacités (livrable d))
	CAR/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	PC et leurs institutions compétentes	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes		40,000 €	0 €	40,000 €	50,000 €	0 €	Ressources externes obtenues dans le cadre du projet ECAP MED Plus financé par l'UE

Programme SMT 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la Cdp	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
6.2.2. Améliorer la composante d'évaluation de l'IMAP, y compris une éventuelle évaluation intégrée de tous les groupes de l'IMAP : Axer sur les critères et seuils d'évaluation (IC 1, 2, 6, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23, ICC 25) (Expertise interne, conseils, réunions)	MED POL	Groupe de travail de l'IMAP, UC, CAR/ASP (g-h), CAR/INFO (g)	Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales /partenaires; organes de la DCSMM de l'UE	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	14.2; 14.a	35,000 €	100,000 €	135,000 €	85,000 €	115,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet ML MED Plus (55 000 EUR) pour les livrables (g) et (j). et par le biais du projet ECAP MED Plus (30 000) pour le CORMON. 105 000 à mobiliser pour les livrables a-d.
	CAR/ASP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE;	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.6	30,000 €	30,000 €	60,000 €	30,630 €	80,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet EcAp MED PLUS financé par l'UE (30 630 EUR) pour la réunion du CORMON
	UC, CAR/ASP	Autres Composantes du PAM le cas échéant	CGPM et partenaires et pays bénéficiaires du GEF FishEBM Med	CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO	5.5; 14.1; 14.2; 14.4; 14.5	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	CAR/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	PC et leurs institutions compétentes	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	Cibles des ODD 11 and 15	0 €	40,000 €	40,000 €	40,000 €	0 €	Ressources externes obtenues dans le cadre du projet ECAP MED Plus financé par l'UE
6.2.3. Développer davantage les indicateurs communs d'IMAP (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes, ateliers de formation en ligne et en personne, réunions régionales et nationales)	UC	CAR/ASP, CAR/PAP	Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.7	0 €	0 €	0 €	69,525 €	0 €	Ressources externes obtenues dans le cadre du projet SEMPA financé par l'UE
	CAR/ASP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE;;	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.7	0 €	0 €	0 €	0 €	50,000 €	
	CAR/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	PC et leurs institutions compétentes	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	Cibles des ODD 11 and 15	0 €	0 €	0 €	25,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM
6.2.4. Réviser et mettre à jour les fiches indicateurs communs liés à la Biodiversité (OE1) et aux pêcheries (OE3) (Expertise interne, réunions en ligne)	CAR/ASP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	CGPM, Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE;;	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.8	0 €	0 €	0 €	0 €	30,000 €	

Programme SMT 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 6.3. La mise en œuvre de l'IMAP et les outils de suivi de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité à l'appui des processus décisionnels des Parties contractantes et de l'évaluation du BEE						296,300 €	207,081 €	503,381 €	662,700 €	444,575 €	
6.3.1. Renforcer les capacités nationales à appliquer des pratiques de suivi et d'évaluation harmonisées et normalisées liées à la pollution et aux déchets marins en accord avec IMAP (Conseils, Accord ONU-ONU)	MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales /partenaires/IAEA; organes de la DCSMM de l'UE	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	14.a	90,000 €	90,000 €	180,000 €	95,000 €	70,000 €	Ressources externes obtenues (95 000 EUR / 100 000 USD) par le biais MedProgramme/CP1.1 - Composante 2
6.3.2. Maintenir et mettre à jour le système InfoMap en vue d'une intégration complète à la plateforme de gestion des connaissances (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)	CAR/INFO			CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	
6.3.3. Maintenir et mettre à jour le système de rapport en ligne du BCRS (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)	CAR/INFO			CdP 20 Décision IG.23/1 - Format révisé de rapport pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	
6.3.4. Maintenir et mettre à jour le système de rapports de NBB (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)	CAR/INFO	MED POL		Protocole tellurique, PAS MED et PAN mis à jour	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	
6.3.5. Assurer l'évolution du centre de données vers une normalisation de la gestion des flux de données (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)	CAR/INFO			CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	

Programme SMT 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
6.3.6. Maintenir et mettre à jour le système d'information IMAP avec tous les indicateurs communs IMAP entièrement mis en œuvre. (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)	CAR/INFO	MEPOL, CAR/PAP, CAR/ASP	Accobams, CGPM	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	20,000 €	20,000 €	40,000 €	207,700 €	10,000 €	Ressources externes obtenus par le biais du projet ECAP MED PLUS financé par l'UE
6.3.7. Assurer la mise en œuvre complète de l'infrastructure de données spatiales InfoMAP pour les données géographiques et les cartes (InfoMAPNode) (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)	CAR/INFO	Composantes du PAM		CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	
6.3.8. Améliorer l'utilisation des nouveaux outils CAR/INFO Cloud pour le dépôt de documents et la plateforme de collaboration (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)	CAR/INFO			COP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	8,800 €	2,581 €	11,381 €	0 €	0 €	
6.3.9. Assurer la visualisation des données intégrées au moyen de tableaux de bord personnalisés (à intégrer dans la plateforme de gestion des connaissances) (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)	CAR/INFO			COP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	
6.3.10. Entreprendre l'analyse des données Copernicus/intégration du service Copernicus pour soutenir la collecte et l'insertion des indicateurs et des données. Expertise interne, conseil	CAR/INFO	Composantes du PAM	Agence Européenne pour l'Environnement (EEA)	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	10,000 €	5,000 €	15,000 €	0 €	0 €	
6.3.11. Etendre et améliorer les capacités de surveillance et de prévision du milieu marin en intégrant des réseaux de systèmes d'observation et de prévision (observatoires océanographiques) dans toute la Méditerranée (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes, ateliers de formation en ligne et en personne, réunions régionales et nationales, organisation de conférences)	CAR/ASP	UC, CAR/INFO, REMPEC et autres Composantes du PAM en fonction des paramètres suivis	Consortium de 56 Partenaires Euroméditerranéens	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée	14.1; 14.2; 14.4; 14.5	0 €	0 €	0 €	30,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet ILIAD financé par l'UE
6.3.12. Entretenir les bases de données sur la biodiversité selon les besoins, mettre régulièrement à jour le contenu des bases de données et élaborer une stratégie opérationnelle de gestion des données sur la biodiversité marine conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM. Expertise interne, conseil, services externes, réunions en ligne, ateliers de formation)	CAR/ASP	UC, CAR/INFO	Partenaires des Plans d'action, Réseau MedPAN, MEDACES, ACCOBAMS, CGPM	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	14.1; 14.2; 14.4; 14.5: 14.a	10,000 €	15,000 €	25,000 €	0 €	40,000 €	
	CAR/ASP										
	CAR/ASP, CAR/INFO										
	CAR/ASP, CAR/INFO										

Programme SMT 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
					Programme SMT 6	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	
					UC	0 €	0 €	0 €	475,525 €	0 €	
					MED POL	145,000 €	210,000 €	355,000 €	312,900 €	465,000 €	
					REMPEC	30,000 €	0 €	30,000 €	0 €	54,575 €	
					Plan Bleu	50,000 €	45,000 €	95,000 €	455,000 €	90,000 €	
					CAR/ASP	40,000 €	45,000 €	85,000 €	137,330 €	220,000 €	
					CAR/PAP	40,000 €	40,000 €	80,000 €	151,700 €	0 €	
					CAR/INFO	143,800 €	69,581 €	213,381 €	247,700 €	250,000 €	
					CAR/CPD	2,500 €	2,500 €	5,000 €	0 €	15,000 €	
					TOTAL	451,300 €	412,081 €	863,381 €	1,780,155 €	1,094,575 €	
					Résultats	451,300 €	412,081 €	863,381 €	1,780,155 €	1,094,575 €	
					Produits	451,300 €	412,081 €	863,381 €	1,780,155 €	1,094,575 €	

Programme SMT 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont dûment informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sensibilisés aux questions environnementales prioritaires						37,500 €	52,500 €	90,000 €	337,000 €	214,000 €	
7.1.1. Diffuser les connaissances sur l'état de la mer et du littoral méditerranéens (Expertise interne, atelier, publication, traduction, services Web, canaux de médias sociaux)	UC, CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	14.a	4,000 €	4,000 €	8,000 €	42,000 €	0 €	42 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France
	Plan Bleu, CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles des ODD 13 et 14	0 €	0 €	0 €	0 €	30,000 €	
	CAR/CPD, UC	MED POL Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	12.4; 12.5; 14.1	2,500 €	2,500 €	5,000 €	0 €	20,000 €	
7.1.2. Mettre en œuvre la Stratégie de communication PAM (Expertise interne, conseil, réunions en ligne)	UC	Groupe de Travail sur la Communication du PAM			Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée requis pour la Division du PNUE sur la communication pour la maintenance du site Web
	CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	8,000 €	
7.1.3. Positionner la CdP 24 de la Convention de Barcelone comme une conférence régionale importante faisant avancer l'agenda de l'environnement et du développement durable. (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)	UC, CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	8,000 €	
7.1.4. Vers une stratégie de gestion des connaissances du PAM : développer la plateforme gestion des connaissances (KM) du PAM pour la mer régionale, pleinement intégrée à la plateforme KM du PNUE et en étroite dialogue avec d'autres initiatives comme la plateforme KM du programme MED. (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)	CAR/INFO	Groupe de Travail Communication du PAM, Groupe de Travail sur la Gestion des Données		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	12.8	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	25,000 €	
	UC	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	12.8	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Programme SMT 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
7.1.5. Promouvoir les prix de la durabilité en Méditerranée pour renforcer les efforts de plaidoyer en faveur d'une transition vers une gestion urbaine durable et une économie circulaire en Méditerranée (Expertise interne, Groupe de Travail sur la Communication, événements de remise de prix)	UC, CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	CAR/CPD	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	40,000 €	40,000 €	Dernière phase du SwitchMed, et phase de levée de fonds pour le reste
7.1.6. Renforcer le plaidoyer du PAM pour promouvoir l'application et le respect de la Convention de Barcelone, et obtenir le soutien des principales parties prenantes et des décideurs politiques pour une renaissance verte soutenue par l'économie circulaire et une économie bleue durable. (Expertise interne, conseil, Groupe de Travail sur la Communication, événement régional)	UC	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		Art.15 de la Convention de Barcelone Déclaration Ministérielle d'Antalya CdP22 Décision IG.25/2 - Comité de respect des obligations	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	CAR/CPD	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	12.8	0 €	0 €	0 €	220,000 €	0 €	Des ressources externes obtenues par le programme Switchmed financé par l'UE
7.1.7. Célébrer les anniversaires du système PNUE/PAM Convention de Barcelone Expertise interne, conseil, services externes, réunions et événements en ligne, Groupe de Travail sur la Communication, médias)	UC et CAR/INFO (aspects communication) et les composantes du PAM (pour la rédaction du rapport).	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	20,000 €	20,000 €	35,000 €	75,000 €	35 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France pour la 50ème anniversaire du PAM Ressources externes non obtenues restantes à mobiliser.
	CAR/ASP	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Toutes les cibles de l'ODD 14	15,000 €	10,000 €	25,000 €	0 €	0 €	
	CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	8,000 €	
Résultat 7.2. Les citoyens et le grand public sont sensibilisés et informés dans le cadre de projets scientifiques participatifs et de campagnes numériques						69,854 €	79,990 €	149,844 €	175,000 €	126,000 €	
7.2.1. Accroître la sensibilisation du public à la célébration des Journées de l'ONU et du PAM et de leurs thèmes (Expertise interne, conseil, prestations externes, collaboration avec les gestionnaires d'ASPIM et la société civile, médias)	CAR/INFO	Groupe de Travail Communication du PAM		CdP 16 Décision IG.19/6 - Coopération et partenariat PAM/Société civile CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	8,000 €	
	CAR/PAP	Groupe de Travail Communication du PAM	PC; IHP-UNESCO	CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	15,000 €	15,000 €	30,000 €	30,000 €	20,000 €	Des ressources externes obtenues par le MedProgramme financé par le FEM
	CAR/ASP	Groupe de Travail Communication du PAM		CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	Toutes les cibles de l'ODD 14	20,000 €	5,000 €	25,000 €	0 €	0 €	

Programme SMT 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
<p>7.2.2. Renforcer la sensibilisation et l'information du public sur les thèmes clés du PAM pour les cibles générales et spécifiques (partenaires du PAM, société civile, secteur privé, jeunesse, etc.)</p> <p>(Expertise interne, conseil, services externes, campagnes numériques, plateformes Web, événements et activités en ligne et en personne, publications, services informatiques)</p>	CAR/INFO	Groupe de Travail Communication du PAM		CdP 16 Décision IG.19/6 - Coopération et partenariat PAM/Société civile CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	8,000 €	
	CAR/ASP	Groupe de Travail Communication du PAM		CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Toutes les cibles de l'ODD 14	10,000 €	10,000 €	20,000 €	0 €	0 €	
	CAR/CPD	Groupe de Travail Communication du PAM	Secretariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	12.4; 12.5	5,000 €	0 €	5,000 €	0 €	10,000 €	
	REMPEC	Groupe de Travail Communication du PAM		Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025 CdP10 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CdP22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,354 €	4,354 €	8,708 €	0 €	0 €	
	CAR/INFO	Groupe de Travail Communication du PAM		CdP 16 Décision IG.19/6 - Coopération et partenariat PAM/Société civile CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	5,000 €	5,000 €	10,000 €	0 €	10,000 €	
	CAR/INFO	Groupe de Travail Communication du PAM		CdP 16 Décision IG.19/6 - Coopération et partenariat PAM/Société civile CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14						
	UC	Groupe de Travail Communication du PAM		Convention de Barcelone Art. 15 Déclaration Ministérielle d'Antalya	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	30,136 €	30,136 €	35,000 €	0 €	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée visant à soutenir les jeunes participants à un "sommet" de la jeunesse. 35 000 EUR fournis dans le cadre de l'Accord avec la France
	CAR/CPD	Groupe de Travail Communication du PAM		CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	12.5						
	CAR/CPD	Groupe de Travail Communication du PAM		CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	Transversale, notamment cibles des ODD 8 et 12	2,500 €	2,500 €	5,000 €	110,000 €	70,000 €	Des ressources externes obtenues par le programme Switchmed financé par l'UE (soutenir les développeurs d'actions lauréats de l'édition 2023).

Appendice 1
Livrables du Programme de Travail et Budget pour 2024 – 2025

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025
Résultat 1.1. Des stratégies et un plan d'action de lutte contre les déchets marins et la pollution par les matières plastiques ont été élaborés et mis en œuvre au moyen d'approches globales, cohérentes et collaboratives			103,000 €
1.1.1. Entreprendre des actions au niveau national, sous-régional et régional pour stimuler la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée	<p>a) Partage des meilleures pratiques et acquisition d'expériences lors de la mise en œuvre des mesures de gestion des déchets marins.</p> <p>b) Synergies renforcées entre le plan de travail de la Plateforme de Coopération Régionale et les pistes d'actions du GPML.</p> <p>c) Mise en œuvre coordonnée des dispositions du Plan régional actualisé du ML en tenant compte également des résultats et des dispositions du Traité mondial sur les plastiques.</p> <p>d) Partage et promotion des meilleures pratiques relatives à la génération de déchets marins provenant de l'aquaculture et de la pêche en coordination avec le CFCM, y compris l'élaboration d'un plan de travail conjoint.</p>	MED POL	30,000 €
(Expertise interne, conseil, SSFA, réunions régionales/sous-régionales, plateforme régionale, projets pilotes et renforcement des capacités nationales)	<p>e) Activités pertinentes du projet de partenariats sur les déchets marins de l'OMI-FAO-Norvège facilitées en Méditerranée, le cas échéant.</p> <p>f) Maintien et renforcement des synergies entre le Plan régional modifié de gestion des déchets marins en Méditerranée et le Plan d'action/Stratégie de l'OMI pour lutter contre les déchets plastiques marins provenant des navires, ainsi que d'autres plans ou initiatives pertinents.</p> <p>g) Promotion, aux niveaux national, sous-régional et régional, des meilleures pratiques pour la mise en place d'installations de réception ainsi que pour la réception et le traitement des déchets provenant des navires dans les ports et les marinas ; élaboration de Plans types pour la réception et le traitement des déchets (WRHP).</p>	REMPEC, UC	3,000 €

	h) Évaluation du cadre juridique et réglementaire pour les conteneurs perdus en mer (en mettant l'accent sur les matières non dangereuses) en place dans la région méditerranéenne, y compris des exemples d'études de cas spécifiques dans les pays méditerranéens.		
1.1.2 Capitaliser les actions pilotes portant sur les déchets marins dans les aires marines protégées et les îles méditerranéennes (Expertise interne, conseil, actions pilotes, ateliers, publications)	i) Préparation d'une étude d'évaluation axée sur les quantités de conteneurs perdus en mer, y compris la cartographie des fonds marins respectifs autour de la Méditerranée ; proposition de meilleures pratiques pour le marquage et les actions pertinentes de récupération des conteneurs perdus en mer. a) La communauté des îles BeMed est gérée, soutenue et renforcée. b) Les meilleures pratiques sont partagées entre les îles méditerranéennes et les ZMP. c) Des actions pilotes impliquant des acteurs privés et publics sont mises en œuvre pour tester des mesures de prévention innovantes.	CAR/CPD	0 €
1.1.3. Mettre en œuvre et développer un cadre politique solide pour réduire et prévenir l'utilisation du plastique (Expertise interne, conseil, actions pilotes, ateliers, publications, accords de partenariat)	a) Assistance technique et renforcement des capacités pour 4 pays afin d'élaborer des mesures nationales visant à faire face aux SUP, notamment l'EPR. b) Assistance technique et renforcement des capacités pour au moins 5 autorités infranationales afin de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des plastiques.	CAR/CPD	35,000 €
1.1.4. Engager les entreprises à empêcher l'utilisation de plastique et à réduire les fuites de plastique(Expertise interne, conseil, actions pilotes, ateliers, publications, accords de partenariat)	a) Un partenariat visant à mettre en œuvre un système de certification pour les entreprises de l'HORECA réduisant les SUP est développé et élargi.b) Une assistance technique et un renforcement des capacités sont fournis à la chaîne de valeur de l'industrie pour prévenir les pertes de granulés.c) Une étude technique sur le potentiel des options de réutilisation en tant qu'alternative aux SUP préoccupantes et aux conditions facilitatrices.	CAR/CPD	35,000 €

Résultat 1.2. Une réponse holistique et efficace de lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime, dans le cadre de la politique globale de l'approche écosystémique pour la Méditerranée, (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) est mise en œuvre pour assurer la durabilité des écosystèmes côtiers et marins en Méditerranée			319,855 €
1.2.1. Développer de nouvelles mesures réglementaires en accord avec l'article 15 du Protocole LBS pour les secteurs prioritaires (Consultations, réunion régionale, études doctorales)	a) Préparation de l'état des lieux des énergies marines renouvelables, y compris les parcs éoliens offshore en Méditerranée. b) Identification des éléments techniques nécessaires à la mise à jour du format de rapport du Protocole LBS et des plans régionaux adoptés en 2021 et dont l'adoption est prévue en 2023.	UC, MED POL	28,555 €
		Plan Bleu	0 €
1.2.2 Prendre des actions nationales et régionales, y compris la facilitation des investissements, pour mettre en œuvre les Plans Régionaux adoptés (Conseil, expertise interne, SSFAs, réunions)	a) 21 PAN/PDM ont été élaborés, y compris, le cas échéant, des fiches sur les actions/interventions prioritaires visant à atteindre/maintenir le GES. b) Révision et mise à jour des lignes directrices des PAN. c) Une évaluation quantifiable de la mise en œuvre des PAN, basée sur des indicateurs, a été finalisée pour la période 2015-2025. d) Renforcement des capacités en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques. e) Proposition d'un cadre basé sur des indicateurs pour surveiller les plastiques marins.	MED POL	110,000 €
1.2.3 Promouvoir un Secteur de dessalement durable en Méditerranée (Conseil, SSFAs)	a) Jusqu'à 2 PC soutenus pour la mise en œuvre des lignes directrices actualisées sur le dessalement adoptés au titre de l'article 15 du Protocole LBS (ELV, EIE, normes, etc.).	MED POL	0 €
	b) Protocoles élaborés pour faciliter l'intégration de critères de durabilité plus stricts dans le secteur du dessalement	Plan Bleu	0 €

<p>1.2.4 Améliorer la mise en œuvre des outils de reporting de MED POL développés pour évaluer les charges polluantes provenant de sources et d'activités terrestres</p> <p>(Conseils, expertise interne, SSFAs, réunion régionale)</p>	<p>a) 21 PC préparent et communiquent le budget national de base (NBB - charge de polluants) au système d'information NBB/RRTP.</p> <p>b) Un soutien technique et financier a été apporté à 13 PC pour la préparation du NBB.</p>	<p>MED POL</p>	<p>50,000 €</p>
<p>1.2.5 Entreprendre une action nationale et régionale pour améliorer la mise en œuvre du Protocole Immersion</p> <p>(Expertise interne, réunion régionale)</p>	<p>a) Examen de la mise en œuvre technique des lignes directrices actualisées adoptées dans le cadre du Protocole sur le dumping ; collecte et partage des meilleures pratiques ; identification des actions prioritaires pour la suite des travaux ; renforcement des capacités des pays.</p> <p>b) Renforcement des synergies avec le Protocole de Londres sur le dumping.</p>	<p>MED POL</p>	<p>15,000 €</p>
<p>1.2.6.Entreprendre des actions pilotes pour prévenir, éliminer et disposer des produits chimiques obsolète d'une manière respectueuse de l'environnement.</p> <p>(Conseils, SSFAs, réunions, Contrats de mise en œuvre)</p>	<p>a) Phase 1 : élimination de 771 tonnes de PCB en Algérie et au Liban.</p> <p>b) Phase 2 : 5 inventaires et 3 plans de gestion environnementale ont été réalisés en Albanie, en Algérie, au Liban, en Tunisie et au Maroc.</p> <p>c) Phase 2 : Élimination des quantités de PCB disponibles en Albanie, en Algérie, au Liban, en Tunisie, au Maroc, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro.</p> <p>d) Des actions d'assainissement et des évaluations des POP ont été menées à bien dans deux zones contaminées en Tunisie et au Monténégro.</p> <p>e) Trois (3) études préparatoires pour des études sectorielles sur les eaux usées ont été achevées au Liban, en Égypte, en Tunisie, au Maroc et au Monténégro.</p>	<p>MED POL (MedProgramme)</p>	<p>0 €</p>
<p>1.2.7. Mettre en œuvre des stratégies de prévention des produits chimiques toxiques, y compris un soutien de politique</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions)</p>	<p>a) Un soutien technique est apporté à trois pays (Maroc, Liban, Tunisie) pour la mise à jour/l'adoption d'une nouvelle réglementation visant à restreindre l'importation, la fabrication et l'utilisation de nouveaux POP.</p> <p>b) Un soutien technique est fourni à d'autres pays pour l'élaboration d'une feuille de route en vue de la mise à jour / l'adoption d'une nouvelle réglementation pour la restriction de l'importation, de la fabrication et de l'utilisation de nouveaux POP.</p>	<p>CAR/CPD</p>	<p>0 €</p>

<p>1.2.8. Améliorer l'accès à l'information sur les produits chimiques toxiques, en particulier les nouveaux POP inscrits et leur impact sur la santé</p> <p>(Expertise interne, conseil, formations nationales, webinaires publics, sensibilisation)</p>	<p>a) 1 campagne de sensibilisation à l'impact sur la santé des POP nouvellement répertoriés, basée sur des données de biosurveillance humaine collectées dans les pays du sud de la Méditerranée.</p> <p>b) 2 webinaires sur l'importance de l'approche de prévention et les outils pour la mettre en œuvre au niveau national.</p>	<p>CAR/CPD</p>	<p>20,000 €</p>
<p>1.2.9. Améliorer le suivi des événements de pollution et accroître le niveau d'application de la loi et de poursuites des contrevenant en matière de rejet</p> <p>(Expertise interne, services de conférence, lieu de conférence, arrangements de voyage, réunion régionale, soutien technique au pays)</p>	<p>a) Sixième réunion du MENELAS organisée et recommandations mises en œuvre par le biais d'un soutien technique fourni aux PC qui en font la demande.</p> <p>b) Les modalités de la création et du fonctionnement éventuels d'un "Fonds bleu" régional, y compris en termes de gouvernance et de financement, ainsi qu'une analyse juridique complète, ont été finalisées.</p> <p>c) Promotion et soutien de la participation aux opérations coordonnées de surveillance aérienne des rejets illicites de pollution par les navires.</p>	<p>REMPEC</p>	<p>62,500 €</p>
<p>1.2.10. Renforcer la capacité des États côtiers individuels à répondre efficacement aux incidents de pollution marine(Expertise interne, conseil, ateliers nationaux, ateliers sous-régionaux, formations, exercices et réunions, accords de coopération sous-régionaux)</p>	<p>a) Jusqu'à quatre (4) exercices coordonnés d'intervention en cas de déversement et des formations mises en œuvre pour renforcer les capacités au niveau national et sous-régional à réagir aux SNPD et aux déversements d'hydrocarbures et pour améliorer la qualité et l'interopérabilité des capacités d'intervention.</p> <p>b) Un soutien efficace a été apporté à l'élaboration, à la mise à jour et à la mise en œuvre de quatre (4) Plans d'urgence sous-régionaux.</p> <p>c) Renforcement et exploitation des synergies en vue de la mise en œuvre des Plans d'urgence sous-régionaux susmentionnés.</p> <p>d) Maintien et, le cas échéant, développement de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) et maintien du solde du fonds spécial renouvelable de l'UAM.</p> <p>e) Soutien aux activités conjointes du gouvernement et du secteur industriel visant à améliorer le niveau de préparation à la lutte contre les incidents de pollution</p>	<p>REMPEC</p>	<p>33,800 €</p>

	marine et à intégrer les structures respectives de gestion de la lutte contre la pollution.		
	f) Quatre (4) Systèmes nationaux de préparation et de lutte ont été mis à niveau.		
	g) Deux (2) PC ont bénéficié d'un soutien pour mettre à jour les Plans nationaux d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses.		
	h) Les Lignes directrices du REMPEC sur l'utilisation des dispersants (2011) ont été revues, et la Technique d'évaluation du trait de côte mazouté (2009) a été mise au point sous forme de version électronique.		
	i) Appui efficace à l'élaboration/intégration dans quatre (4) plans d'urgence nationaux de réponse à la faune mazoutée		
Résultat 1.3. Des approches systémiques fondées sur les principes de l'économie circulaire, l'innovation ainsi que de la consommation et la production durables ont été intégrées dans les secteurs d'activité clés qui constituent les principales sources de pollution			108,000 €
1.3.1. Créer un réseau méditerranéen d'organisations de soutien aux entreprises pour le développement d'entreprises durables (Expertise interne, réunions/webinaires régionaux, déplacements et hébergement)	a) 100 organisations méditerranéennes de soutien aux entreprises réunies au sein d'un réseau régional pour améliorer leurs services de développement durable des entreprises	CAR/CPD	20,000 €
1.3.2. Mettre en œuvre le Programme de soutien aux Switchers (programme régional pour le développement des entreprises durables) (Expertise interne, services externes)	a) Les plateformes, les outils éco-innovants et les méthodologies sont renforcés : i) Les Organisations de soutien aux entreprises, les entrepreneurs et les entreprises circulaires disposent d'une plateforme en ligne offrant un ensemble complet de méthodologies et d'outils éco-innovants. ii) 200 Organisations de soutien aux entreprises sont enregistrées sur la Plateforme. iii) 350 Formateurs et Mentors sont inscrits sur la Plateforme.	CAR/CPD	40,000 €

	iv) 6 500 entrepreneurs/entreprises sont inscrits sur la Plateforme.		
	b) Les capacités pour le développement d'entreprises durables sont créées :i) 100 experts d'Organisations de soutien aux entreprises ont été formés à l'élaboration de modèles et de plans d'entreprise durables (formation des formateurs) (au moins 40 % de femmes).Programme de soutien aux entrepreneurs durables et aux start-upii) 400 Entrepreneurs verts sont aidés à développer leur modèle d'entreprise durable en appliquant l'éco-innovation et la réflexion sur le cycle de vie (y compris l'éco-conception) (au moins 40 % sont des femmes).iii) 40 Entrepreneurs verts sont aidés à développer leur plan d'affaires durable et incubés pour lancer leur start-up verte (au moins 40 % sont des femmes).iv) Événements de mise en relation entre des entrepreneurs durables et des investisseurs/acteurs financiers.	CAR/CPD	
1.3.3. Renforcer les approches de l'innovation ouverte et de la participation-pari (Expertise interne, conseil, plate-forme, formation)	a) 8 défis d'innovation ouverte sont lancés dans 3 secteurs clés : Textiles, Tourisme durable et Alimentation et Boissons. b) Une assistance technique est fournie aux facilitateurs d'innovation dans 4 pays méditerranéens cibles. c) Un Living Lab virtuel est mis en place pour améliorer l'écosystème de l'innovation ouverte.	CAR/CPD	0 €
1.3.4. Renforcer la communauté des Switchers, construire une gouvernance centrée sur les membres et des mécanismes de coordination interne pour le développement de la communauté. (Expertise interne, Conseil)	a) Les IVème et Vème éditions des "Switchers Talks" (réunion annuelle de la communauté) sont organisées. b) La plateforme Switchers Products héberge +200 produits et services et offre des services marketing aux membres de la communauté. c) 1 Plan de communication et de marketing pour 2024-2025 est développé.	CAR/CPD	14,000 €
1.3.5. Renforcer et développer l'observatoire MED sur la finance durable ((Expertise interne, Conseil)	a) Un Forum régional sur la Finance durable et l'Investissement d'impact est organisé. b) 1 Communauté de pratique virtuelle est développée. c) 1 Plan de communication et de plaidoyer est développé pour 2024-2025.	CAR/CPD	14,000 €

<p>1.3.6. Investir dans des modèles commerciaux durables/circulaires et innovants, en donnant aux start-up les moyens d'accéder à un investissement d'impact</p> <p>(Expertise interne, conseil, événement régional, accord de partenariat)</p>	<p>a) Le premier tour d'investissement du SwitchersFund est lancé.</p> <p>b) 10 MPME sont soutenues par des outils d'investissement d'impact (fonds propres, quasi-fonds propres, prêts) et une assistance technique.</p>	<p>CAR/CPD</p>	<p>20,000 €</p>
<p>Résultat 1.4. L'approche « Une seule santé », qui associe la santé humaine et des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, élaborée et mise en œuvre en tenant compte des leçons tirées de la pandémie de COVID-19.</p>			<p>98,000 €</p>
<p>1.4.1. Développer et mettre en œuvre une approche Une Santé pour la Méditerranée</p> <p>(Expertise interne, conseil, atelier, publication)</p>	<p>a) Rapport initial sur les incidences sanitaires de la consommation de produits de la mer sur les populations côtières en raison de polluants émergents.</p> <p>b) Proposition d'indicateurs liés à la santé pour la SMDD après 2025, conformément aux plans régionaux et aux PAN, ainsi qu'au concept mondial "Une seule santé".</p>	<p>Plan Bleu</p>	<p>20,000 €</p>
<p>1.4.2. Soutenir la ratification et la mise en œuvre effective de l'annexe VI de MARPOL, en facilitant l'entrée en vigueur de la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SOx Med), et explorer la désignation possible de la zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote de la mer Méditerranée (ECA NOx Med) conformément à l'annexe VI de MARPOL</p> <p>(Expertise interne,</p>	<p>a) Soutien technique et renforcement des capacités pour la ratification et la mise en œuvre effective de l'Annexe VI de la convention MARPOL, jusqu'à 6 PC qui en font la demande.</p>	<p>REMPEC</p>	<p>35,000 €</p>
	<p>b) Soutien à la mise en œuvre cohérente de la limite de 0,10 % de soufre prévue par l'Annexe VI de la convention MARPOL dans la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (Med SOx ECA).</p>		<p>43,000 €</p>
	<p>c) Étude technique et de faisabilité visant à examiner la possibilité de désigner la zone méditerranéenne de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (Med NOx ECA) au titre de l'Annexe VI de la Convention MARPOL, préparée sous la direction du Comité technique d'experts Med NOx ECA ; la feuille de route connexe a été préparée.</p>	<p>Plan Bleu</p>	<p>0 €</p>

conseil, ateliers nationaux, services de conférence, lieu de la conférence, organisation des déplacements, réunion régionale)			
			<u>628,855 €</u>

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité			
Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025
Résultat 2.1. La restauration des écosystèmes présentant le meilleur potentiel de régénération permet d'améliorer leur résilience			100,000 €
2.1.1. Promouvoir la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en Méditerranée : Identifier les actions innovantes, capitaliser et promouvoir la répliation (Expertise interne,	a) Lignes directrices pour élaborer des plans de rétablissement des espèces et mettre en œuvre des actions d'urgence élaborées.	CAR/ASP	80,000 €
	b) Les actions prioritaires en vue de la mise en œuvre complète et efficace du Programme de restauration de <i>Pinna nobilis</i> sont soutenues.	CAR/ASP	

conseil, réunions en ligne, ateliers en personne, services externes)	c) Les critères pour l'inventaire complet des écosystèmes présentant la plus grande pertinence écologique et/ou le plus grand potentiel de régénération sont élaborés. d) Les sites présentant le meilleur potentiel de régénération des écosystèmes sont identifiés. e) L'intégrité écologique et la diversité biologique de l'Atlantique Nord-Est ainsi que des mers Noire, Caspienne, Baltique et Méditerranée sont protégées, préservées et restaurées grâce à la mise en valeur des zones AIEB, à l'établissement de ZMP efficaces au sein des AIEB (projets des 5 mers) et à la restauration des zones humides (projets Waterlands et Feu Vert).	CAR/ASP	
		Plan Bleu	20,000 €
	f) Des actions prioritaires sont identifiées, soutenues et mises en œuvre pour la protection et la gestion améliorée des écosystèmes forestiers critiques et des bassins versants dans les zones côtières méditerranéennes, en mettant l'accent sur les stratégies de gestion des incendies pour protéger la biodiversité et sur la restauration scientifique des zones touchées par les incendies afin de réduire les risques de catastrophe, de restaurer la biodiversité et de promouvoir la résilience climatique. ⁽¹⁾	UC, Plan Bleu	0 €
Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet, cohérent, efficace et durable d'AMP et d'AMCZ bien gérées mis en place et élargi			100,000 €
2.2.1. Soutenir les Parties contractantes dans la protection et la conservation de la mer Méditerranée par le biais de systèmes d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, bien reliés, écologiquement représentatifs et efficaces (expertise interne, conseil, services externes, réunions nationales et	a) Un soutien est apporté aux parties contractantes avec des outils techniques sur (i) le suivi, la documentation et la communication des impacts dans les AMCP grâce à des niveaux de protection renforcés, (ii) à des meilleures pratiques en matière de cogestion et de gouvernance participative, (iii) l'application des critères OECM et la mise en place de processus d'identification des OECM, en vue de la mise en œuvre de la stratégie AMCP-OECM.	CAR/ASP	0 €
	b) Un Groupe d'experts ad hoc pour les AMP en Méditerranée (GEAM) est opérationnel et soutenu efficacement pour guider la mise en œuvre de la stratégie AMCP-OECM.	CAR/ASP	0 €

régionales, enquêtes sur le terrain, formations/ateliers nationaux et régionaux, visites d'échange, conférences, soutien financier aux pays)	<p>c) Des plans de gestion et d'activités ont été élaborés pour les AMCP en Égypte, en Libye, au Maroc et en Tunisie, sur la base de connaissances scientifiques solides, d'une consultation approfondie et de l'engagement des parties prenantes.</p>	<p>CAR/ASP, Parties contractantes concernées</p>	<p>0 €</p>
	<p>d) L'efficacité de la gestion des AMCP a été améliorée grâce à la mise en œuvre de plans de gestion et d'un programme de renforcement des capacités en Algérie, en Égypte, au Liban, en Libye, au Maroc et en Tunisie.</p>	<p>CAR/ASP, Parties contractantes concernées</p>	<p>0 €</p>
	<p>e) L'efficacité de la gestion dans les AMCP/ASPIM existant en Algérie, au Liban, au Maroc et en Tunisie a été évaluée à l'aide de l'outil intégré sur l'efficacité de gestion (OIEG).</p>	<p>CAR/ASP, Parties contractantes concernées</p>	<p>0 €</p>
	<p>f) La cinquième édition du Forum des aires marines protégées en Méditerranée s'est déroulée avec succès ; les communautés directement et indirectement liées aux AMP se sont réunies pour permettre la mise en réseau et le partage des meilleures pratiques ; les actions prioritaires pour la mise en œuvre efficace de la stratégie AMCP-OECM ont été identifiées ; la visibilité et le plaidoyer sur les AMP en Méditerranée ont été accrus.</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>0 €</p>

	<p>g) Des activités de formation et de renforcement des capacités sont entreprises aux niveaux national et sous-régional pour améliorer la capacité des PC à identifier, reconnaître et notifier les AMCEZ.</p>	<p>CAR/ASP, Parties contractantes concernées</p>	<p>0 €</p>
	<p>h) Promouvoir davantage l'adoption de l'approche écosystémique aux niveaux national et régional, dans le cadre du programme 2 de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PAM/PNUE : Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une biodiversité accrue :</p> <p>i. Évaluation des besoins pour la mise en œuvre, la poursuite de l'élaboration et l'amélioration des programmes de mesures (Pomp) et des Plans d'action nationaux (PAN) dans le cadre de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PAM/PNUE.</p> <p>ii) Programmes de mesures (Pomp) et Plans d'action nationaux (PAN) plus élaborés et mis à jour</p> <p>iii) Sessions périodiques régionales et sous-régionales de formation/capacité/partage des meilleures pratiques</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>0 €</p>

<p>2.2.2. Assurer une gestion et une évaluation efficaces des ASPIM (Expertise interne, conseil, services externes, visites de terrain, visites d'échange)</p>	<p>a) Suivi de l'état de la gestion des ASPIM : les examens ordinaires et extraordinaires des ASPIM sont effectués : examens ordinaires de 2024 (05) : Parc marin de la Côte bleue (FR), Archipel des Embiez - Six Fours (FR), Aire marine protégée de Capo Carbonara (IT), Aire marine protégée de Penisola del Sinis - Isola di Mal di Ventre (IT), Aire marine protégée de Porto Cesareo (IT) ; examens ordinaires de 2024 (14) : Réserve de tortues de Lara-Toxeftra (CY), Parc national de Port-Cros (FR), Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (FR), Sanctuaire Pelagos pour la conservation des mammifères marins (FR-IT-MC), Aire marine protégée des îles Egadi (IT), Parc paysager de Strunjan (SI), Île d'Alboran (ES), Parc naturel de Cabo de Gata-Nijar (ES), Parc naturel du Cap de Creus (ES), Îles Columbretes (ES), Mar Menor et zone méditerranéenne orientale de la côte de la région de Murcie (ES), Îles Medes (ES), Fonds marins du Levante d'Almeria (ES), Corridor de migration des cétacés en Méditerranée (ES) ; et examens extraordinaires de 2025 (05) : Réserve naturelle des îles Palmiers (LB), Réserve naturelle de la côte de Tyr (LB), Archipel de la Galite (TN), Îles Kneiss (TN), Parc national de Zembra et Zembretta (TN) ; format d'évaluation et, en particulier, section II, point 4, révisé grâce à l'organisation d'un atelier spécifique.</p>	CAR/ASP	<p>100,000 €</p>
	<p>b) Les programmes de jumelage des ASPIM sont élaborés : (i) visites d'échange mises en œuvre pour le diagnostic des problèmes de gestion, la conservation des habitats et les impacts de la pêche, (ii) formation en cours d'emploi à moyen terme mise en œuvre dans les ASPIM jumelées, (iii) soutien et mentorat entre pairs : actions visant à renforcer l'efficacité de la gestion dans les ASPIM jumelées et/ou programmes de surveillance conjoints mis en œuvre.</p>	CAR/ASP	
	<p>c) Les acteurs locaux et la société civile sont impliqués dans la gestion des ASPIM/AMP.</p>	CAR/ASP	

	d) La plateforme de collaboration des ASPIM est maintenue, y compris grâce à l'intervention d'autres composantes du PAM dans les ASPIM (efficacité de la gestion, GIZC, MSP, tourisme durable, etc.)	CAR/ASP	
	e) Les processus de collaboration entre pays voisins sont facilités en vue d'entreprendre des recherches conjointes coordonnées et d'identifier les ASPIM potentielles situées en totalité ou en partie dans les ZNRPJN	CAR/ASP	
	f) Une plateforme est élaborée pour le Suivi du changement climatique dans les ASPIM.	CAR/ASP	
Résultat 2.3. Un état de conservation favorable des espèces menacées et en voie d'extinction et de leurs principaux habitats en Méditerranée a été atteint			263,197 €
2.3.1. Mettre en œuvre des actions régionales et nationales pour stimuler la mise en œuvre des Plans d'action sur les habitats marins clés (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes, ateliers en ligne et en	a) L'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation du coralligène et des autres bioconcrétions calcaires de la mer Méditerranée est évalué et le Plan d'action est mis à jour.	CAR/ASP	62,000 €

personne aux niveaux national et régional)	b) Les lignes directrices sont adaptées à l'inventaire et au suivi des habitats sombres et les assemblages associés sont mis à jour.	CAR/ASP	
	c) Les lignes directrices détaillées pour des mesures de gestion efficaces des habitats sombres sont élaborées en collaboration avec les partenaires concernés.	CAR/ASP	
	d) Des mesures relatives à la conservation des écosystèmes marins méditerranéens sont identifiées en réponse aux événements de mortalité massive liés aux vagues de chaleur.	CAR/ASP	
2.3.2. Mettre en œuvre efficacement la Stratégie et les Plans d'action régionaux actualisés pour la conservation des espèces menacées et en danger et partager les meilleures pratiques en la matière (Expertise	a) L'état d'avancement des Plans d'action sur les tortues marines et les espèces de poissons cartilagineux énumérées à l'annexe II du Protocole ASP/DB est évalué et les plans d'action sont mis à jour.	CAR/ASP	45,000 €
	b) L'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour le phoque moine en Méditerranée est évalué et la stratégie est mise à jour.		
	c) Les connaissances et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur le phoque moine en Méditerranée sont améliorées.		

interne, conseil, formation, sensibilisation)	<p>d) Les actions prioritaires visant à combler les principales lacunes en matière de connaissances sur les espèces menacées et en voie de disparition, y compris le suivi des interactions avec les pêcheries, principalement les prises accessoires et les autres menaces (déchets marins, bruit sous-marin, collisions, CC, etc.) sont soutenues ainsi que leur atténuation.</p>		
	<p>e) L'état de conservation des espèces menacées et en voie de disparition aux niveaux national et régional, conformément aux Plans d'action régionaux actualisés (Poissons cartilagineux, Tortues marines, Cétacés et Oiseaux marins et côtiers) est amélioré.</p>		
	<p>f) L'état et la vulnérabilité des habitats et des espèces figurant aux annexes II et III du Protocole ASP/DB qui ne sont pas classés dans la catégorie EcAp-IMAP/GES, y compris les mises à jour récentes et la nouvelle classification des habitats de 2019 sont évalués et une liste de priorités est établie.</p>	CAR/ASP	
	<p>g) L'horizon méditerranéen des questions émergentes ayant un impact sur la conservation de la biodiversité marine et côtière est analysé.</p>	CAR/ASP	
	<p>h) Le PAN + intégrant la pêche et aligné sur les objectifs et les cibles du SAPBIO pour l'après 2020, y compris le plan d'investissement, a été rédigé et approuvé par les décideurs du Monténégro.</p>	UC, CAR/ASP	0 €
	<p>i) Les PC intéressés sont soutenus lors de la mise en place d'un partenariat national public-privé pour l'économie bleue.</p>		
2.3.3. Mettre en œuvre des mesures de conservation et partager les bonnes pratiques relatives aux espèces menacées et en danger énumérées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB (Expertise interne,	<p>a) La conservation des espèces menacées et vulnérables est améliorée grâce à des activités de sensibilisation connexes, y compris la promotion des meilleures pratiques pour atténuer l'interaction avec les activités humaines (prises accessoires, déprédation, déchets marins, bruit sous-marin, échouage, perte d'habitat, etc.) aux niveaux national et régional.</p>	CAR/ASP	44,197 €
	<p>b) L'état de conservation des espèces vulnérables est amélioré grâce à des documents de communication, de sensibilisation et d'orientation, y compris les meilleures pratiques (infographies, vidéos, rapports, etc.) aux niveaux national et régional.</p>		

conseil, formation, sensibilisation)	c) Les données les plus récentes sur les espèces mobiles vulnérables sont analysées, rassemblées, promues et mises à la disposition des parties contractantes par l'intermédiaire de la Plateforme sur la biodiversité marine.		
	d) Analyse socio-économique et études d'évaluation des stocks pour la mise en œuvre de la décision IG.26/4 réalisées	CAR/ASP	60,000 €
		Plan Bleu	40,000 €
2.3.4 Évaluation de l'approche des plans d'action régionaux pour des espèces et des habitats sélectionnés adoptés dans le cadre du Protocole ASP/DB, à la lumière du Nouveau cadre mondial pour la biodiversité et du processus EcAp/IMAP de la Convention de Barcelone (Expertise interne, conseil, réunions en ligne)	a) L'approche des Plans d'action régionaux pour des espèces et des habitats sélectionnés, adoptés dans le cadre du protocole ASP/DB est évaluée, et des recommandations sur la voie à suivre sont identifiées.	CAR/ASP	12,000 €
Résultat 2.4. Les introductions d'espèces non indigènes ont été réduites au minimum et les voies d'introduction sont sous contrôle			40,356 €

<p>2.4.1. Actualiser et mettre en œuvre le plan d'action régional sur les espèces non indigènes (ENI) et les introductions d'espèces, ainsi que les mesures ciblées de la Stratégie sur la gestion des eaux de ballast des navires et du Plan d'action pour la Méditerranée (2022-2027)</p> <p>(Expertise interne, conseil, services de conférence, lieu de conférence, organisation des déplacements, réunions et événements régionaux, renforcement des capacités nationales, collecte de données)</p>	<p>a) Les mesures du PAN ciblées sur les ENI par au moins 4 parties contractantes (Égypte, Tunisie, Libye, Liban) sont mises en œuvre, en coordination avec la mise en œuvre des IMAP.</p>	CAR/ASP	0 €
	<p>b) Les actions prioritaires pour la mise en œuvre complète et efficace du Plan d'action régional actualisé sur les ENI sont soutenues.</p>	CAR/ASP	
	<p>c) Les mesures permettant de faire face aux effets négatifs des espèces non indigènes sur la biodiversité ainsi qu'à ceux d'autres facteurs de stress potentiels ont été identifiées et diffusées.</p>	CAR/ASP	
	<p>d) Une assistance est fournie aux parties contractantes pour mettre en œuvre des mesures ciblées de contrôle et de gestion des eaux de ballast des navires et de l'encrassement biologique, afin de réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes.</p>	CAR/ASP, REMPEC	
	<p>e) Un soutien technique ciblé est fourni aux PC qui en font la demande pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention pour la gestion des eaux de ballast ainsi que pour la mise en œuvre des Lignes directrices de 2011 pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires afin de réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes.</p>	REMPEC, CAR/ASP	40,356 €
	<p>f) Une conférence conjointe pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (BWM) est organisée avec les régions voisines pour partager les expériences et promouvoir l'alignement.</p>		
	<p>g) Une étude visant à développer un système ou un outil régional d'information et d'aide à la décision est entreprise.</p>		

	h) L'examen à mi-parcours de la Stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027) est entrepris ; des recommandations sur la voie à suivre sont élaborées.		
			<u>503,553 €</u>

Notes de bas de page:

(1) Le Secrétariat a collaboré avec le PNUE pour la préparation d'un projet pour la Méditerranée

Programme SMT 3 : Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique			
Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025
Résultat 3.1. Le cadre juridique, politique et institutionnel a été renforcé aux niveaux régional et national pour relever efficacement les défis liés aux changements climatiques (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.)			0 €
3.1.1. Intégrer l'adaptation au CC dans les plans de GIZC locaux (Expertise interne, conseil, ateliers de formation en ligne et en personne, réunions en ligne, services externes)	a) Les recommandations de mesures d'adaptation sont finalisées et intégrées dans les plans côtiers de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima au Maroc et de la baie de Kotor au Monténégro, à l'aide de la méthode participative Climagine.	CAR/PAP	0 €
	b) Les capacités de planification de l'adaptation au changement climatique, en particulier pour traiter les questions concernant les ressources marines et le secteur de la pêche, [et les écosystèmes forestiers dans les zones côtières] sont améliorées et soutenues. ^{(1) (2)}	UC, CAR/ASP	0 €

		CAR/ASP	0 €
Résultat 3.2. Des solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'incidence des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience à la variabilité et à l'évolution du climat			129,857 €
3.2.1. Promouvoir les solutions fondées sur la nature dans la mise en œuvre des politiques régionales, notamment pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable/l'économie verte (Expertise interne, conseil, ateliers et réunions en ligne et en personne)	a) Une évaluation des solutions techniques fondées sur la nature qui favorisent la prévention ou la réduction de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins et qui renforcent leur résilience, [y compris les écosystèmes forestiers essentiels] est effectuée. ^{(2) (3)} .	CAR/ASP	10,000 €
	b) Les meilleures pratiques applicables au contexte spécifique de la Méditerranée sont diffusées.	UC, Plan Bleu	0 €
	c) Les lignes directrices relatives aux solutions fondées sur la nature applicables à diverses typologies côtières pour lutter contre les effets du changement climatique sont finalisées et diffusées.	CAR/PAP	30,000 €
	d) Le cadre conceptuel en vue de l'établissement de dialogues institutionnels sur la restauration et les Solutions fondées sur la nature est produit : événements annuels impliquant les parties prenantes méditerranéennes sur des sujets pertinents.	Plan Bleu	48,000 €
	e) Les liens entre les processus législatifs mis en œuvre à différents niveaux de gouvernance et affectant l'adoption et l'application des politiques de la nature sont évalués.		
	f) Le Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les Zones marines et côtières de la Méditerranée de 2016 est mis à jour pour prendre en compte les nouveaux défis, les outils et les solutions fondées sur la nature. ⁽⁴⁾	UC	0 €
	g) Les meilleures pratiques en matière de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets sont développées et diffusées.	UC	0 €

<p>3.2.2. Mobiliser et mettre en œuvre des solutions innovantes pour réduire les émissions de GES des navires dans certains ports, notamment par l'efficacité énergétique et la décarbonation</p> <p>(Expertise interne, conseil, ateliers nationaux et régionaux / renforcement des capacités)</p>	<p>a) Des propositions de projets sont élaborées pour la mise en œuvre de solutions innovantes visant à réduire les émissions de GES des navires dans des ports sélectionnés, notamment grâce à l'efficacité énergétique et à la décarbonisation.</p>	<p>REMPEC</p>	<p>41,857 €</p>
<p>b) Des activités de renforcement des capacités sur le transport maritime à faible émission de carbone et les ports propres sont mises en œuvre aux niveaux national, sous-régional/régional.</p>			
<p>Résultat 3.3. La compréhension et la connaissance des changements climatiques et de leurs effets sur l'environnement et le développement ont été améliorées</p>			<p>55,000 €</p>
<p>3.3.1. Développer et transmettre des recommandations politiques pour répondre aux impacts thématiques du changement climatique (Expertise interne, ateliers, publication, traduction)</p>	<p>a) 3 rapports spéciaux du MedECC (risques côtiers climatiques et environnementaux, lien climat-eau-énergie-alimentation-écosystèmes, changements environnementaux, conflits et migrations humaines) sont diffusés et portés à l'attention des décideurs concernés. b) Le deuxième Rapport d'évaluation de la Méditerranée (MAR2, à paraître d'ici 2026) est préparé ; les connaissances scientifiques du MAR1 sur les changements climatiques et environnementaux sont mises à jour.</p>	<p>Plan Bleu</p>	<p>55,000 €</p>
<p>Résultat 3.4. Les efforts d'atténuation des changements climatiques ont progressé grâce aux méthodes de l'économie circulaire, à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à l'adoption de stratégies commerciales visant à parvenir à la neutralité carbone</p>			<p>14,000 €</p>

<p>3.4.1. Démontrer le potentiel d'atténuation et de régénération de la nature des modèles commerciaux de l'économie circulaire, en facilitant les solutions innovantes et en s'engageant auprès des parties prenantes privées et publiques</p> <p>(Expertise interne, conseil, rapports, outil d'aide à la décision)</p>	<p>a) 1 Système d'aide à la décision "Une transition juste vers l'économie circulaire", comprenant des indicateurs/stratégies d'atténuation du changement climatique, diffusé via le renforcement des capacités et l'assistance technique.</p> <p>b) 3 rapports sectoriels mobilisant des solutions innovantes reliant les modèles d'entreprise de l'économie circulaire et les options de décarbonisation des chaînes de valeur ont été élaborés.</p> <p>c) 2 rapports sectoriels ont été élaborés sur le potentiel d'atténuation, dans les pays méditerranéens, des politiques de consommation durable et de mode de vie ayant pour objectif un réchauffement de 1,5 degré.</p>	<p>CAR/CPD</p>	<p>14,000 €</p>
			<p><u>198,857 €</u></p>

Notes de bas de page

- (1) L'unité de coordination associera à cette activité le CAR nouvellement créé sur le changement climatique.
- (2) Le Secrétariat a collaboré avec le PNUE pour la préparation d'un projet pour la Méditerranée.
- (3) L'unité de coordination associera à cette activité le CAR nouvellement créé sur le changement climatique.
- (4) L'unité de coordination associera à cette activité le CAR nouvellement créé sur le changement climatique.

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue			
Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025
Résultat 4.1. Le caractère durable des ressources côtières et marines est garanti grâce à l'application en synergie de diverses approches de planification et de gestion qui tiennent dûment compte, entre autres, des interactions terre-mer.			210,916 €
4.1.1. Préparer les stratégies nationales de GIZC (Atelier, expertise interne, conseil)	<ul style="list-style-type: none"> a) La stratégie nationale pour le Liban a été préparée et soumise pour adoption à l'autorité nationale compétente. b) L'approche Climagine a été appliquée en tant qu'approche prospective participative pour soutenir la préparation des stratégies nationales de GIZC. c) Un soutien est apporté à la mise en œuvre de la stratégie nationale de GIZC pour la Tunisie grâce à la création d'un réseau national de GIZC et la préparation d'un plan de communication. d) Les PC sont soutenues dans la mise en œuvre du Protocole GIZC, en particulier en ce qui concerne l'application de l'EIE et de l'EES transfrontalières en coopération avec la Convention d'Espoo et la mise en œuvre de son Protocole de Kiev e) Étude juridique sur l'intégration des EIE/EES transfrontalières dans le cadre de la Convention de Barcelone, y compris des projets d'amendements cohérents au texte de la Convention de Barcelone et à ceux de ses protocoles, élaborés et soumis à la COP24. 	CAR/PAP	50,000 €
4.1.2. Mise en œuvre des PAC (Expertise interne, conseil, formation en ligne et en personne, ateliers et réunions, services externes)	<ul style="list-style-type: none"> a) Le PGZC pour Israël est finalisé et la Conférence de présentation finale est organisée. b) Une étude de faisabilité est préparée pour un nouveau projet de PGZC. c) Un accord est signé pour un nouveau PGZC. 	CAR/PAP	60,000 €

<p>4.1.3. Préparer des plans côtiers ou des plans de GIZC</p> <p>(Expertise interne, conseil, ateliers en ligne et en personne, services externes)</p>	<p>a) Le projet de GIZC pour Tanger-Tétouan-Al Hoceima (Maroc) est finalisé et la Conférence de présentation finale est organisée.</p> <p>b) Le projet de GIZC pour la baie de Kotor (Monténégro) est finalisé et la Conférence de présentation finale est organisée.</p> <p>c) La phase analytique du projet de PMI à Damour (Liban) est finalisée.</p> <p>d) Les analyses de vulnérabilité pour deux wilayas algériennes (El Tarf et Mostaganem) sont finalisées.</p>	<p>CAR/PAP</p>	<p>0 €</p>
<p>4.1.4. Aider les PC à mettre en œuvre la PEM</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions en ligne et en personne, services externes)</p>	<p>a) Des études de base pour la PEM/économie bleue ont été préparées en Albanie dans le cadre du suivi du projet de PGZC d'Otrante, et en Tunisie suite à la ratification du protocole GIZC.</p>	<p>CAR/PAP</p>	<p>100,916 €</p>
<p>4.1.5. Mettre à jour les orientations méthodologiques pour atteindre le BEE grâce à la GIZC</p> <p>(Expertise interne, réunions)</p>	<p>a) Les orientations méthodologiques proposées dans le Cadre régional commun pour la GIZC sont mises à jour et diffusées.</p> <p>b) Une matrice des interactions entre les dispositions du Protocole GIZC et l'OE pour la sous-région adriatique est préparée.</p>	<p>CAR/PAP</p>	<p>0 €</p>
<p>4.1.6. Mettre à jour les orientations méthodologiques pour la préparation des plans côtiers</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions en ligne et en personne, services externes)</p>	<p>a) Les orientations méthodologiques de la préparation des plans côtiers ont été mises à jour sur la base des expériences acquises dans le cadre des plans côtiers préparés au Monténégro et au Maroc.</p>	<p>CAR/PAP</p>	<p>0 €</p>
<p>4.1.7. Analyser les principaux obstacles et atouts pour améliorer la cohérence des politiques maritimes(Expertise interne, conseil, formation en ligne et en personne, atelier et réunions, services externes)</p>	<p>a) Un état des lieux des principaux obstacles et leviers a été préparé. b) Le dialogue science-politique a été facilité et des recommandations ont été rédigées en vue de renforcer la protection de la biodiversité dans le cadre de PEM ont été rédigées.</p>	<p>CAR/PAP</p>	<p>0 €</p>

Outcome 4.2. Sustainable Blue and Green Economy tools and approaches in the context of Sustainable Development and MSSD implementation			122,908 €
4.2.1. Promouvoir un tourisme durable et résilient dans la région Méditerranéenne (Atelier, expertise interne, conseil, publication, traduction)	<p>a) Les activités d'adaptation/atténuation du changement climatique du secteur méditerranéen ont été mises en œuvre conformément à la Déclaration de Glasgow sur l'action climatique dans le tourisme.</p> <p>b) Les activités préparatoires en vue de l'élaboration d'une stratégie (euro)méditerranéenne pour le tourisme durable, comme prévu dans la SMT 2022-2027, ont été mises en œuvre en tenant compte des innovations pour améliorer la résilience du secteur face aux défis émergents.</p> <p>c) Un manuel pour la mise en œuvre du protocole de GIZC au niveau régional à partir des expériences des projets thématiques précédents sur le tourisme est publié, et la mise en œuvre grâce à des projets locaux ou nationaux est soutenue.</p>	Plan Bleu	36,908 €
4.2.2. Démontrer l'impact de l'entrepreneuriat dans l'économie verte et circulaire sur la création de valeur sociale, économique et environnementale (Expertise interne)	<p>a) 20 jeunes entreprises durables ont été soutenues pour évaluer leur impact environnemental, social et économique.</p> <p>b) L'impact positif des entreprises durables sur l'environnement et la société a été diffusé.</p>	CAR/CPD	0 €
4.2.3. Favoriser des actions ciblées pour une transition durable et inclusive de l'Économie Bleue aux niveaux régional et national	<p>a) Les innovations en matière de résilience climatique et de décarbonisation dans l'économie bleue et verte sont identifiées et diffusées.</p> <p>b) La Convention de Barcelone et ses Protocoles concernant les énergies marines renouvelables sont clarifiés et les lignes directrices pour leur développement durable sont publiées.</p>	Plan Bleu	0 €

<p>(Expertise interne, conseil, ateliers, publication, traduction, bases de données, note de politique)</p>	<p>c) Au moins 35 solutions innovantes et transformatrices pour prévenir et éliminer la pollution des océans, des mers et des eaux sont identifiées et documentées pour le bassin méditerranéen.</p> <p>d) Un catalogue des actifs exploitables pour le Phare du bassin de la mer Méditerranée est préparé.</p> <p>e) Un catalogue multidimensionnel des services et des experts du phare du bassin méditerranéen est préparé.</p> <p>f) 1 Stratégie pour la durabilité et l'exploitation des résultats du Phare du bassin de la mer Méditerranée est préparée (Mission océan) et 1 note d'orientation est rédigée.</p> <p>g) Les solutions fournies par la 4ème édition du Prix WeMed sur l'économie bleue sont présentées et diffusées.</p> <p>h) Les résultats des actions pilotes sur l'économie bleue circulaire dans les ports sont partagés et leur potentiel de mise à l'échelle est analysé.</p>	<p>CAR/CPD</p>	<p>0 €</p>
<p>4.2.4. Soutenir la mise en œuvre de la CPD, de l'économie circulaire et des économies durables innovantes à l'échelle régionale et nationale(Expertise interne, conseil,, portail internet portal, note de politique)</p>	<p>a) Une assistance technique et un renforcement des capacités sont fournis aux autorités publiques sur les instruments liés à l'économie circulaire, y compris sur l'écoconception, l'information sur les produits/le passeport, les marchés publics.b) Le Switchers Policy Hub sur la transition vers l'économie verte et circulaire en Méditerranée est géré, la communauté est augmentée, de nouveaux contenus sont développés et des activités sont proposées régulièrement.c) Les développements politiques et la connexion avec le cadre de la Convention de Barcelone sont facilités dans le cadre de la Communauté InterregMed 4Innovation, la contribution à un Hub d'économie durable Mediterranean Innovatives est apportée, le transfert de connaissances vers les pays du sud de la Méditerranée est facilité.d) Les développements politiques et la connexion avec la Convention de Barcelone sont facilités dans le cadre du Dialogue InterregMed 4Innovation, une contribution au suivi du réseau de collaboration méditerranéen est apportée, les collaborations sont facilitées, le soutien à la répliation des laboratoires politiques de l'innovation transformatrice est fourni.</p>	<p>CAR/CPD</p>	<p>26,000 €</p>

<p>4.2.5. Renforcer une communauté de praticiens de la PEM en Méditerranée (Expertise interne, conseil, réunions en ligne et en personne, services externes)</p>	<p>a) Un document de synthèse et un ordre du jour de la PEM au sein du système de la CB sont préparés.b) L'espace de travail interactif de la PEM est maintenu et régulièrement mis à jour avec du nouveau matériel.c) Une Équipe de travail chargée de la mise en œuvre de la PEM est créée.d) La coopération avec les autres acteurs de la PEM dans la région est renforcée et officialisée.</p>	<p>CAR/PAP</p>	<p>60,000 €</p>
<p>4.2.6. Favoriser la gestion de la source à la mer dans la région Méditerranéenne</p> <p>(Expertise interne, atelier, publication, traduction)</p>	<p>a) Un atelier est organisé et une publication est diffusée</p>	<p>Plan Bleu</p>	<p>0 €</p>
<p>Outcome 4.3. Innovative environmental management and economic instruments implemented for the protection and efficient use of coastal and marine resources</p>			<p>50,000 €</p>
<p>4.3.1. Soutenir l'utilisation effective par les Parties Contractantes des instruments économiques et autres outils pour la conservation de la nature et le développement durable, de manière à diversifier la panoplie de mesures en Méditerranée</p> <p>(Expertise interne, atelier, publication, traduction)</p>	<p>a) Des échanges intersectoriels sont organisés sur les instruments économiques environnementaux en Méditerranée, partageant les bonnes pratiques entre les secteurs (climat, eau, biodiversité, pollution, pêche) et les outils (tels que le paiement pour les services environnementaux, les subventions, les outils de conservation) - au niveau régional et, après accord avec les pays volontaires, au niveau national. b) Les enseignements tirés sont partagés par le biais de publications.</p>	<p>Plan Bleu</p>	<p>50,000 €</p>
<p>Outcome 4.4. Measures defined within the Mediterranean Offshore Action Plan applied at regional level and by each Contracting Party within their jurisdiction to ensure the safety of offshore activities and reduce their potential impact on the marine environment and its ecosystem</p>			<p>67,006 €</p>

4.4.1. Mettre en œuvre les principales mesures ciblées du Plan d'Action Offshore Méditerranéen (Expertise interne, conseil, formations en ligne, services de conférence, lieu de conférence, organisation des déplacements, réunion régionale)	a) La réunion du groupe pétrolier et gazier offshore (OFOG) de la Convention de Barcelone est organisée et tenue ; la mise en œuvre du protocole offshore et les annexes au protocole offshore font l'objet d'un examen ; les meilleures pratiques et les derniers développements pertinents sont partagés.	REMPEC, UC	67,006 €
	b) La formation sur la préparation et la réponse des plateformes offshore ainsi que l'évaluation des plans d'urgence et d'intervention, comme indiqué à l'annexe 2 du Plan d'action pour l'offshore méditerranéen (2016-2024) et défini par la réunion de l'OFOG de 2023.		
	c) Le Plan d'action pour l'offshore méditerranéen (2016-2024) est prolongé et mis à jour, tel que le prévoit la réunion de l'OFOG de 2023.		
			<u>450,830 €</u>

Programme SMT 5 : Gouvernance			
Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025
Résultat 5.1. Les Parties contractantes mettent en œuvre et font appliquer efficacement la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les orientations du PAM, y compris les décisions de la CdP relatives à l'approche écosystémique, la SMDD et les programmes de mesures aux niveaux régional et national			144,770 €
5.1.1. Renforcer l'action des Parties contractantes en vue de se conformer aux	a) Des progrès ont été réalisés dans la ratification des Protocoles de la Convention de Barcelone ; une aide et/ou un soutien technique ont été apportés sur demande.	UC	0 €

obligations juridiquement contraignantes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (Expertise interne, consultations, réunions en ligne)	b) Les Parties contractantes élaborent des politiques, des législations et des mécanismes nationaux pour la mise en œuvre et l'application des protocoles de la CB. c) Une assistance technique est fournie aux Parties contractantes afin qu'elles élaborent des politiques nationales, des cadres réglementaires et des mécanismes compatibles avec la Convention de Barcelone et ses Protocoles. d) Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, les réalisations et les questions à résoudre sont identifiées. e) Une assistance coordonnée permet de pallier les cas de difficultés de mise en œuvre ou les situations éventuelles de non-conformité.	UC, Comité de respect des obligations	0 €
	f) Une loi côtière et marine pour la Bosnie-Herzégovine est rédigée, conformément aux dispositions du Protocole GIZC.	CAR/PAP	0 €
5.1.2 Faire progresser la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée et IMAP en cohérence avec les développements régionaux et mondiaux (Expertise interne, conseil, réunions régionales de gouvernance EcAp/IMAP)	a) Préparer une nouvelle feuille de route/politique de l'EcAp en vue de la mise en œuvre de l'approche écosystémique et la réalisation du BEE au-delà de 2023, pour examen par les organes de gouvernance de l'EcAp/IMAP.	UC	30,000 €
	b) Réviser l'IMAP et préparer des propositions pour un IMAP renouvelé, en suivant l'expérience de la préparation du QSR 2023 et de ses conclusions et recommandations.	MED POL	0 €
	c) Assurer une mise en œuvre coordonnée de l'IMAP par l'intermédiaire de l'équipe de travail de l'IMAP et du CORMON et, le cas échéant, de réunions de groupes de travail en ligne.	CAR/PAP	0 €
	d) Optimisation des synergies sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique avec les partenaires mondiaux et régionaux, en mettant l'accent sur la SMOC de la DCSMM de l'UE. e) Résumé destiné aux décideurs politiques du MED QSR 2023 préparé pour examen par la réunion du groupe de coordination de l'ECAP en 2024. f) Feuille de route pour la préparation du prochain QSR livré.	CAR/ASP	0 €

<p>5.1.3. Veiller à ce que les Parties contractantes se conforment au suivi et à l'établissement de rapports adoptés dans le cadre des Protocoles de la Convention de Barcelone</p> <p>(Expertise interne, assistance nationale)</p>	<p>a) La sensibilisation est accrue et un soutien est apporté à l'obligation de notification dans le cadre du Protocole de prévention et d'urgence et des conventions de l'OMI qui s'y rapportent.</p>	<p>REMPEC</p>	<p>38,770 €</p>
	<p>b) Le SICB (BCRS), les profils de pays du REMPEC, le SIGIM-ERLPM (MEDGIS-MAR), le SMIAD-TSC (MIDSIS-TROCS), le système d'information du MENELAS sont maintenus et mis à jour par toutes les Parties contractantes.</p>		
	<p>c) Un Système commun de communication d'urgence pour la Méditerranée est créé et une sensibilisation à son utilisation est mise en oeuvre.</p>		
<p>5.1.4. Mise en œuvre complète de la politique des données du PAM au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne)</p>	<p>a) Les annexes de la Politique des données du PAM relatives à chaque flux de données du PNUE/PAM ont été mises au point et actualisées. b) Des activités de diffusion ont été menées dans le cadre des PC afin de faciliter la mise en œuvre de la politique en matière de données. c) Des ateliers d'assistance/de formation sont créés pour les PC en vue de la mise en œuvre de la politique de partage des données du PAM sur des questions générales et particulières (au niveau national) (au moins un atelier pour chaque pays bénéficiaire). d) Évaluer l'efficacité de l'application des principes de la politique des données du PAM dans le temps (par exemple, par un suivi des données extraites des pays). e) Soutenir les composantes du PAM et les UC dans l'interprétation correcte et complète de la politique des données du PAM et de son application au niveau national.</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>16,000 €</p>
<p>5.1.5. Mise en œuvre et application efficaces du Post-2020 SAPBIO</p> <p>(Expertise interne, conseil, services externes, réunions en ligne, réunions en personne, lieu et services de conférence, organisation de voyages)</p>	<p>a) Une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre collective du SAPBIO post-2020 est élaborée en 2025, sur la base du calendrier adopté dans le cadre du SAPBIO post-2020.</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>60,000 €</p>
	<p>b) Deux réunions des correspondants nationaux du SAP BIO sont organisées (une réunion virtuelle en 2024 ; une réunion en présentiel en 2025) et précédées d'une réunion du comité consultatif du SAPBIO (toutes deux en ligne) et des rapports sont mis à disposition.</p>	<p>CAR/ASP</p>	

Résultat 5.2. Le renforcement systémique et le bon fonctionnement des organes décisionnels et consultatifs du PAM sont assurés et leur efficacité renforcée au moyen de nouvelles approches numériques			1,300,668 €
5.2.1. Mener à bien la CdP 24 du système PNUE/PAM Convention de Barcelone (Expertise interne, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu de conférence, événements parallèles, organisation des voyages)	a) La déclaration de la COP 24, les décisions, y compris le Programme de travail 2026-2027, sont examinées et adoptées, les recommandations du Comité de respect des obligations du et de la CMDD sont examinées. b) Les progrès accomplis au cours de l'exercice biennal 2024-2025 sont examinés et reconnus. c) L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles est examiné. d) La visibilité et la portée du PAM sont renforcées.	UC	330,000 €
5.2.2. Mener à bien la 21e réunion de la CMDD (Expertise interne, conseil, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu de conférence, organisation de voyages, réunions régionales)	a) La 21ème Réunion de la CMDD s'est déroulée avec succès ; les partenariats pour le développement durable en Méditerranée sont renforcés. b) La Réunion de la CMDD est organisée avec les Partenaires, les Contributions sont fournies à la COP 24 aux Parties contractantes. c) 2 réunions du Comité directeur de la CMDD.	UC	130,000 €
5.2.3. Mener à bien les principales réunions institutionnelles du PAM (Bureau, Points focaux du PAM, Groupe de coordination de l'EcAp et Points focaux thématiques/des composantes). (Expertise interne, conseil, services externes, réunions en ligne, réunions en personne, lieu de conférence, services de	a) Les 95e, 96e et 97e Réunions du Bureau ainsi qu'une Réunion du Bureau à la veille de la CdP 24 se sont tenues avec succès. b) L'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail du PAM pour la période 2024-2025 est examiné tous les six mois. c) Des orientations sont fournies au Secrétariat et aux Parties contractantes sur des questions spécifiques. d) Les principales orientations du nouveau Programme de travail 2026-2027 sont définies.	UC	100,000 €
	e) La Réunion des Points focaux du PAM est précédée par les réunions institutionnelles (Composantes/Points focaux thématiques) du PAM et adossée aux Réunions du Groupe de coordination de l'EcAP. f) L'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail est examiné ; la Mise en œuvre de la Feuille de route de l'EcAp et des autres décisions	UC	135,000 €
		MED POL	50,000 €
	REMPEC	80,000 €	

conférence, organisation de voyages)	<p>connexes de la COP est examinée.</p> <p>g) Les projets de décisions pour la CdP 24 sont examinés et négociés, le Programme de travail et le Budget sont examinés, etc.</p> <p>h) Les produits techniques des réunions des Composantes/Points focaux du PAM sont examinés.</p> <p>i) Des sessions intégrées sont organisées sur la base d'une approche thématique.</p>	CAR/ASP	50,000 €
		CAR/PAP	40,000 €
		Plan Bleu	40,000 €
		CAR/INFO	40,000 €
		CAR/CPD	30,668 €
	j) Un exercice de cartographie indépendant conformément à la décision IG.26/12 sur la création d'un Centre d'activités régionales sur le changement climatique préparé	UC	40,000 €
5.2.4. Organiser les réunions du Comité de respect des obligations(Expertise interne, services de conférence, organisation de voyages)	a) Deux réunions du Comité de respect des obligations ont été organisées avec succès ; les situations de non-respect des obligations ont été traitées et portées à l'attention de la CdP 24. b) Des interactions et des synergies avec les Comités de respect des obligations d'autres AME sont élaborées.	UC, Comité de respect des obligations	94,000 €
5.2.5. Renforcer le cadre d'élaboration des programmes du PAM axé sur les résultats, y compris l'intégration de la dimension de genre et la durabilité des opérations (Expertise interne, conseil, réunions des groupes de travail du PAM, réunions régionales et internationales)	<p>a) La méthodologie et l'outil de suivi et d'évaluation des indicateurs et des objectifs de la SMT et du PdT sont mis en oeuvre ; l'intégration des liens avec d'autres ensembles d'indicateurs et d'objectifs du PAM est évaluée.</p> <p>b) La Stratégie de mobilisation des ressources est mise en oeuvre ; les nouvelles notes conceptuelles de projet sont élaborées.</p> <p>c) Les projets financés par des sources extérieures sont exécutés de manière efficace et en coordination avec le programme de travail.</p> <p>d) Les opérations et réunions/événements durables du PAM (réunions sans papier, calcul du CO2, etc.) ; les capacités du personnel sont renforcées.</p> <p>e) La dimension de genre est intégrée dans la SMT ainsi que les Projets et les activités des Composantes du PAM.</p>	UC	55,000 €

	f) Une analyse de l'état d'avancement des mécanismes de financement et des possibilités d'adaptation au changement climatique dans la région méditerranéenne a été préparée.	UC	0 €
5.2.6. Mettre en place et renforcer les cadres de coordination interministérielle au niveau national (Expertise interne, assistance nationale)	a) Les comités directeurs nationaux de l'IMAP sont pleinement opérationnels dans plusieurs Parties contractantes avec la participation des parties prenantes.	UC	0 €
	b) Le CIM pour la GIZC est établi et fonctionnel dans quatre PC (BH, Liban, Maroc et Tunisie).	CAR/PAP	0 €
5.2.7. Revoir la SMDD à travers un processus inclusif et participatif (Expertise interne, conseil, atelier, publication, traduction, réunion régionale)	a) L'évaluation de la SMDD 2016-2025 a été réalisée avec succès.	UC, Plan Bleu	0 €
	b) La SMDD suivante, examinée, a été préparée avec succès et soumise aux organes directeurs du PAM dans le cadre d'un processus participatif, en tenant compte des résultats du programme MED2050 et des travaux préliminaires sur les indicateurs de durabilité.	Plan Bleu, UC	86,000 €
Résultat 5.3. La cohérence et la complémentarité des mesures est garantie dans le cadre des travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM-Convention de Barcelone			0 €
5.3.1. Adapter le Mécanisme Simplifié de Revue par les Pairs (SIMPEER) à des stratégies thématiques (expertise interne, atelier en ligne, publication, traduction)	a) Préparer la méthodologie et identifier les pays volontaires pour un BioSimpeer (méthodologie du Simpeer (Mécanisme simplifié d'examen par les pairs) adaptée à l'ODD 14, à la déclaration de Montréal-Kunming, au SAPBIO et aux stratégies nationales en matière de biodiversité), pour une mise en œuvre au cours de l'exercice biennal suivant.	UC, Plan Bleu	0 €

<p>5.3.2. Maximiser les synergies avec l'agenda mondial Post 2020 pour la mise en œuvre du SAP BIO</p> <p>(Expertise interne, réunions en ligne, événements internationaux pertinents et participation à des forums)</p>	<p>a) Des échanges de travaux efficaces sont assurés avec les institutions mondiales pertinentes en vue de la mise en œuvre des activités SAPBIO pour l'après-2020, en fonction de leurs prérogatives.</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>0 €</p>
<p>Résultat 5.4. Les partenariats et la coopération multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface science -politique, ont été renforcés</p>			<p>34,955 €</p>
<p>5.4.1. Promouvoir le dialogue et une participation accrue des organisations et partenaires aux niveaux mondial et régional y compris d'autres secrétariats et mécanismes similaires de conformité et partenaires(Expertise interne, réunions en ligne, événements internationaux et régionaux pertinents et participation à des forums)</p>	<p>a) Le rôle moteur du PAM est mieux défini et renforcé dans les domaines existants et nouveaux. b) De nouveaux domaines de coopération sont identifiés et ajoutés aux programmes de coopération bilatérale existants : Focus CGPM, UpM, CDB et autres organisations liées à la biodiversité, y compris ACCOBAMS, Conventions BRS, AEE, Conventions OMI, PAMEX, PLIFF, Partenariat économie bleue, Missions océan, ScineMeet, UNEP GPA, Mers régionales UNEP , HELCOM, OSPAR, Commission mer Noire, Projet WES UE, EUSAIR, OuestMed, COI UNESCO, BBNJ, Traité international sur la pollution plastique, INTERREG EURO-MED, Interreg NEXT MED, INTERREG IPA ADRIATIC IONIAN etc. c) La coopération avec de nouvelles institutions partenaires, y compris le secteur privé, a été initiée.d) Le Secrétariat technique du PAMEX a été créé et les réunions du comité directeur ont été organisées. e) L'organisation de la 9ème conférence internationale "Our Ocean Conference" (OOC-9) en 2024, a été soutenue et a bénéficié de contributions, en coopération avec le gouvernement grec.</p>	<p>UC</p>	<p>0 €</p>
	<p>f) Les enseignements tirés et les meilleures pratiques sont promus afin de mettre en évidence les avantages de l'approche concertée du PAM et de la CGPM dans l'alignement des différentes priorités nationales et régionales de la RSO et des RFB.</p>	<p>UC</p>	<p>0 €</p>

		CAR/ASP	0 €
<p>5.4.2. Renforcer la participation et la contribution de la société civile y compris les partenaires du PAM et du secteur privé aux travaux du système PAM/Convention de Barcelone</p> <p>(Expertise interne, assistance à la participation aux réunions du PAM, tables rondes)</p>	<p>a) La politique du PAM en matière de partenariats est mise à jour, y compris le/la mécanisme/stratégie d'engagement pour les Organisations de la société civile.</p> <p>b) De nouveaux partenaires du PAM sont ajoutés et les partenaires existants sont renouvelés ; la participation des partenaires du PAM dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique est renforcée.</p> <p>c) Des tables rondes annuelles (adossées à d'autres réunions) sont organisées.</p> <p>d) Un Plan d'action global est mis en oeuvre.</p>	UC	15,000 €
<p>5.4.3. Renforcer les réseaux d'interface science-politique et améliorer le partenariat avec les institutions scientifiques pour soutenir le système du PAM Convention de Barcelone</p> <p>(Expertise interne, atelier, publication, traduction)</p>	<p>a) Un Accord de partenariat a été signé avec des institutions scientifiques pour soutenir l'évaluation intégrée du BEE.</p> <p>b) Une plateforme ISP est mise en place pour soutenir la mise en œuvre de l'IMAP aux niveaux national et régional.</p>	Plan Bleu	0 €
		UC	0 €
	<p>c) Un Plan de travail conjoint 2022-2030 est mis en oeuvre entre l'AEE et le PNUE/PAM (principaux domaines de coopération : construction d'une base de connaissances renforcée comprenant un rapport conjoint sur les lacunes en matière de durabilité ; réponse aux priorités politiques ; soutien à la transformation numérique ; mise en réseau coordonnée garantie ; communication et interaction des parties prenantes).</p>	UC	0 €

<p>5.4.4. Promouvoir le titre de Partenaire du Plan d'action régional pour la conservation des espèces menacées et des habitats marins clés "Partenaires des Plans d'action régionaux"</p> <p>(Expertise interne, réunions en ligne)</p>	<p>a) Le titre Partenaires des plans d'action régionaux est promu et la liste des partenaires des plans d'action est établie pour chaque plan d'action régional.</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>0 €</p>
<p>5.4.5. Mettre en œuvre les actions ciblées de la Stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031)</p> <p>(Expertise interne, conseil, services de conférence, lieu de conférence, organisation des déplacements, réunion régionale, assistance nationale)</p>	<p>a) Les Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031) sont élaborés.</p> <p>b) L'examen biennal de la stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031) est effectué.</p> <p>c) La deuxième réunion de coordination sur la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) est organisée ; les recommandations sur la voie à suivre sont élaborées.</p>	<p>REMPEC</p>	<p>19,955 €</p>
<p>Outcome 5.5. Coordinated approaches implemented to strengthen public institution capacities for the implementation of the Barcelona Convention and its Protocols</p>			<p>40,000 €</p>
<p>5.5.1. Renforcer les cadres de gouvernance nationaux relatifs à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles grâce à l'éducation</p> <p>(Expertise interne, partenariats, cours en ligne)</p>	<p>a) Des cours de courte durée sont conçus et organisés en rapport avec la mise en œuvre et l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles dans les universités et autres établissements d'enseignement.</p>	<p>UC</p>	<p>0 €</p>

<p>5.5.2. Elaboration de propositions de financement pour appuyer les institutions des Parties à la mise en œuvre initiale du PASBIO post-2020</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions en ligne)</p>	<p>a) Le portefeuille de projets avec les donateurs est finalisé et le lancement de projets au niveau régional/sous-régional pour les principales actions stratégiques prioritaires du Programme SAPBIO post-2020 est assuré.</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>10,000 €</p>
<p>5.5.3. Entreprendre le renforcement des capacités sur la GIZC, la PEM et le CC(Expertise interne, conseil, formation en ligne et en personne, ateliers et réunions, services externes)</p>	<p>a) Le matériel de formation est mis à jour pour les éditions anglaise et française du cours de formation virtuel MedOpen. b) Deux sessions de MedOpen Advanced ont été organisées. c) Deux formations sous-régionales en face à face ont été organisées pour soutenir la mise en œuvre du protocole de GIZC.d) L'université virtuelle syrienne a bénéficié d'un soutien en organisant sept conférences de deux heures sur la GIZC à l'intention de ses étudiants en master sur la gestion des ressources naturelles.</p>	<p>CAR/PAP</p>	<p>30,000 €</p>
			<p><u>1,520,393 €</u></p>

Programme SMT 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025
Résultat 6.1. Des activités de prospective inclusives et participatives sont entreprises aux niveaux régional, national et local et accompagnées du renforcement des capacités connexes			45,000 €
6.1.1. Soutenir la transition vers un Futur Durable et Inclusif en Méditerranée à 2050 – Mieux Reconstruire, en utilisant la prospective stratégique participative (Expertise interne, conseil, atelier, publication, traduction)	a) Les résultats du Med2050 sont partagés à l'aide de différents outils.	Plan Bleu	45,000 €
	b) Les retombées des méthodologies Med2050, par exemple : 1. en réponse à des défis émergents 2. l'application aux niveau national ou local à la demande des pays / autorités locales 3. les applications à des thèmes spécifiques (tels que les "îles").		
	c) Une partie contractante a soutenu l'évaluation des politiques nationales en vue d'assurer leur pérennité.		
Résultat 6.2. L'IMAP, les travaux de prospective et d'autres exercices et outils d'évaluation sont approfondis en se fondant sur des données scientifiques afin de renforcer l'interface sciencepolitique et le processus de prise de décisions.			315,000 €
6.2.1. Renforcer la mise en œuvre des programmes nationaux de suivi fondés sur l'IMAP pour tous les groupes et fournir des données de qualité assurée. (Expertise interne, SSFA, Réunions)	a) Au moins 7 PC sont soutenues par le biais du renforcement des capacités, de l'application des directives de suivi et de la production de données de qualité.	UC	0 €
		MED POL	0 €
		CAR/ASP	0 €

		CAR/PAP	0 €
	b) 21 PC mettent en œuvre l'IMAP national et communiquent en temps utile des données de qualité assurée sur la biodiversité et les ENI à l'InfoSystème de l'IMAP.	CAR/ASP	0 €
	c) 21 PC mettent en œuvre l'IMAP national et communiquent en temps utile des données de qualité assurée sur la pollution et les déchets à l'InfoSystème de l'IMAP. d) Un programme de renforcement des capacités est préparé et mené pour soutenir l'application des Lignes directrices de surveillance pour les IC 13, 14, 17, 18 et 20 de l'IMAP dans 4 PC au maximum. e) Un soutien est apporté au suivi de l'Objectif écologique 10 (OE10) de l'IMAP, à savoir les déchets marins : (i) le suivi de l'indicateur commun 22 (macro-déchets sur les plages) et de l'indicateur commun 23 (déchets marins/microplastiques flottants et sur les fonds marins) de l'IMAP ; (ii) la surveillance pilote des apports fluviaux de déchets marins et de microplastiques provenant des stations d'épuration ; (iii) le flux de données et le téléchargement des PC dans l'InfoSystème de l'IMAP pour tous les Indicateurs communs de l'OE10 de l'IMAP ; et (iv) les capacités nationales de suivi de l'Indicateur candidat de l'IMAP 24 grâce à la mise en place et à l'opérationnalisation de programmes nationaux de suivi basés sur l'IMAP dans la région et permettant la soumission de données à l'InfoSystème de l'IMAP.	MED POL	40,000 €
	f) Les PC mettent en œuvre l'IMAP national et communiquent en temps utile des données de qualité assurée sur la côte et l'hydrographie à l'InfoSystème de l'IMAP. g) Soutien apporté à un maximum de 4 PC.	CAR/PAP	40,000 €

<p>6.2.2. Améliorer la composante d'évaluation de l'IMAP, y compris une éventuelle évaluation intégrée de tous les groupes de l'IMAP : Axer sur les critères et seuils d'évaluation (IC 1, 2, 6, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23, ICC 25) (Expertise interne, conseils, réunions)</p>	<p>a) Renforcement des capacités nationales pour l'utilisation des méthodologies d'évaluation (Évaluation NEAT GES ; Évaluation CHASE+ ; Conservation des produits satellites dans les données sur l'eutrophisation ; Évaluation EQR), y compris la fourniture de logiciels et le renforcement des capacités nécessaires pour l'application des calculs statistiques connexes, le cas échéant. b) Un examen est entrepris de toutes les sources pertinentes pour l'établissement d'une base de données pour le calcul des EAC de l'IC 17 en Méditerranée (aux niveaux sous-régional et régional), c'est-à-dire, entreprendre une étude des sources documentaires disponibles ; préparer un questionnaire visant à recueillir les données écotoxicologiques qui pourraient être disponibles aux niveaux national et international pour établir la méthodologie de calcul des EAC en utilisant les données disponibles. c) Les critères d'évaluation de l'IC 18 ont été élaborés sur la base des données relatives aux effets biologiques disponibles auprès de diverses sources. d) Dans une sous-région MED (par exemple, dans l'AEL, le CEN ou le WMS), la méthodologie pour l'établissement des valeurs de référence et des valeurs limites du DIN et du TP est développée et appliquée de la même façon que pour la sous-région de la mer Adriatique, sur la base de diverses sources. e) Mise à jour des fiches d'orientation de l'IMAP sur la pollution et les IC du groupe marin. f) Préparation des DS-DD pour la communication des données sur la surveillance des apports fluviaux de déchets marins et de microplastiques provenant des stations d'épuration des eaux usées. g) L'Objectif écologique 10 (OE10) de l'IMAP relatif aux déchets marins est mis à jour, y compris les Indicateurs OE10 de l'IMAP, afin de refléter l'apport fluvial de déchets marins et de microplastiques provenant des stations d'épuration des eaux usées ; et de (ii) soutenir la transformation de l'Indicateur candidat 24 de l'IMAP en Indicateurs communs de l'IMAP. h) Réunion CORMON sur la pollution organisée annuellement (une en ligne) i) Réunion CORMON sur les DM organisée chaque année (une en ligne) j) Contribution à l'organisation, en coopération avec L'OSPAR, la HELCOM, la BSC, d'une conférence internationale sur les sources fluviales de déchets marins.</p>	<p>MED POL</p>	<p>135,000 €</p>
---	---	----------------	-------------------------

	<p>k) Les méthodologies d'évaluation sont conclues pour les Indicateurs communs de la biodiversité (IC1 et IC 2) sur la base de la recommandation du MedQSR 2023</p> <p>l) Les ritères d'évaluation et les seuils sont définis pour la biodiversité (IC1 et 2) sur la base de la recommandation du MedQSR 2023</p> <p>m) Les réunions CORMON sur la biodiversité et les ENI sont organisées annuellement</p>	CAR/ASP	60,000 €
	<p>n) La surveillance du bon état écologique des écosystèmes méditerranéens et de la biodiversité est assurée dans le cadre des outils de gestion fondés sur les écosystèmes et de l'économie circulaire, en établissant un lien avec les effets de la pollution et l'utilisation durable des services écosystémiques marins.</p>	UC, CAR/ASP	0 €
	<p>o) Les critères d'évaluation pour l'ICC 25 sur le changement d'affectation des terres sont définis et soumis au CORMON Côtes et hydrographie.</p>	CAR/PAP	40,000 €
<p>6.2.3. Développer davantage les indicateurs communs d'IMAP</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes, ateliers de formation en ligne et en personne, réunions régionales et nationales)</p>	<p>a) Le développement de l'Objectif écologique de l'IMAP relatif à la biodiversité, à la côte et à l'hydrographie est poursuivi.</p>	UC	0 €
	<p>b) Le développement de l'Objectif écologique 4 de l'IMAP 4 sur les réseaux alimentaires marins relevant de la Convention de Barcelone est poursuivi.</p> <p>c) L'IC1 et l'IC2 de l'OE1 sur les habitats pélagiques sont développés.</p>	CAR/ASP	0 €

	d) Des sessions de formation à l'application de la méthodologie actualisée de l'ICC 25 sont organisées pour les pays éligibles au FEM.e) Mise à l'essai de la méthodologie actualisée de l'ICC 25 dans les pays éligibles au FEM.	CAR/PAP	0 €
6.2.4. Réviser et mettre à jour les fiches indicateurs communs liés à la Biodiversité (OE1) et aux pêcheries (OE3) (Expertise interne, réunions en ligne)	a) Les fiches d'information sur les indicateurs communs sont mises à jour le cas échéant pour la biodiversité. b) Les fiches d'information sur les indicateurs communs ont été mises à jour, le cas échéant, pour la pêche en collaboration avec la CGPM. c) Des travaux préparatoires sont entrepris sur la nécessité de réviser/développer les fiches d'information sur les indicateurs communs de l'IMAP actualisé.	CAR/ASP	0 €
Résultat 6.3. La mise en œuvre de l'IMAP et les outils de suivi de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité à l'appui des processus décisionnels des Parties contractantes et de l'évaluation du BEE			503,381 €
6.3.1. Renforcer les capacités nationales à appliquer des pratiques de suivi et d'évaluation harmonisées et normalisées liées à la pollution et aux déchets marins en accord avec IMAP (Conseils, Accord ONU-ONU)	a) Un exercice d'intercalibration est mis en place pour soutenir l'Assurance qualité liée à l'Indicateur commun 18 de l'IMAP. b) Des analyses sont entreprises dans 7 PC au maximum afin d'identifier les homologues nationaux ayant les besoins les plus importants en matière de fourniture d'équipement pour l'échantillonnage, l'analyse, le traitement et l'assurance qualité des données. c) Un exercice d'intercalibration et un CT sont entrepris pour soutenir l'Assurance qualité liée aux indicateurs communs 17 et 20 de l'IMAP. d) Un exercice d'intecalibration et un CT sont entrepris pour soutenir l'Assurance qualité liée aux indicateurs communs 13 et 14 de l'IMAP. e) Une proposition est préparée pour soutenir l'établissement de mécanismes de gouvernance pour les laboratoires désignés en Méditerranée qui peuvent soutenir le processus d'un exercice d'intercalibration pour les microplastiques flottants (IC 23 de l'IMAP).	MED POL	180,000 €
6.3.2. Maintenir et mettre à jour le système InfoMap en vue d'une intégration complète à la plateforme de gestion des connaissances (Expertise interne,	a) Le matériel et les logiciels du système InfoMAP sont mis à jour afin d'héberger d'une manière pleinement efficace les ensembles de données collectées par le PNUE/PAM. b) L'infrastructure technologique de l'InfoMap est mise en oeuvre dans la Plate-forme de gestion des connaissances : architecture, fonctionnalités et utilisation.	CAR/INFO	21,000 €

<p>conseil, réunions en ligne, services externes)</p>			
<p>6.3.3. Maintenir et mettre à jour le système de rapport en ligne du BCRS (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)</p>	<p>a) Le système de rapports est entretenu, réglé et mis à jour. b) Gestion du système : les profils, utilisateurs, droits d'accès sont gérés et mis à jour. c) Une assistance et une formation sont dédiées à l'accès et au traitement des modules de rapport (au moins un atelier pour chaque pays bénéficiaire). d) Vers une interopérabilité complète avec le modèle ReportNET 3 de l'AEE avec une approche collaborative, intégration de l'API. e) Tableau de bord consolidé des données saisies dans le système. f) Interopérabilité : possibilité de télécharger des données dans différents formats.</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>21,000 €</p>
<p>6.3.4. Maintenir et mettre à jour le système de rapports de NBB (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)</p>	<p>a) Le système de rapports est entretenu, réglé et mis à jour. b) Les contrôles de la qualité (CQ) sont intégrés. c) Gestion du système : les profils, utilisateurs, droits d'accès sont gérés et mis à jour. d) Une assistance et une formation sont dédiées à l'accès et au traitement des modules de notification du BBN (au moins un atelier pour chaque pays bénéficiaire). e) Les liens entre le PRTR et la composante du Registre de l'UE sont établis et les fonctions d'évaluation sont renforcées à l'échelle régionale, sous-régionale, nationale et du bassin hydrographique. f) Le tableau de bord synthétique des données saisies dans le système est résumé. g) Interopérabilité : possibilité de télécharger des fichiers dans différents formats.</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>21,000 €</p>

<p>6.3.5. Assurer l'évolution du centre de données vers une normalisation de la gestion des flux de données</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)</p>	<p>a) État de l'harmonisation des flux de données présents dans le centre de données.</p> <p>b) Identification des vulnérabilités et configuration des systèmes pour améliorer les dispositifs de sécurité existants afin de prévenir les cyberattaques.</p> <p>c) La gestion du système pour l'Annuaire des utilisateurs et les Logiciels de groupe est effectuée et mise à jour.</p> <p>d) Une assistance et une formation sont dédiées à l'accès et à l'utilisation des Logiciels de groupe et à la consultation des Dictionnaires de données et du Référentiel de données.</p> <p>e) Les composantes du PAM et les organisations régionales sont soutenues pour la collecte de métadonnées et de données dans le Catalogue de métadonnées.</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>21,000 €</p>
<p>6.3.6. Maintenir et mettre à jour le système d'information IMAP avec tous les indicateurs communs IMAP entièrement mis en œuvre. (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)</p>	<p>a) La plate-forme matérielle et logicielle du Système d'information de l'IMAP a été mise à niveau et élargie pour inclure tous les indicateurs communs IMAP obligatoires et candidats afin de garantir que les PC soient pleinement opérationnelles pour l'établissement des rapports. b) Des Normes de données (DS) et des Dictionnaires de données (DD) ont été élaborés pour les Indicateurs communs candidats restants de l'IMAP. c) Des Normes de données (DS) et des Dictionnaires de données (DD) sont mis au point pour les Indicateurs communs de l'IMAP déjà en place ; d) L'outil AQ/CQ est réglé et intégré pour tous les flux de données des IC restants de l'IMAP, sur la base de la nature de l'indicateur. e) L'outil AQ/CQ est réglé et intégré pour tous les flux de données des IC existants de l'IMAP. f) Des ressources humaines du service d'assistance sont dédiées au soutien des parties contractantes 24 h/24 dans le cadre du processus d'établissement des rapports. g) Une section "Helpdesk" automatique supplémentaire a été mise en place dans le système d'information de l'IMAP pour soutenir les parties contractantes dans le cadre du processus d'établissement des rapports, en enregistrant toutes les demandes qui seront utilisées à des fins statistiques. h) Des réunions d'assistance/formation à l'IMAP sont organisées avec les Parties contractantes (au moins un atelier pour chaque pays bénéficiaire) et consacrées au processus d'établissement des rapports IMAP. i) Une coopération avec les organisations régionales concernées (Accobams, CGPM, etc.) est mise en place afin de faciliter l'interopérabilité entre l'IMAP et leurs systèmes d'information et bases de données, le cas échéant. j) Une section spécifique a été mise en place dans le système</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>40,000 €</p>

	<p>d'information de l'IMAP, sous la forme d'un formulaire web, pour permettre aux PC de fournir officiellement des informations sur l'état d'avancement des rapports dans le pays.k) Le système de "gestion des utilisateurs" a été mis à niveau et adapté aux besoins de l'UC du PAM et des composantes du PAM. l) Un tableau de bord de l'analyse des données a été mis en place dans le système d'information de l'IMAP pour l'agrégation des données de surveillance ; dédié à l'évaluation des composantes du PAM, il est également accessible aux utilisateurs publics. m) La section géographique est mise à jour et adaptée pour la visualisation des données de surveillance de l'IMAP dans le système d'information de l'IMAP et l'intégration complète dans l'InfoMAPNode et la PGC (Plateforme de gestion des connaissances) .n) Des fonctionnalités supplémentaires sont mises en œuvre dans le système d'information de l'IMAP dédié aux composantes du PAM : analyse et exportation des données dans différents formats grâce à des outils spécifiques mis en œuvre de manière ad hoc ; possibilité d'effectuer des requêtes et de présenter les résultats dans des tableaux avec filtrage des données ; personnalisation étendue, analyse et visualisation des données grâce à des modules Python (notebook Python, ex. laboratoire Jupiter de WEKEO DIAS-CMEMS).</p>		
<p>6.3.7. Assurer la mise en œuvre complète de l'infrastructure de données spatiales InfoMAP pour les données géographiques et les cartes (InfoMAPNode)</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)</p>	<p>a) L'InfoMAPNode est entretenu, réglé et mis à niveau. Des niveaux d'information sont mis en place dans l'InfoMAPNode. Renforcement de l'interopérabilité avec les systèmes d'information des PC.</p> <p>b) Une assistance dédiée et des formations de soutien sont fournies aux PC pour organiser, télécharger et consulter les Données spatiales (au moins un atelier pour chaque pays bénéficiaire).</p> <p>c) Des profils d'utilisateurs et des groupes sont créés pour l'InfoMAPNode.</p> <p>d) Geoviewer pour la visualisation des données géoréférencées est développé et mis en œuvre.</p> <p>e) Les niveaux de base et thématiques sont collectés, développés et visualisés.</p> <p>f) Les données spatiales et métadonnées du PNUE/PAM, des PC, des CAR et d'autres sources sont intégrées dans</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>21,000 €</p>

	<p>la plateforme InfoMapNode.</p> <p>g) L'InfoMAPNode est intégré dans la Plateforme de gestion des connaissances.</p>		
<p>6.3.8. Améliorer l'utilisation des nouveaux outils CAR/INFO Cloud pour le dépôt de documents et la plateforme de collaboration</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)</p>	<p>a) Un nouveau Nuage INFO/CAR (c.-à-d. Teams) est mise en place pour le dépôt de documents, la mise en réseau et l'échange d'informations.</p>	CAR/INFO	11,381 €
<p>6.3.9. Assurer la visualisation des données intégrées au moyen de tableaux de bord personnalisés (à intégrer dans la plateforme de gestion des connaissances)</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)</p>	<p>a) Des tableaux de bord d'analyse de données sont mis en oeuvre : justification du choix des flux de données représentés (exigences de l'utilisateur) et fonctionnement.</p> <p>b) Élaboration de produits de données pré-compilés en tant qu'agrégation et intégration de données pour différentes cibles.</p>	CAR/INFO	21,000 €
<p>6.3.10. Entreprendre l'analyse des données Copernicus/intégration du service Copernicus pour soutenir la collecte et l'insertion des indicateurs et des données.</p> <p>Expertise interne, conseil)</p>	<p>a) Analyse des produits Copernicus Services en coopération avec l'AEE afin d'en promouvoir la pleine exploitation pour la collecte de données de l'IMAP.</p> <p>b) Utilisation des produits Copernicus Services et intégration de l'IMAP dans les programmes nationaux des parties contractantes.</p>	CAR/INFO	15,000 €

<p>6.3.11. Etendre et améliorer les capacités de surveillance et de prévision du milieu marin en intégrant des réseaux de systèmes d'observation et de prévision (observatoires océanographiques) dans toute la Méditerranée (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes, ateliers de formation en ligne et en personne, réunions régionales et nationales, organisation de conférences)</p>	<p>a) Le renforcement des capacités et les ateliers sont coordonnés et organisés pour l'interfaçage des données et outils numériques océanographiques entre les PC et les pays méditerranéens bénéficiaires du Consortium du projet ILIAD de l'UE afin de soutenir une meilleure mise en œuvre du SAPBIO post-2020, de l'IMAP et de la stratégie sur les eaux de ballast.</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>0 €</p>
<p>6.3.12. Entretenir les bases de données sur la biodiversité selon les besoins, mettre régulièrement à jour le contenu des bases de données et élaborer une stratégie opérationnelle de gestion des données sur la biodiversité marine conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM. Expertise interne, conseil, services externes, réunions en ligne, ateliers de formation)</p>	<p>a) L'application web de la liste des ASP est opérationnelle et liée à la plateforme de biodiversité méditerranéenne.</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>25,000 €</p>
<p>b) Les données et métadonnées mises à disposition dans la plate-forme méditerranéenne de la biodiversité (MBP) et d'autres bases de données sur la biodiversité telles que MAPAMED, sont continuellement entretenues et mises à jour.</p>	<p>CAR/ASP</p>		
<p>c) La Politique de gestion des données du PNUE/PAM est appliquée à la biodiversité marine et côtière.</p>	<p>CAR/ASP, CAR/INFO</p>		
<p>d) Différentes bases de données et plateformes web sur la biodiversité marine dans les pays méditerranéens sont promues par le biais de sessions de formation et d'activités de renforcement des capacités.</p>	<p>CAR/ASP, CAR/INFO</p>		
<p>e) L'échange de données sur la biodiversité marine est amélioré grâce à l'établissement de partenariats avec d'autres fournisseurs de données pertinents.</p>	<p>CAR/ASP</p>		

<p>6.3.13. Renforcer le cadre de suivi de la SMDD et du Plan d'Action Régional CPD et l'observatoire régional pour l'environnement et le développement</p> <p>(Expertise interne, atelier, conseil, traduction, services web)</p>	<p>a) Le tableau de bord de la SMDD est mis à jour.</p> <p>b) Les nouveaux indicateurs et données potentiels sont explorés pour examen par les Parties contractantes, en particulier pour le suivi des impacts de l'économie bleue, de la relation entre la santé et l'environnement, des lacunes en matière de durabilité, de l'application juridique de la Convention et de ses Protocoles.</p> <p>c) Le développement des fonctionnalités de la WESR Med est poursuivi en renforçant la collaboration avec le PNUE-GRID.</p> <p>d) Les capacités sont renforcées par le biais d'ateliers et d'une assistance en ligne pour aider les partenaires nationaux et régionaux à donner accès à leurs données et à utiliser les fonctionnalités de partage des données, en coordination avec les processus d'indicateurs de l'IMAP.</p> <p>e) Le réseau de partenaires impliqués dans le partage de données est élargi.</p> <p>f) Les liens avec la science citoyenne sont explorés et des projets pilotes sont lancés.</p>	Plan Bleu, CAR/INFO	50,000 €
	<p>g) Le tableau de bord des indicateurs CPD est mis à jour et les dernières données sont téléchargées dans le WESR Méditerranée (MapX).</p> <p>h) L'examen initial des indicateurs permettant de mesurer la circularité est achevé.</p>		
<p>6.3.14. Navigation streamline et plateforme maritime de partage de données et de surveillance et offshore avec le système de gestion des données Info-MAP</p>	<p>a) Le système MEDGIS-MAR est relié au système de gestion des données Info-MAP.</p>	REMPEC	30,000 €
<p>b) Les fiches d'orientation de l'IC 19 de l'IMAP sont mises à jour.</p>			

<p>(Expertise interne, conseil, Groupe de travail de l'IMAP, sensibilisation)</p>	<p>c) Le MEDEXPOL 2024 sur le partage des données, le suivi et les rapports est organisé ; les derniers développements et réalisations ont été partagés ; des améliorations ou un alignement sur les façons d'aider les PC à respecter leurs engagements dans le cadre du Protocole de 2002 sur la prévention et les situations d'urgence ont été convenus.</p>		
<p>6.3.15. Migrer, intégrer, harmoniser, gérer et mettre à jour les bases de données et les plateformes des composants du PAM dans le système InfoMap en vue d'une intégration complète dans la plateforme de gestion des connaissances.</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)</p>	<p>a) La plateforme GIZC est entretenue et mise à jour (le processus d'évolution doit être discuté avec le CAR/PAP).</p> <p>b) Le portail Adriadapt est hébergé, entretenu et mis à jour en coopération active avec le CAR/PAP.</p> <p>c) Le portail Adriatic.eco est hébergé, entretenu et mis à jour en coopération active avec le CAR/PAP.</p> <p>d) La plateforme PEM est hébergée, entretenue et mise à jour en coopération active avec le CAR/PAP.</p> <p>e) La base de données MEDGISMAR est hébergée, entretenue et valorisée en coopération active avec le REMPEC.</p> <p>f) Les bases de données PoSOW et MENELAS sont hébergées, entretenues et valorisées en coopération active avec le REMPEC, etc.</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>21,000 €</p>
			<p><u>863,381 €</u></p>

Programme SMT 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes			
Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025
Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont dûment informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sensibilisés aux questions environnementales prioritaires			90,000 €
7.1.1. Diffuser les connaissances sur l'état de la mer et du littoral méditerranéens (Expertise interne, atelier, publication, traduction, services Web, canaux de médias sociaux)	a) (Après l'adoption de la COP 23), le MED QSR 2023 est communiqué et diffusé dans le cadre d'un plan de communication à l'échelle du système comprenant des activités de mobilisation et de sensibilisation des médias.	UC, CAR/INFO	8,000 €
	b) Matériel, messages et événements de communication organisés pour améliorer les connaissances et diffuser des informations sur les résultats de l'évaluation du Plan Bleu (au moins 24 articles en ligne par an, 2 séminaires en ligne/événements pour le grand public par an, au moins 5 publications par an, matériel de communication tel qu'un calendrier). c) Messages du Med2050 : communiqué de presse, séminaire en ligne, publication importante. d) Rapports spéciaux du MedECC : i) Risques côtiers liés au climat et à l'environnement ii) Lien entre le climat, l'alimentation, l'eau, l'énergie et les écosystèmes iii) Changements environnementaux, conflits et migrations humaines. e) Page du WEST Med mise à jour. f) Tableau de bord intégré au site web du WESR en tant que composant numérique. g) Événements méditerranéens spécifiques et communication connexe, notamment autour du 50e anniversaire du BC, lors de la conférence des Nations Unies sur les océans qui se tiendra à Nice (France), en 2025.	Plan Bleu, CAR/INFO	0 €

	h) Campagne de diffusion et de sensibilisation sur l'approche du PNUE/PAM concernant le cycle de vie complet du plastique en Méditerranée, dans le cadre du Comité de négociation intergouvernemental (CNI) visant à élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique.	CAR/CPD, UC	5,000 €
7.1.2. Mettre en œuvre la Stratégie de communication PAM (Expertise interne, conseil, réunions en ligne)	a) Le site web du PNUE/PAM est régulièrement mis à jour avec de nouveaux contenus reflétant la mise en œuvre du POW et du MTS et les nouveaux développements.	UC	0 €
	b) La Stratégie de communication opérationnelle du PAM 2024-25 est mise en œuvre dans le cadre de la stratégie de communication du PAM 2024-2029. c) La Stratégie de communication opérationnelle du PAM est mise à jour pour l'exercice biennal 2026-2027. d) MED News - Les lettres d'information du PAM (le nouveau format est lancé en 2023 et diffusé mensuellement).	CAR/INFO	8,000 €
7.1.3. Positionner la CdP 24 de la Convention de Barcelone comme une conférence régionale importante faisant avancer l'agenda de l'environnement et du développement durable. (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)	a) Élaborer et mettre en œuvre le Plan de communication de la CdP 24 (expertise interne, expertise externe, Groupe de travail sur la communication, Accord avec le pays hôte de la CdP, publication, événement parallèle)	UC, CAR/INFO	0 €
	b) Courte vidéo présentant les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice biennal. c) Numéro spécial de la lettre d'information du PAM reprenant les principales réalisations de l'exercice biennal. d) Site web de la CdP24 en étroite collaboration avec le Pays hôte. e) Pavillon de communication de la CdP24 en étroite collaboration avec le Pays hôte.	CAR/INFO	8,000 €

<p>7.1.4. Vers une stratégie de gestion des connaissances du PAM : développer la plateforme gestion des connaissances (KM) du PAM pour la mer régionale, pleinement intégrée à la plateforme KM du PNUE et en étroite dialogue avec d'autres initiatives comme la plateforme KM du programme MED. (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)</p>	<p>a) La Stratégie de gestion des connaissances du PAM est mise en oeuvre. b) L'Espace de connaissances a été entièrement développé en vue de l'harmonisation de l'ensemble du patrimoine documentaire du PAM (intégré dans la Plateforme de connaissances). c) Connexion entre le PAM et la communauté par le biais de l'Espace d'échange de connaissances de la Plateforme de gestion des connaissances : mise à jour des outils existants et mise en œuvre. d) Les données harmonisées, les données liées sont intégrées dans la Plateforme de gestion des connaissances et l'interopérabilité entre les systèmes existants est assurée. e) Intégration du MED QSR 2023 dans la Plateforme de gestion des connaissances pour une consultation interactive. f) La PGC du MedProgramme est harmonisée et interopérable avec la PGC du PAM. g) Étude de faisabilité de l'interopérabilité future avec la WESR. h) Promotion de la PGC et de ses liens avec les plateformes mondiales et régionales par le biais de campagnes numériques et des réseaux sociaux.</p>	CAR/INFO	8,000 €
	<p>i) La Plateforme de gestion des connaissances du MedProgramme est en place ; elle sert de dépôt central pour toutes les données créées dans le cadre des huit Projets enfants du MedProgramme et héberge :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) un outil de gestion de projets ii) un portail public/externe, comprenant des sous-pages web pour chaque Projet enfants ; iii) des outils de visualisation pour afficher une représentation numérique des données par le biais d'un SIG et d'autres moyens appropriés ; et iv) une base de données pour les données brutes/primaires. 	UC	0 €
<p>7.1.5. Promouvoir les prix de la durabilité en Méditerranée pour renforcer les efforts de plaidoyer en faveur d'une transition vers une gestion urbaine durable et une économie circulaire en Méditerranée (Expertise interne, Groupe de Travail sur la Communication, événements de remise de prix)</p>	<p>a) Organisation des prix (UC) : préparation de l'appel, mise en œuvre de la procédure, sélection des candidats et remise des prix à la CdP. b) Promotion du prix PIVEE (CAR/INFO) : mise à jour du site web du PIVEE, mise à jour du formulaire de candidature en ligne, vidéo promotionnelle des lauréats et événement promotionnel avec les représentants des villes côtières.</p>	UC, CAR/INFO	0 €
	<p>c) Les 4e et 5e éditions du Prix WeMed de la durabilité en Méditerranée ont été célébrées pour reconnaître l'importance clé des modèles d'entreprise durables et du soutien aux écosystèmes (la 4e édition s'est concentrée sur l'économie bleue). d) 2 événements de remise de prix et campagnes de sensibilisation qui leur sont associées.</p>	CAR/CPD	0 €

7.1.6. Renforcer le plaidoyer du PAM pour promouvoir l'application et le respect de la Convention de Barcelone, et obtenir le soutien des principales parties prenantes et des décideurs politiques pour une renaissance verte soutenue par l'économie circulaire et une économie bleue durable. (Expertise interne, conseil, Groupe de Travail sur la Communication, événement régional)	a) Rapport sur l'état de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles sur la base des rapports soumis par les Parties contractantes conformément à l'Art. 26 de la Convention de Barcelone.	UC	0 €
	b) Conception et organisation de l'événement SwitchMed Connect 2024, un forum de 3 jours impliquant plus de 200 parties prenantes du sud et du nord de la Méditerranée, y compris des décideurs politiques, des représentants d'OSE, des industries, des entrepreneurs et des praticiens. c) Une campagne intégrée sur les réseaux sociaux sensibilisant à l'importance de la CPD et de la CE dans la Méditerranée.	CAR/CPD	0 €
7.1.7. Célébrer les anniversaires du système PNUE/PAM Convention de Barcelone Expertise interne, conseil, services externes, réunions et événements en ligne, Groupe de Travail sur la Communication, médias)	a) Les 50 ans du PAM (PAM @50) sont célébrés par un événement de haut niveau (co-organisé avec l'Egypte et l'Espagne). b) Rapport MAP@50 sur les réalisations du PAM depuis sa création (ceci nécessitera l'approbation formelle des CAR qui contribueront à l'élaboration de ce rapport). c) Campagne de communication sur les MAP@50 et événements de sensibilisation.	UC et CAR/INFO (aspects communication) et les composantes du PAM (pour la rédaction du rapport).	20,000 €
	d) 40e anniversaire du CAR/ASP (1985-2025).	CAR/ASP	25,000 €
	e) 20e anniversaire du CAR/INFO (2005-2025).	CAR/INFO	8,000 €
Résultat 7.2. Les citoyens et le grand public sont sensibilisés et informés dans le cadre de projets scientifiques participatifs et de campagnes numériques			149,844 €

<p>7.2.1. Accroître la sensibilisation du public à la célébration des Journées de l'ONU et du PAM et de leurs thèmes</p> <p>(Expertise interne, conseil, prestations externes, collaboration avec les gestionnaires d'ASPIM et la société civile, médias)</p>	<p>a) Campagne numérique pour améliorer la visibilité des Journées de l'ONU et du PAM (Journée des côtes méditerranéennes, Journée de la biodiversité, Pollution de l'air lors de la Journée internationale de l'air pur pour l'observation du ciel bleu, etc.), par le biais d'une page web, d'une histoire interactive, de sujets d'actualité, d'une carte de l'histoire, d'infographies, de cartes Twitter, de vidéos, d'articles et d'interviews, et d'une section dans MED News.</p>	CAR/INFO	8,000 €
	<p>b) Célébration de la Journée des côtes méditerranéennes : Préparation du matériel de promotion/sensibilisation ; organisation de deux célébrations régionales ; soutien aux célébrations locales de la Journée des côtes.</p>	CAR/PAP	30,000 €
	<p>c) La Journée de l'ASPIM est célébrée en collaboration avec les gestionnaires de l'ASPIM et les OSE, par le biais d'activités de sensibilisation et de campagnes numériques, et des certificats ASPIM sont délivrés aux autorités de gestion de l'ASPIM.</p>	CAR/ASP	25,000 €
<p>7.2.2. Renforcer la sensibilisation et l'information du public sur les thèmes clés du PAM pour les cibles générales et spécifiques (partenaires du PAM, société civile, secteur privé, jeunesse, etc.)</p> <p>(Expertise interne, conseil, services externes, campagnes numériques, plateformes Web, événements et activités en ligne et en personne, publications, services informatiques)</p>	<p>a) Des campagnes de communication numérique visant à améliorer les connaissances sur les principaux thèmes de la Convention de Barcelone afin de renforcer l'action des UC et des composantes du PAM (c'est-à-dire la pollution, le changement climatique, l'économie circulaire, etc.) sont réalisées par le biais de pages web, d'histoires interactives, de questions brûlantes, de cartes, d'infographies, de cartes Twitter, de vidéos, d'articles et d'interviews, et d'une section spéciale dans MED News.</p>	CAR/INFO	8,000 €
	<p>b) Du matériel de communication et des événements sont développés pour améliorer les connaissances sur l'action des CAR/ASP en matière de conservation de la biodiversité, et pour accroître la participation des acteurs clés et des décideurs à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité (agenda, articles/items web, webinaires/activités, rapports et autres matériels de communication sur les AMP, conservation des espèces et des habitats, utilisation durable des ressources marines).</p>	CAR/ASP	20,000 €

	c) Campagne de communication numérique : Kit de diffusion et de communication sur les produits chimiques dangereux et les solutions éco-innovantes de rechange.	CAR/CPD	5,000 €
	d) Production et diffusion de matériel de sensibilisation et d'information sur la pollution marine causée par les navires et les installations offshore.	REMPEC	8,708 €
	e) L'application web pour la science citoyenne est mise à jour et promue de manière spécifique pour différentes cibles (citoyens, scientifiques, étudiants). f) Lancement d'un concours vidéo sur les thèmes clés de l'exercice biennal.	CAR/INFO	10,000 €
	g) Promotion des cours d'éducation environnementale dans les écoles visant à mieux faire connaître le rôle du PNUE/PAM à la jeune génération ; diffusion du document guide pour les jeunes.	CAR/INFO	

	h) Un atelier "Jeunesse pour la Méditerranée" est organisé pour sensibiliser les jeunes à la CB et à ses Protocoles.	UC	30,136 €
	i) 3e et 4e Semaines Euro-Med pour la réduction des déchets (2024-2025) : i) Plan de communication et de marketing 2024-2025 ii) Campagnes de diffusion et activités de sensibilisation pour engager les développeurs d'actions dans les pays du sud de la Méditerranée iii) Développeurs d'actions engagés et soutenus pour développer des actions dans le sud de la Méditerranée.	CAR/CPD	5,000 €
	j) Package de diffusion et de communication du Programme de soutien aux Switchers : 1) Plan de communication et de commercialisation de la Communauté des Switchers 2024-2025 2) Campagne de diffusion "Nous sommes les Switchers" 3) Campagne numérique sur la Mode durable 4) Campagne de commercialisation de la Plateforme des Produits Switchers 5) Campagne de commercialisation de la Plateforme Open Eco-Innovation 6) Campagne de commercialisation du SwitchersFund 7) Campagne de commercialisation du Hub politique.	CAR/CPD	
Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : les technologies numériques sont exploitées afin d'améliorer la mise en réseau et la visibilité du PAM			59,000 €
7.3.1. Vers une transformation numérique (Expertise interne, conseil, réunions et événements en ligne, services externes)	a) La stratégie de transformation numérique est mise en œuvre : priorités, orientation et adaptation au système du PAM. b) Numérisation du patrimoine des publications du PAM : le catalogue développé pour les publications du PAM est harmonisé dans les mises en page des séries de publications.	CAR/INFO	8,000 €
	c) La stratégie de communication numérique du CAR/ASP est élaborée et mise en œuvre pour améliorer la visibilité du PNUE/PAM - CAR/ASP	CAR/ASP	35,000 €

<p>7.3.2. Promouvoir les capacités éducatives du PAM par le biais de l'apprentissage en ligne</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)</p>	<p>a) La plateforme d'apprentissage en ligne est entretenue et développée.</p> <p>b) Développement de cours généraux en ligne sur le système du PAM et la Convention de Barcelone.</p> <p>c) Cours thématiques en ligne sur les principaux sujets développés par les composantes du PAM (POSOW-REMPEC, CAR/PAP pour les formations GIZC, Switchers CAR/CPD).</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>8,000 €</p>
<p>7.3.3.Mise en œuvre de la communication du PAM effective</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)</p>	<p>a) Entretien et mise à jour du répertoire de l'ensemble du réseau du PAM (dépositaire des désignations NFP).</p> <p>b) Entretien et mise à jour du calendrier des événements en ligne de l'ensemble du réseau du PAM.</p> <p>c) Le réseau en ligne du Groupe de travail sur la communication du PAM est renforcé.</p> <p>d) L'outil d'enquête est perfectionné et entretenu.</p> <p>e) Une impulsion est donnée en faveur des réseaux sociaux dans le système du PAM : le nombre d'abonnés aux comptes de réseaux sociaux a augmenté.</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>8,000 €</p>
			<p><u>298,844 €</u></p>